

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018



PROCES VERBAL

SOMMAIRE

DOSSIERS EN EXERGUE	PAGE
----------------------------	-------------

POINT POUR INFORMATION

Rapporteur : Catherine GOXE

Soleils d'hiver – Edition 2018	10
--------------------------------	----

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - BATIMENTS

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

1°) Groupe scolaire Pierre et Marie Curie - Extension et restructuration - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre - Approbation - Marchés de travaux (DEL-2018-423)	24
--	----

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

Rapporteur : Roch BRANCOUR

2°) Quartier Monplaisir - 9 et 11 Rue de Haarlem - Acquisition de deux maisons à usage d'habitation (DEL-2018-424)	33
--	----

AUTRES DOSSIERS	
------------------------	--

ITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Michelle MOREAU

3°) Budget Participatif 2018 - Validation des projets lauréats (DEL-2018-425)	38
4°) Association ouvrière des compagnons du devoir et du tour de France - Attribution d'une subvention (DEL-2018-426)	52
5°) Projets de quartiers - Rapport d'évaluation 2017/ 2018 - "Revue de projet" - Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour 2017 (DEL-2018-427)	40
6°) Fonds Projets de quartiers - NPNRU - Projets Université UFR Lettres et Sciences Humaines - Attribution d'une subvention - Avenant 2 à la convention - Approbation (DEL-2018-428)	57
7°) Maisons de quartier - Avenants - Approbation - Attribution de subventions complémentaires (DEL-2018-429)	59

8°)	Centre Jean Vilar - Conventions d'objectifs et de financement 2018- 2019 - Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire - Contrat local d'accompagnement à la scolarité - Prestation de service Accueil de loisirs « Accueil Adolescent » - Approbation (DEL-2018-430)	62
9°)	Projet "Mobilisation des étudiants en faveur de l'engagement citoyen" - Association Radio Campus Angers - Attribution de subvention - Avenant - Approbation (DEL-2018-431)	64

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI

10°)	Enseignement privé du 1er degré - Année scolaire 2018 / 2019 - Aides à la restauration pour les cantines scolaires privées - Conventions avec les Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) - Approbation - Attribution de subventions (DEL-2018-432)	66
------	---	----

Rapporteur : Grégoire LAINÉ

11°)	Association Coup de Pouce - Convention - Approbation - Attribution de subvention (DEL-2018-433)	68
------	---	----

Rapporteur : Caroline FEL

12°)	Lutte contre le cyber-harcèlement - Charte "Respect Zone" - Approbation (DEL-2018-434)	70
------	--	----

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE

Rapporteur : Alain FOUQUET

13°)	Musées d'Angers - Exposition sur l'œuvre d'Etienne Poulle - Société d'Exploitation Technique des Industries Graphiques Setig-Abelia Imprimeur - Convention de mécénat - Approbation (DEL-2018-435)	73
------	--	----

14°)	Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets (DEL-2018-436)	75
------	---	----

Rapporteur : Pascale MITONNEAU

15°)	Charte Culture et Solidarité - Conventions avec les structures culturelles pour la saison 2018-2019 - Approbation (DEL-2018-437)	78
------	--	----

16°)	Parcours d'éducation artistique et culturelle - Association CNRP Galerie Sonore - Association Parole D.E.L.I.E.E - Ecole des Arts et du Cirque "La Carrière" - Année scolaire 2018-2019 - Conventions annuelles d'objectifs - Avenants - Approbation (DEL-2018-438)	80
------	---	----

Rapporteur : Christine BLIN

17°)	Bibliothèque municipale - Achat de CD et de DVD - Marché (DEL-2018-439)	82
------	---	----

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

Angers Sport 2020 - Statue à l'effigie de Raymond Kopa - Ville de Reims - Don (DEL-2018-474)	84
18°) Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 11 : Accompagner et soutenir le développement du sport de haut niveau - Saison 2018-2019 - Fédération des Associations des Sports de Glace d'Angers (FASGA) - Aides - Convention - Approbation (DEL-2018-440)	86
19°) Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 1 : Favoriser la pratique sportive en club - Dispositif "Partenaires clubs" - Aide à l'adhésion à une association sportive - Attribution de subventions (DEL-2018-441)	88
20°) Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Associations sportives amateurs - Subventions manifestations - Attribution (DEL-2018-442)	90
21°) Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 2 : Accompagner la pratique autonome - Matériels fitness outdoor - Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN) - Convention de partenariat - Approbation (DEL-2018-443)	91
22°) Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 2 : Accompagner la pratique autonome - Parcours bien-être-sport-santé - Ecole Européenne de Graphisme et de Publicité (EEGP) - Convention - Approbation (DEL-2018-444)	93
23°) Projet égalité mixité professionnelle - FACE - Attribution de subvention (DEL-2018-445)	95

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : Françoise LE GOFF

24°) Citoyenneté - Lutte contre les violences faites aux femmes - SOS Femmes - Attribution de subvention (DEL-2018-446)	97
--	----

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

25°) Exercice 2018 - Budget Principal - Décision modificative n° 2 (DEL-2018-447)	99
26°) Vente d'actions Legs Duclaux (DEL-2018-448)	102
27°) Communauté urbaine - Convention de gestion Voiries/Eaux pluviales et éclairage public - Avenant n°1 - Approbation (DEL-2018-449)	104

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES – RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Benoît PILET

- | | | |
|------|--|------------|
| 28°) | Mutualisation - Direction des Assemblées et Affaires juridiques - Service Archives Vivantes - Service Communication et Relations Internes - Avenant n°1 - Approbation (DEL-2018-450) | 107 |
|------|--|------------|

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS

- | | | |
|------|--|------------|
| 29°) | Association Angers Jumelages - Organisation de la fête de la Saint-Nicolas 2018 - Attribution de subvention (DEL-2018-451) | 108 |
| 30°) | Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions (DEL-2018-452) | 109 |
-

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : Christophe BÉCHU

- | | | |
|------|---|------------|
| 31°) | SPL ALTER Services - SOCLOVA - Angers Loire Habitat - Désignation de représentants (DEL-2018-453) | 111 |
|------|---|------------|
-

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME

Rapporteur : Catherine GOXE

- | | | |
|------|---|------------|
| 32°) | SPL ALTEC - Délégation de Service Public - Contrat de prestations intégrées - Gestion et exploitation du Centre des Congrès et du Parc des Expositions - Contrat de licence de marques - Approbation (DEL-2018-454) | 113 |
| 33°) | Délégations de Service Public - Gestion et exploitation du Centre des Congrès 2014-2017 - Gestion et exploitation du Parc des Expositions - Liquidation SEM Angers Expo Congrès - Reprise des biens et marques (DEL-2018-455) | 115 |

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE

- | | | |
|------|--|------------|
| 34°) | Soleils d'Hiver 2018 - Arrivée du Père Noël - Convention de partenariat - Approbation (DEL-2018-456) | 117 |
|------|--|------------|

Rapporteur : Karine ENGEL

- | | | |
|------|--|------------|
| 35°) | Dérogation au repos dominical des salariés pour l'année 2019 - Avis (DEL-2018-457) | 118 |
|------|--|------------|
-

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

- | | | |
|------|--|-----|
| 36°) | Angers Loire Métropole - Rapport d'activités 2017 (DEL-2018-458) | 123 |
|------|--|-----|
-

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - BATIMENTS

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

- | | | |
|------|---|-----|
| 37°) | Hall de l'Hôtel de Ville - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre - Approbation - Marchés de travaux (DEL-2018-459) | 124 |
| 38°) | Groupe scolaire Claude Monet - ALTER Cités - EDF ENRS - Désordres sur des panneaux photovoltaïques - Protocole d'accord transactionnel - Approbation (DEL-2018-460) | 127 |

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

- | | | |
|------|--|-----|
| 39°) | Quartier Saint-Léonard/Madeleine/Justices - Syndicat des copropriétaires de la Résidence Saint-Laurent - Convention de participation financière - Approbation (DEL-2018-461) | 129 |
|------|--|-----|

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE

- | | | |
|------|---|-----|
| 40°) | Travaux de réseaux rues Saint-Laud, de l'Espine et place Romain - Exonération des droits de place pour les commerces (DEL-2018-462) | 131 |
|------|---|-----|

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES – COMMANDE PUBLIQUE

- | | | |
|------|--|-----|
| 41°) | Modification de groupement de commandes « Mise en fourrière de véhicules » - Evolution des règles de fonctionnement - Approbation (DEL-2018-463) | 132 |
| 42°) | Fourrière véhicules - Mise à disposition de services - Convention de plateforme de service avec les communes d'Angers Loire Métropole - Approbation (DEL-2018-464) | 134 |
| 43°) | Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation (DEL-2018-465) | 136 |
-

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

Rapporteur : Roch BRANCOUR

- | | | |
|------|--|-----|
| 44°) | Quartier Saint-Serge/Ney/Chalouère - ZAC Saint-Serge 2000 - ALTER Cités - Bilan de clôture de la concession - Avenant n°12 pour quitus des comptes et missions confiées - Approbation (DEL-2018-466) | 138 |
| 45°) | Quartier Saint-Serge/Ney/Chalouère - ZAC Saint-Serge 2000 - Suppression de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) (DEL-2018-467) | 140 |

46°) Quartier Saint-Serge/Ney/Chalouère - Cour du Rocher - Déclassement d'un espace vert (DEL-2018-468)	142
47°) Quartier Saint-Serge/Ney/Chalouère - Cour du Rocher/Rue du Fort de Vaux - Echange de parcelles avec Angers Loire Habitat (DEL-2018-469)	143
48°) Quartier Justices - Boulevard de la Marianne / Rue du Bourg la Croix - Cession de trois parcelles (DEL-2018-470)	145
49°) Quartier Justices - Rue Eugène Delacroix - Cession d'une parcelle non bâtie (DEL-2018-471)	147
Rapporteur : Richard YVON	
50°) Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions (DEL-2018-472)	149

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS

Rapporteur : Karine ENGEL

51°) Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation - Réseau CANOPE de Maine-et-Loire -Projet " Traces de soldats à Monplaisir " - Attribution de subventions (DEL-2018-473)	151
--	-----

♦ LISTE DES DECISIONS prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.	153
--	-----

♦ LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE pour information en application de l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales	156
---	-----

♦ APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX : 28 MAI, 25 JUIN et 16 JUILLET 2018	
--	--

♦ QUESTIONS DIVERSES	
-----------------------------	--

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 26 novembre 2018 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 novembre 2018
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Caroline FEL (départ à la DEL-2018-434), M. Ahmed EL BAHRI (départ à la DEL-2018-433), Mme Karine ENGEL, M. Benoît PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane PABRITZ (départ à la DEL-2018-449), Mme Catherine GOXE, Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Anita GOBERT, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON

Etaient excusés : Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Maxence HENRY, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, M. Gilles GROUSSARD, M. Emmanuel CAPUS, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2018-435)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE (à partir de la DEL-2018-434)
- Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ (à partir de la DEL-2018-450)
- Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Richard YVON
- Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Rose-Marie VERON



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 27 novembre 2018

CONSEIL MUNICIPAL D'ANGERS

SEANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je vous souhaite à tous et à toutes la bienvenue. Je vous indique que c'est Rose-Marie VÉRON, ce soir, qui sera notre secrétaire de séance. Et j'ai reçu un certain nombre d'excuses : Jeanne BEHRE-ROBINSON à Michelle MOREAU, Maxence HENRY a donné pouvoir à Christine BLIN ; Constance NEBBULA à Sophie LEBEAUPIN ; Alexandre VILLALONGA à Roch BRANCOUR ; Gilles GROUSSARD à Claudette DAGUIN ; Emmanuel CAPUS à Richard YVON ; Silvia CAMARA-TOMBINI à Frédéric BÉATSE ; Vincent DULONG à Rachel CAPRON et Alain PAGANO à Chadia ARAB. Si le Conseil n'est pas terminé, Caroline FEL donnera pouvoir à Karine ENGEL quand elle devra s'absenter, Ahmed EL BAHRI à Jean-Marc VERCHÈRE, et Stéphane PABRITZ à Gilles LATTE.



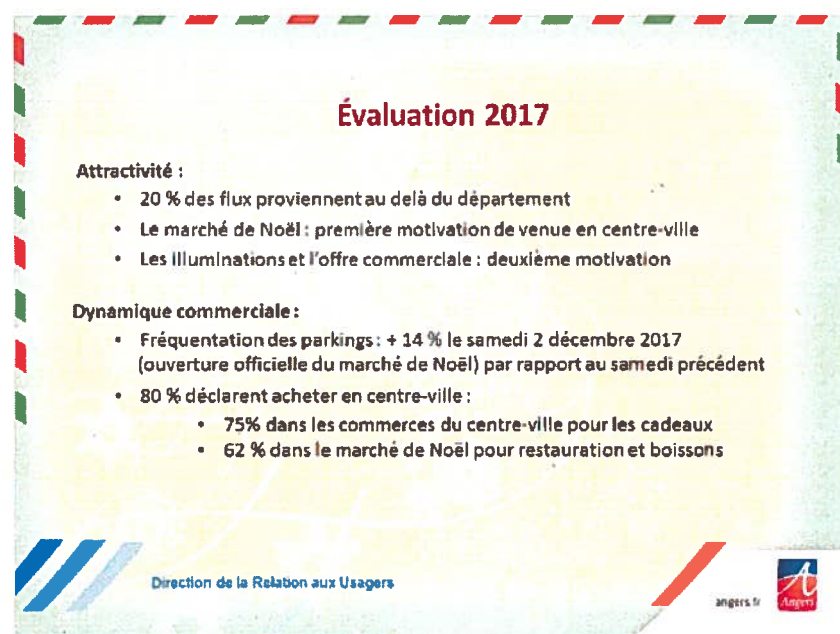
POINT POUR INFORMATION



Catherine GOXE : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais mettre un petit peu de douceur en ce début de Conseil municipal pour vous parler de Soleils d'Hiver, qui est une institution angevine que vous connaissez toutes et tous, qui dure depuis officiellement 1996, mais sous le titre « Soleils d'Hiver » depuis 1998. Ce sont les 20 ans cette année et on va envoyer des bons baisers d'Angers aux Angevins et aux touristes. Samedi dernier, c'était le début de « Soleils d'Hiver » avec les illuminations. J'espère que vous avez pu en profiter et voir la beauté de la Ville sous toutes ses formes.



Nous commençons officiellement le marché de Noël à partir du 1^{er} décembre prochain parce qu'il y a, vous le connaissez, le non-chevauchement entre la Foire Saint-Martin et ses animations et le début du marché de Noël en tant que tel avec ses animations à proprement parler.



« Soleils d'Hiver », c'est un outil d'attractivité et de dynamique commerciale avant tout pour le centre-ville. L'attractivité est toujours une chose essentielle puisque 20 % des flux des visiteurs viennent au-delà du Département de Maine-et-Loire, et on espère toujours faire plus et mieux. Le marché de Noël est toujours cité comme première motivation de venue en centre-ville, les illuminations et l'offre commerciale arrivant en deuxième motivation. Dans cette dynamique commerciale, il faut bien préciser que, on s'en rend compte à tous les niveaux, les piétons, mais la fréquentation des parkings également, puisque, si on se base sur l'année 2017, dès la première journée d'ouverture du marché de Noël, c'est-à-dire le 2 décembre de l'année dernière, on a constaté une progression de 14 % de la fréquentation des parkings. Les

Angevins et les touristes déclarent acheter en centre-ville. Les commerces de centre-ville et les chalets sont évidemment les premiers concernés.



En ce qui concerne les cérémonies d'ouverture, à Angers, c'est une chose entendue, le Père Noël descend du ciel et le Père Noël arrivera le 1^{er} décembre prochain par les airs. Je vous invite, avec vos enfants, à venir au Jardin du Mail à partir de 16 heures. Ensuite, nous aurons la déambulation habituelle du marché de Noël avec des spectacles d'échassiers à 18 heures.



Une animation diversifiée, comme chaque année, des compagnies musicales, des spectacles de rue. Il y aura, cette année, des nouveautés. Il y a le Jardin du Mail avec la grande roue. Tout le monde est habitué et se fait un plaisir de découvrir la Ville vue des airs.



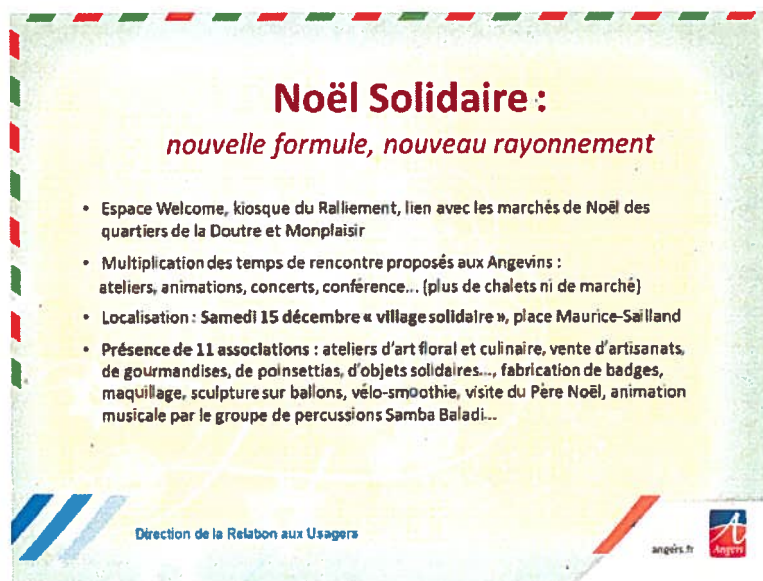
La place Lorraine, avec un autre manège qu'on avait testé l'année dernière grâce à mon collègue Stéphane PABRITZ : le manège de la Pomme sera à nouveau présent place Lorraine. Et, pour la dernière année, la patinoire, qui est une patinoire éphémère, certes, mais qui sera cette année une vraie patinoire en glace de 210 mètres carrés. Je dis que c'est la dernière année que nous aurons cette patinoire éphémère dans le cadre de Soleils d'Hiver puisque, vous le savez, dès août, dès la fin de l'été prochain, 2019, on aura la chance à Angers d'inaugurer la nouvelle patinoire dans le quartier Saint-Serge. Donc cette patinoire,

j'insiste là-dessus, est de 210 mètres carrés de vraie glace, ce n'est pas du plastique. C'est une patinoire qui sera essentiellement réservée aux petits, aux jeunes, pour des raisons évidentes de mise en condition pour inciter les futurs jeunes patineurs à venir découvrir la nouvelle patinoire l'année prochaine et éveiller des vocations sportives. Notre partenaire, l'Union Nationale des Centres sportifs de plein Air (UCPA), qui va s'occuper de l'animation du jardin de glace, en lien avec nos clubs résidents de l'actuelle patinoire des Haras, sera à disposition pour donner des indications et présenter une exposition qui permettra aux Angevins de découvrir la future patinoire de Saint-Serge. Ce sera donc le 15 décembre. La patinoire sera ouverte jusqu'au 6 janvier, donc les deux semaines de vacances de Noël et une petite semaine supplémentaire.

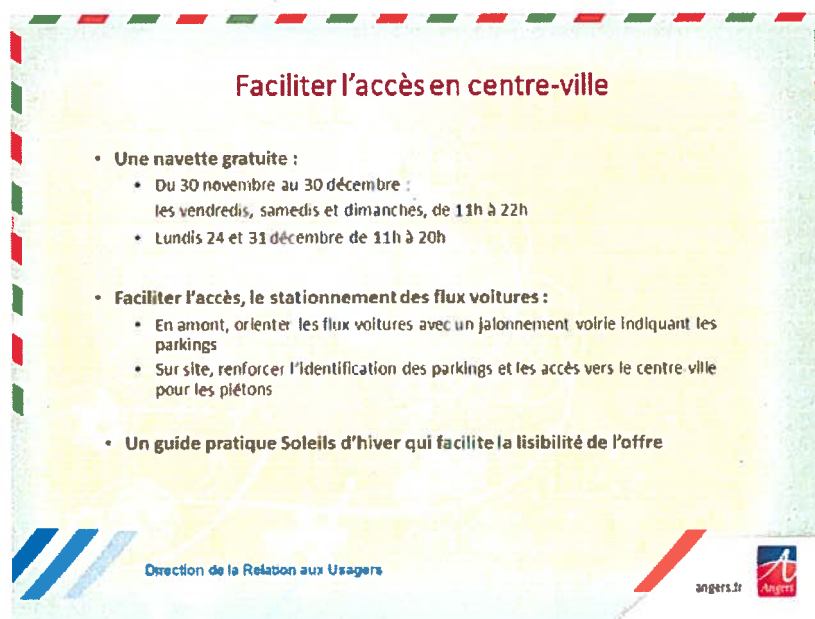


Des compagnies musicales et des animations dans le centre-ville sont présentes pour égayer cette période de Noël. Les ateliers du Père Noël sont une institution. La nouveauté, c'est que les ateliers du Père Noël seront décentralisés pour des raisons de travaux à Curnonsky, dans un nouveau lieu qui est la rue Bodinier. Ça permettra aussi, grâce à un cheminement qui a été prévu, de découvrir un quartier du centre-ville que les gens ne fréquentent peut-être pas forcément tous les jours. Mais ces ateliers fonctionneront du 1^{er} au 31 décembre et seront animés par les animateurs du service Éducation-Enfance. Les ateliers du Père Noël sont, je vous le rappelle, gratuits.

Le village du Père Noël sera positionné place Sainte-Croix. Ce sera une grosse animation pour les commerçants de ce quartier avec le chalet du Père Noël qui sera agrémenté cette année de chalets avec des automates. Il y aura également un manège du sapin de Noël et des séances photo avec le Père Noël. Le Père Noël se déplacera, et je suis très sensible à cet aspect des choses. Le Père Noël, c'est pour tous les enfants. Il y a toujours, hélas, au moment des fêtes de fin d'année, des enfants qui sont hospitalisés, et le Père Noël se rendra au CHU, au service pédiatrique de Robert Debré, les mardis après-midi, 11 et 18 décembre, et je pense que les enfants auront cette joie de voir le Père Noël aussi au CHU.



Noël Solidaire, c'est une tradition à Angers, on y est très attaché. Depuis des années, les associations se mobilisent pour que Noël soit un vrai Noël pour tous. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a cette année voulu, là aussi, trouver une nouvelle formule, un nouveau rayonnement pour que les Angevins soient concernés par cette opération Noël Solidaire. Donc, au kiosque du Ralliement, les samedis 1^{er} et 15 décembre, il y aura la présence des associations solidaires avec des possibilités de faire des paquets de Noël. Il y aura une multiplication des temps d'échanges avec des ateliers, des animations dans les salons Curnonsky, place Maurice Saillant, et surtout un focus, le samedi 15 décembre, avec le Village Solidaire où, là, toutes les associations seront rassemblées sur cette journée emblématique du 15 décembre avec des ateliers d'art floral, des ventes d'objets réalisés par les associations et qui seront vendus, des objets solidaires, des sculptures pour les enfants, et surtout des animations musicales. J'insiste sur cet aspect de cette journée du 15 décembre qui est la journée emblématique et les deux samedis où le kiosque du Ralliement sera aussi en lien avec ce Noël Solidaire.



Faciliter l'accès en centre-ville c'est surtout, et vous l'avez vu, j'espère, en venant nous retrouver au Conseil municipal, nous avons une navette qui a été positionnée devant la salle du Conseil municipal pour vous permettre d'abord de la découvrir.



Nous aurons deux navettes qui vont circuler en centre-ville entre le 30 novembre et le 30 décembre, les vendredis, samedis et dimanches, ainsi que les 24 et 31 décembre. Nous aurons deux navettes qui partiront des parkings qui se trouvent autour du centre-ville, dans la Doutre. Le but, vous l'avez compris, c'est que le centre-ville reste accessible à tous. Ce seront des navettes qui seront accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).



Les navettes circuleront entre les parkings La Rochefoucauld, les Arts et Métiers, le quai Aragon, traverseront la Maine pour remonter avec les arrêts qui sont positionnés sur le plan. Et surtout, la nouveauté, c'est que, les années précédentes, on nous disait « La navette, c'est bien, mais elle ne s'arrête

pas » ou « Les points d'arrêts ne sont pas très visibles », donc, dans l'hypercentre-ville, on pourra faire un petit signe aux chauffeurs, ils sont adorables, ce sont les chauffeurs de Keolis et Voisin, et les navettes s'arrêteront. Alors, c'est sûr qu'elles ne s'arrêteront pas tous les deux mètres, mais il faudra héler les navettes dans l'hypercentre de façon à pouvoir profiter de cette possibilité qui est offerte de rentrer dans le centre-ville sans les voitures.



Faciliter les achats en centre-ville : la garderie gratuite au foyer du Théâtre, ça, c'est une institution, entre le 5 et le 22 décembre, les mercredis et samedis. On limite quand même l'âge des enfants à 12 ans. Et les ouvertures de commerces, ma collègue Karine ENGEL en a parlé récemment dans les précédents Conseils Municipaux, et tu reviendras peut-être dessus tout à l'heure, nous aurons donc trois dimanches, conformément à ce qui est l'engagement qui avait été pris par la Ville, pour permettre aux commerces d'être ouverts les dimanches 9, 16 et 23 décembre.

Je ne vous ai pas parlé de l'escape game. Un escape game, c'est une nouveauté également, va être proposé aux Angevins dans le cadre toujours somptueux, un petit peu mystérieux d'un des plus jolis musées d'Angers qui est le Muséum d'Histoire naturelle. Cet escape game sera possible le samedi 23, et vous pouvez vous renseigner auprès de Destination Angers pour prendre vos inscriptions.

Le Marché de Noël : du 1^{er} au 31 décembre



Direction de la Relation aux Usagers



Le Marché de Noël, 4 sites :

place du Ralliement, rue Lenepveu, place du Pilori et place Sainte-Croix

- **Promotion du territoire :**
 - Produits en Anjou, le musée des Beaux Arts du 1^{er} au 16/12,
les commerçants du Centre ville avec les Vitrites d'Angers du 17 au 31/12
- **L'augmentation d'exposants locaux :**
 - 27% du Maine et Loire
 - 14% angevins
- **Les gobelets collector 2018**



Direction de la Relation aux Usagers

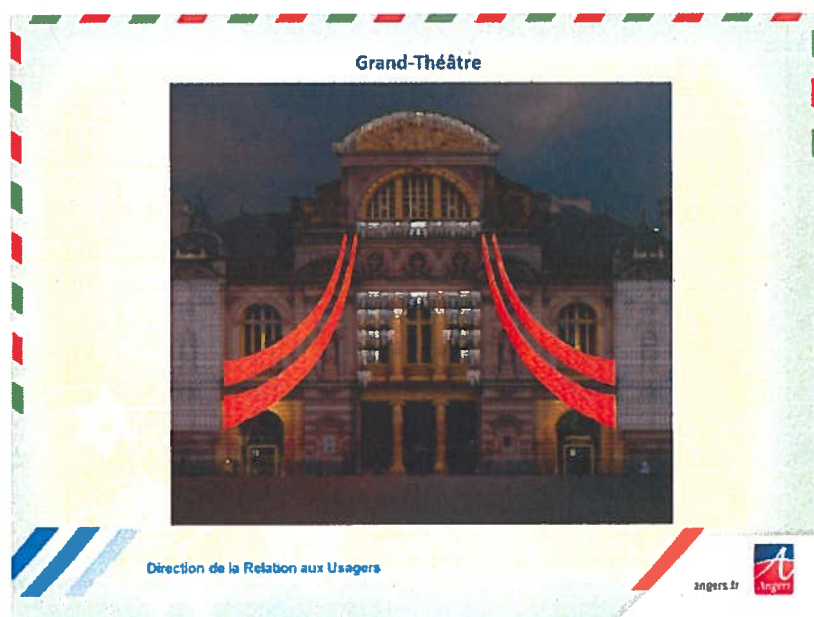


Le marché de Noël dure jusqu'au 31 décembre, sur 4 sites : la place du Ralliement, Lenepveu, Pilori, Sainte-Croix. Ce sont les sites historiques. Les nouveautés, cette année, dans les chalets, c'est que nous avons fait un focus sur la production locale avec un double chalet qui est réservé pour Produits en Anjou. Le Musée des Beaux-Arts va sortir du cadre des musées avec des propositions d'objets, objets de reproductions, bien sûr, issues des collections des musées. Nous avons également, le 1^{er} décembre, la sortie d'une bande dessinée, « BD à musée », qui sera proposée à la vente dans le chalet des Musées des Beaux-Arts, sachant que ce chalet sera partagé, première quinzaine de décembre, avec les musées d'Angers, et, seconde quinzaine de décembre, c'est le chalet qui sera à disposition des Vitrites d'Angers pour que les commerçants qui le souhaitent puissent, pendant une journée, en alternance, se montrer dans le cadre du chalet des Vitrites d'Angers.

Nous sommes très heureux, avec le prestataire 2A, de montrer aussi que nous avons augmenté la proportion des exposants locaux, puisque 14 % sont des Angevins et 27 % viennent du Département de Maine-et-Loire. Et puis, pour que tout le monde continue sa collection de gobelets, verres à dents, porte-crayons, vous avez toutes les utilisations possibles de nos gobelets collector dont vous avez un exemplaire, des gobelets qui vous sont proposés pour boire du vin chaud ou des bières locales chaudes, puisque ça se fait aussi, afin que ces gobelets ne soient pas jetés par terre mais bien gardés pour compléter la collection.

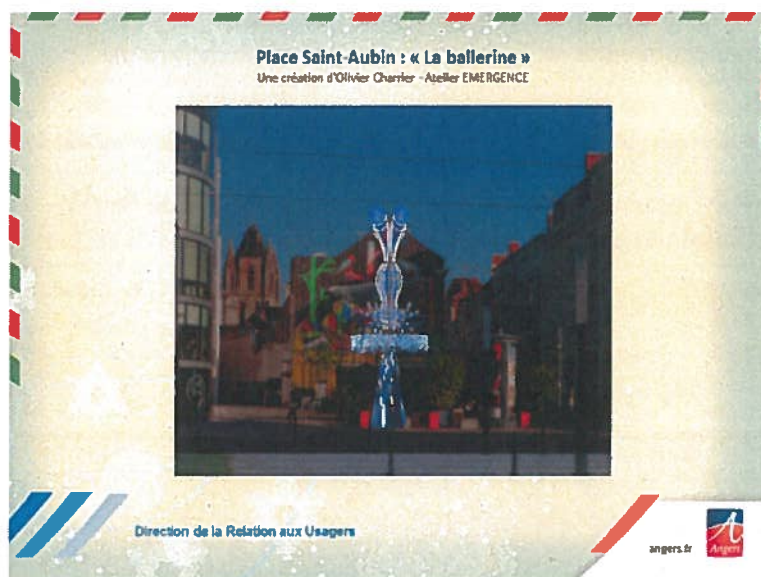


Les illuminations : vous avez un visuel sur le Château d'Angers que je vous invite fortement à aller découvrir lors de vos promenades le soir.



Le Grand Théâtre, qui illustre la politique que nous avons voulu mettre en œuvre, à savoir utiliser le

Théâtre avec les Hivernales du Festival d'Anjou, donc le rideau s'est ouvert sur le Théâtre, cette année, et sur sa programmation pour tout l'hiver.



Et puis, cette ballerine, qui est l'œuvre, comme toutes les illuminations, d'Olivier CHARRIER et de son atelier « Émergence », cette ballerine, qui est place Saint-Aubin, vous invite à vous rappeler qu'Angers est aussi une Ville de culture avec les 40 ans du Centre National de Danse Contemporaine (CNDC) qu'on a fêtés cette année. Elle est aussi une porte d'entrée emblématique du centre-ville, et je pense que tous les Angevins seront admiratifs du travail réalisé par le sculpteur de lumières.



Et puis, cette rue Lenepveu que l'on a voulue aussi différente dans le choix des couleurs, des couleurs un peu glaciales, un peu hivernales. J'insiste aussi sur le côté des illuminations parce qu'on est dans une période où l'on parle du développement durable, des consommations électriques, et je voulais quand même faire un petit aparté qui me paraît important. En 14 ans, c'est-à-dire entre 2004 et 2018, on a abaissé la consommation électrique de 140 mégawattheures à 10, ce qui est énorme. Et comment est-ce qu'on a

réussi cette performance ? Les décors sont de plus en plus optimaux dans leur technologie puisqu'on n'est plus avec des vieilles ampoules comme dans le temps mais avec des LED, et que ces 10 mégawattheures sont l'équivalent d'une petite maison de 70 mètres carrés en tout électrique pendant un an. C'est juste pour vous donner une idée de cette consommation électrique. La Ville est très illuminée, mais finalement sa consommation n'est pas si énorme que ça.



Il n'y a pas que le centre-ville, il y a les quartiers, les illuminations des polarités commerciales, les commerçants qui ont des projets d'animation pour leur quartier : le quartier de la Madeleine le 8 décembre ; la place Bichon, également le 8 décembre ; le boulevard Saint-Michel, le 15 ; la place Hérault, le 22 décembre ; et le village Lorette, le 22 décembre. Toutes ces associations de commerçants se sont réunies pour offrir, dans les quartiers, la présence du Père Noël ou différentes animations, vous les avez à l'écran. C'était ce moment douceur, dans cette ambiance particulière qu'est Noël d'habitude, mais particulièrement cette année.

Monsieur le Maire : L'idée c'était d'utiliser ce premier quart d'heure de Conseil pour présenter les choses. Y a-t-il des questions ou des demandes ? Je vous en prie. La parole est à Rose-Marie VÉRON.

Rose-Marie VÉRON : Merci pour la présentation de ce dossier Soleils d'Hiver 2018. Vous l'avez dit, cet événement est inscrit maintenant dans le paysage angevin. Il annonce la fin de l'année, la période de Noël, qui est un moment festif ou, plutôt, qui doit l'être ou devrait l'être, donc un moment de joie, de rêves, des odeurs de pain d'épices, de cannelle, de vin chaud, de moments en famille près de la cheminée, et des jolies images. Mais face à ces moments idylliques, colorés, moi je vais éteindre quelques lumières et je me pose quelques questions, et puis je ferai des remarques, allez, dans un esprit de Noël.

Monsieur le Maire, je m'interroge, mais heureusement que l'arbre de Noël n'est pas un cèdre nain, celui qui n'avait pas résisté aux tronçonneuses, ou l'un des centaines d'arbres abattus dans cette ville. Si, Monsieur le Maire, le Père Noël ne pouvait pas arriver en traîneau, mais j'ai entendu qu'il arrivait en avion dans une ville en pleins travaux où il est quasi impossible de circuler à pied, en vélo, en bus, et même de retrouver son chemin dans ce dédale de rues en chantier. Et puis, Monsieur le Maire, dans ces moments d'achats, de consommation, la vie de famille, la vie sociale peut être bousculée, car les commerces ouverts tous les dimanches du mois de décembre 2019, peuvent poser question. Et puis, si,

Monsieur le Maire, le Père Noël refusait d'intervenir dans des villes comme la nôtre où des enfants ou des familles continuent à ne pas trouver d'hébergement le soir dans ces périodes de froid, ce serait embêtant ? Et puis, un autre point, Monsieur le Maire, si les bénévoles, les salariés, les associations, épuisés par les subventions en baisse, baissaient aussi les bras ? Et si, et si, la liste est longue, mais je n'irai pas plus loin.

Alors, cette jolie présentation de « Soleils d'Hiver 2018 » ne peut m'empêcher de penser à toutes les actions encore à mener, à me questionner sur des décisions que vous pouvez prendre. Je n'ai pas de doute sur l'existence ou non du Père Noël, ça c'est évident, mais j'ai une certitude : c'est qu'il est urgent, pour que le soleil continue de briller et d'agir pour un autre mode de développement, et nécessaire d'intégrer cette transition énergétique, environnementale et sociale ; il est nécessaire de prôner un développement qui ne se conçoit pas uniquement en termes économiques, mais social, dans un climat social apaisé où chacun peut vivre dignement dans un environnement sain et en préservant notre planète. Alors, pour un beau, bon Noël 2018, on se reverra dans un mois, merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame ENGEL.

Karine ENGEL : Je voulais faire une intervention qui concernait les commerces sédentaires, mais puisque Madame VÉRON nous a fait sa liste au Père Noël, moi, je vais vous confirmer que je ne crois pas au Père Noël du tout. Je crois en la concertation, je crois en la discussion, je crois en la construction des projets, et c'est là-dessus que je voulais vous apporter juste mon point de vue en tant qu'adjointe aux commerces sédentaires de l'événement Soleils d'Hiver qui est coordonné par Catherine GOXE et qui est une vraie dynamique commerçante pour le centre-ville. C'est un travail de concertation pour beaucoup des éléments que vous avez cités tout à l'heure, particulièrement pour la navette gratuite qui est le résultat du travail de concertation des commerçants du centre-ville qui, malgré les difficultés des années précédentes, ont considéré que c'était un élément essentiel à conserver en améliorant sa visibilité, sa trajectoire, sa façon de s'arrêter, et cætera, pour que le centre-ville puisse être un accès facile et que le slogan que nous développons, qui est « le centre-ville, c'est facile », soit une réalité.

Il y a un élément qu'on n'a pas cité tout à l'heure, qui est le petit QR Code qui est sur le document que vous pourrez avoir, vous tous et toutes, et qui donne en temps réel le nombre de places disponibles dans les parkings de la Ville d'Angers. À citer aussi que cette navette fait le relais avec deux parkings gratuits de la Ville d'Angers, dont le parking de La Rochefoucauld où 1 187 places sont disponibles, que nous sommes bien avec 4 325 places de stationnement dans les parkings couverts et aériens du centre-ville, donc, pour ça, l'accessibilité de la Ville est bien préservée, et que nous avons encore 910 places de stationnement sur les bouts de tramway, donc sur les parkings-relais de la Ville. Ça, c'était essentiel et c'est le travail de concertation avec les commerçants de la Ville d'Angers qui a amené aussi à trouver ces solutions.

Quand vous parlez des dimanches, on est bien aussi sur un travail de concertation. Ça ne peut pas remplir la liste de Noël de tout le monde, mais, en tous les cas, c'est après consultation des attentes et des attendus de chacun et chacune que nous sommes arrivés aux dates que nous allons vous proposer en fin de Conseil. Donc les 1 000 commerçants du centre-ville et les 100 chalets du centre-ville, en tous les cas, sont heureux de cette liste au Père Noël.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je pense que la présentation de Soleils d'Hiver a permis à la fois de jeter un coup d'œil à ce qui allait se passer, à l'opposition de raconter un conte de Noël, ce qui est évidemment son droit le plus strict. Je suis toujours un peu confus quand j'ai l'impression, en vous entendant, que vous continuez de penser que tout était tellement mieux avant et que la démocratie, malheureusement, ça ne marche pas puisque les Angevins se sont trompés en 2014 dans les grandes largeurs. Et, vraiment, moi je vous invite, puisque c'est le temps de Noël, peut-être à essayer, à un moment, de vous dire que, même si vous n'êtes pas d'accord avec nous, il se pourrait qu'on n'ait pas tort sur toute la ligne, et à essayer peut-être de faire un peu moins de démagogie sur des sujets où vous finirez vous aussi par être rattrapés par la patrouille.

Pour être clair, on peut attendre de ces vœux la transition écologique, et je peux vous assurer qu'on y travaille et que, dans ce domaine, quand on regardera le doublement des réseaux de chaleur sur le territoire ou la façon dont on est passé à une politique de communication sur le développement durable et des slogans à des réalités. Mais on mettra tout cela en lumière de manière plus précise le moment venu pour ne pas laisser notre action se faire caricaturer, en particulier le fait de mélanger ce que peuvent être les coupes d'arbres au bord d'une ligne de tramway, parce que ça correspond à une nécessité pour faire passer un Transport Collectif en Site Propre (TCSP) et que vous l'avez fait vous-mêmes par le passé sur le tracé de la ligne A. Ce n'est pas digne de gens qui ont été aux responsabilités ou, plutôt, ça montre peut-être que les Angevins ont bien fait de sentir que le moment était peut-être venu d'en changer.

DOSSIERS EN EXERGUE



Délibération DEL-2018-423

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine
communautaire**

**Groupe scolaire Pierre et Marie Curie - Extension et restructuration - Avenant au marché de
maîtrise d'œuvre - Approbation - Marchés de travaux**

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Le quartier Belle-Beille a été retenu par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) comme quartier prioritaire dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Dans ce cadre, la Ville d'Angers a décidé l'extension et la restructuration du groupe scolaire Pierre et Marie Curie existant et la création d'une crèche (18 places).

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'équipe GOA ARCHITECTURE / EVEN STRUCTURES / AREA ETUDES / AREA CANOPEE / PIERRE GOUSSET / CHAUVEAU ASSOCIES / ITAC.

Au stade Avant-Projet Définitif, l'estimation des travaux s'élève à 4 537 000 € HT (valeur novembre 2017).

Il convient de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération à 493 600 € HT correspondant à la mission de base et aux missions complémentaires (EXE sur la Structure, Simulation thermodynamique, SSI, TDS).

Il convient de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu la délibération DEL 2017-260 du 29 mai 2017 autorisant le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération DEL 2018-75 du 26 février 2018 autorisant la signature du marché de maîtrise d'œuvre.

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Educations du 08 novembre 2018

DELIBERE

Approuve l'Avant-Projet Définitif fixant le montant des travaux à 4 537 000 € HT (valeur novembre 2017).

Approuve l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération, pour un montant total de 493 600 € HT.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés de travaux à l'issue de la consultation, à signer tout avenant de transfert relatif à ces marchés, ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indice à la suite de la suppression de celui-ci, et les avenants techniques qui ne modifient pas le montant du marché.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



NPNRU BELLE BEILLE

RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE P-M CURIE ET AMENAGEMENT D'UNE CRECHE DE 18 PLACES

Présentation de l'APD au Conseil Municipal du

26 novembre 2018



Direction Bâtiments et Patrimoine communautaire
86, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 - Tél : 02 41 05 40 39
www.angers.fr



angers.fr



Jean-Marc VERCHÈRE : Après la chaufferie urbaine et le réseau de chauffage urbain qui est peut-être la réalisation première 2018 du renouvellement urbain de Belle-Beille, nous allons passer au premier équipement, à la première rénovation, extension Pierre et Marie Curie. Alors, pour Pierre et Marie Curie, il s'agit de rénover ce groupe scolaire qui était ancien, de lui redonner une qualité, un confort, et de donner aux enfants, aux enseignants, aux personnels, des conditions de travail qui soient bien meilleures que ce qu'elles sont aujourd'hui, mais il s'agit aussi de répondre aux orientations suivantes.

Une restructuration répondant aux orientations suivantes :

Aménagement urbain à transformer

- désenclaver l'accès Nord vers l'avenue Notre Dame du Lac
- revaloriser l'image du groupe scolaire
- aménager une entrée unique des élèves en façade Nord
- améliorer le stationnement des enseignants et parents
- sécurisation des abords et de l'espace public

Améliorations techniques

- moderniser le service de restauration (création d'un self)
- améliorer les performances, notamment thermiques et acoustiques
- améliorer l'accessibilité handicapée du groupe scolaire
- supprimer les bâtiments obsolètes

Mais également



Restructuration du groupe scolaire Pierre et Marie Curie à Angers



Il s'agit d'ouvrir ce groupe scolaire sur le quartier, de l'ouvrir sur la rue du Colonel Sauveboeuf, sur l'avenue Notre-Dame-du-Lac, de le rouvrir sur le quartier, il était très enclavé, un peu difficile d'accès. Il s'agit de lui redonner une image d'école neuve ou quasi neuve, en tout cas de supprimer cette image d'école vieillissante ou qui a vieilli, parce qu'elle date des années 1960. Côté nord, créer un parvis, une entrée commune aux enfants de primaire et de maternelle, et réaménager tout ce qui est accès des parents, accès véhicules, enlever de ce parvis tout ce qui est stationnement, qui n'a rien à y faire, et trouver une poche de stationnement pour les enseignants et les agents. Mais aussi sécuriser les abords de l'espace public, de sécuriser l'entrée de l'école, ce sont les grandes orientations, avec, bien sûr, des choses importantes sur son fonctionnement. Améliorer ses performances techniques, thermiques et acoustiques ; rendre cette école accessible, ce sont des priorités de l'avant-projet définitif que je vous présente ; recréer un service restauration modernisé avec un self, c'est une des écoles qui n'en a pas, ou c'est peut-être même la dernière à ne pas avoir de self ; supprimer des bâtiments obsolètes, préfabriqués, en tout cas, faire une école qui soit digne de notre période et de notre siècle.

Augmenter la capacité d'accueil du groupe scolaire pour atteindre 300 élèves à terme

	Actuellement	A terme
nombre d'élèves	206	300
nombre de classes	10	13
nombre de demi-pensionnaires	140	270

Création d'un équipement Petite Enfance 18 lits

- Création d'une classe passeraillerie avec la crèche pour favoriser les parcours éducatifs des enfants

Maintien d'un Accueil de Loisirs Maternel pour 50 enfants

Relocalisation Ludothèque et ALSH

- Transfert de la Ludothèque sur la Bibliothèque Jacques TATI
- Création d'un accueil de loisirs pour les 6/12 ans sur le Lac de Maine



Restructuration du groupe scolaire Pierre et Marie Curie à Angers



Il s'agit aussi d'augmenter la capacité, de porter de 206 à 300 le nombre d'élèves, à 13 classes, et puis le nombre de demi-pensionnaires à 270. Et il s'agit de créer une crèche pour 18 berceaux, 18 lits, avec une entrée séparée ; il y aura le maintien de l'accueil de loisirs maternelle, mais la délocalisation de l'accueil de loisirs sans hébergement qui ira vers le Lac de Maine, et puis de la ludothèque vers Jacques Tati.

Entrée Groupe scolaire



Direction Générale de l'Éducation Nationale

Reconstruction du groupe scolaire Pierre et Marie Curie à Angers



Voilà ce que donnera l'entrée principale, majestueuse, et donnant sur le nord, sur la rue du Colonel Sauveboeuf, sur un parvis réaménagé, et près de l'entrée de la rue vers Notre-Dame-du-Lac.

Façade entrée crèche

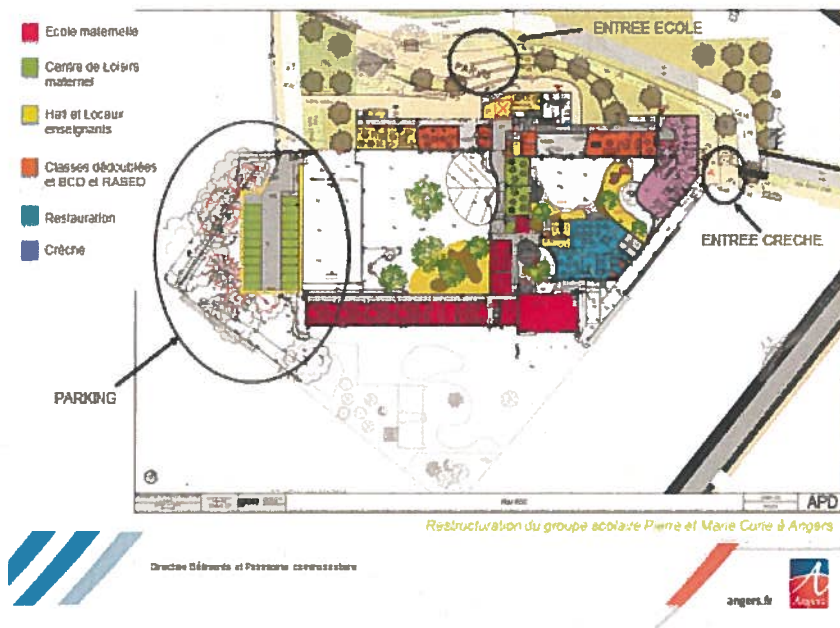


Direction Générale de l'Éducation Nationale

Reconstruction du groupe scolaire Pierre et Marie Curie à Angers



La crèche sur le côté sud, sud-est de l'école, un bâtiment complètement neuf, avec son entrée spécifique.



Et puis, une vue en plan qui me permet plusieurs choses. Le parvis est au nord, côté rue du Colonel Sauveboeuf. Le bâtiment orange et jaune, vous le connaissez, c'est le primaire sur deux niveaux, qui sera complètement restauré, réhabilité, isolé ; les cages d'escalier seront reconfigurées pour une meilleure accessibilité. Et puis, en partie centrale, nous aurons un cheminement vaste et qui donne sur un préau de l'école de la cour primaire, mais qui va vers la maternelle et vers le restaurant scolaire. La maternelle, ce sont les bâtiments rouges qui sont au sud, qui ont leur cour encore au sud, triangulaire, qu'on voit à peine sur ce plan. La voici. La cour maternelle est la pointe sud, la cour primaire étant celle où est le préau nouveau qui est jaune et avec des arbres verts.

Vous avez, à l'ouest, les fameux parkings qui seront créés pour les instituteurs, les agents de l'école, pour ne pas venir interférer sur le parvis et sur l'entrée de l'école. À l'est, vous avez, en violet, la crèche, et, en bleu, c'est la reconstruction de la partie restauration avec le self.

INTERVENANTS

- Maîtrise d'œuvre :
 - ✓Cabinet GOA à Angers assisté par :
 - ✓Economiste : Cabinet GOUSSET à Angers
 - ✓BE Fluides : AREA à Nantes
 - ✓BE Structures : EVEN STRUCTURES à Angers
 - ✓BE Acoustique : ITAC à Nantes
 - ✓VRD : CHAUVEAU et ASSOCIES à Angers
- Bureau de Contrôle
 - ✓BUREAU VERITAS CONSTRUCTION à Beaucauzé
- Coordonnateur SPS :
 - ✓COPLAN à Tuffalun
- Aménagements extérieurs :
 - ✓ALTER (NPNRU)

Alors, il y a eu un concours d'architectes. Vous aviez, à ce moment-là, approuvé le marché de maîtrise d'œuvre et le programme. C'est le cabinet GOA. Je vous laisse voir l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le planning de l'opération :

- Choix du Lauréat du concours : Cabinet GOA en février 2018
- Remise APS : mai 2018
- Remise APD : octobre 2018
- Validation APD : novembre 2018
- Remise du PROJET : décembre 2018
- Consultation des entreprises : de février à avril 2019
- Préparation du chantier : de mai à juin 2019
- Travaux en 3 phases pour permettre l'accueil des enfants : de juillet 2019 à juillet 2021

Coût d'opération :

- Travaux :	4 537 000 € HT
- Honoraires et divers :	1 038 000 € HT
TOTAL	5 575 000 € HT soit 6 690 000 € TTC

N.B: Cette opération est subventionnée à hauteur de 75% : (NPNRU 1,6 M€ – FEDER 2 M€ – DPV 480 K€)



Direction Générale et Pédagogie Construction

Reconstruction du groupe scolaire Ferné et Marie Gué à Angers



Et nous avons le calendrier qui est suivi pas à pas, normalement, comme nous l'avions présenté. C'est l'avant-projet définitif aujourd'hui. Il est proposé d'autoriser le Maire à lancer la consultation et à signer les marchés de travaux à intervenir et elle nous permet aussi de réactualiser, de revoir le marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe GOA et bureaux d'études associés pour tenir compte des coûts, des estimations de l'avant-projet définitif. La préparation du chantier sera menée de mai à juin 2019. Il y aura trois phases, parce que nous devons construire, reconstruire, réaménager en site occupé, et cette rénovation se mènera de juillet 2019 à juillet 2021 avec des opérations tiroirs importantes mais qui permettront à l'école de vivre dans de bonnes conditions.

Le coût des travaux est de 4 537 000 euros. Les honoraires, je vais vous donner le montant du marché que nous vous proposons avec GOA, à 493 600 euros. Bien évidemment, s'y ajoutent des honoraires des assurances, du SPS, des contrôles techniques, et un certain nombre de frais annexes de réseaux à modifier, et autres, qui portent le coût total à 5 575 000 euros hors taxes. Et il est important de souligner la hauteur du financement que nous devons à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), la Dotation Politique de la Ville qui amène à 4 millions d'euros pratiquement le financement obtenu sur ce dossier. Il s'agit donc, d'abord, de prendre en compte cet avant-projet définitif, de l'approuver, d'approuver ses orientations ; d'adapter le marché de maîtrise d'œuvre qui va avec à la hauteur que je vous ai indiquée ; et d'autoriser la poursuite de la procédure avec le lancement de la consultation, puis les marchés, et la signature des marchés de travaux.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Sophie LEBEAUPIN.

Sophie LEBEAUPIN : Juste préciser que c'est une vraie chance pour le quartier d'avoir cette école parce qu'on a quand même trois écoles qui sont vieillissantes. Préciser également que ça a été fait en concertation avec les enseignants et les équipes d'animateurs, pour ce qui est vraiment de l'intérieur et de la conception intérieure, donc ça répond au plus proche aux besoins des usagers. Un autre temps de concertation est prévu avec les habitants, cette fois, pour vraiment travailler sur les abords, et l'aménagement aux abords.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Gilles MAHÉ.

Gilles MAHÉ : Nous vous remercions pour la présentation de cette prochaine restructuration de l'école Pierre et Marie Curie qui contribuera, nous en sommes convaincus, positivement à l'évolution du quartier, et j'entends ce que vient de dire ma collègue et nous y abondons tout à fait.

Pour autant, cette présentation nous amène à plusieurs réflexions. L'école est un des sommets du triangle que constituent les trois écoles publiques du quartier, avec une proximité géographique entre ces trois écoles qui crée un lien extrêmement fort entre celles-ci. Aussi, nous sommes curieux de savoir comment vous envisagez cette restructuration de l'école Pierre et Marie Curie dans ce contexte et comment faire en sorte que les deux autres écoles ne pâtissent pas de la situation. Cela m'amène à évoquer avec vous un deuxième sujet qui y est très lié.

Nous avons appris, grâce à la vigilance d'habitants, le contenu des modifications soumises actuellement à l'enquête publique au sujet de la modification numéro 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Dans ce document qui est accessible aussi sur le site d'Angers Loire Métropole, on y découvre notamment le détail des modifications concernant les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de Belle-Beille et de Monplaisir. Ces documents donnent très clairement le sentiment d'un recul. En effet, là où le document voté en 2017 par le Conseil de communauté semblait affirmer des volontés politiques claires, le document modifié soumis à approbation devient, lui, beaucoup plus flou, imprécis et généraliste. L'usage du conditionnel, dans ce document nouveau, laisse en effet à penser que vous préférez ne pas vous enfermer dans des affirmations trop précises. Aviez-vous mal anticipé ces projets en 2017 ? Que s'est-il passé en une année pour que l'on nous propose aujourd'hui toutes ces modifications, et, surtout, comment peut-on s'y retrouver ?

Sans rentrer dans le détail de ce document, je vais juste citer quelques exemples en lien avec la délibération de ce soir. Ainsi, concernant les écoles de Belle-Beille, en 2017, le document indiquait que, « une réorganisation des groupes scolaires de premier degré sera étudiée », « les écoles conservées seront réhabilitées », « un nouveau groupe scolaire pourra être réalisé », « les liens entre les écoles et les centralités seront améliorés ». Et dans la modification soumise actuellement à approbation, cela devient : « Une réorganisation des groupes scolaires de premier degré sera étudiée » ; « Un nouveau groupe scolaire pourra être réalisé » ; « Les liens entre les écoles et la centralité devraient être améliorés ». On ne parle donc plus, dans ce nouveau document, d'une réhabilitation des écoles, alors que nous savons tous, et Madame LEBEAUPIN vient de nous le préciser, qu'elles en ont toutes les trois besoin. Et les liens entre écoles et centralités ne seront pas améliorés, mais devraient l'être. Cette modification d'un futur à un conditionnel pourrait être anecdotique sur l'ensemble du document, mais c'est malheureusement la tendance générale.

Autre exemple pour illustrer mon propos, pour Monplaisir, cette fois-ci : la phrase de 2017 disait, « Le parc social existant, immeubles et cellules logements, sera réhabilité et rénové par les bailleurs » ; et elle devient, dans le nouveau document, « La majorité du parc social existant sera réhabilitée et rénovée par les bailleurs ». Là où, en 2017, le projet de démolitions/réhabilitations de logements est précisément chiffré, cela devient « de nombreux logements ». On ne peut pas faire plus flou.

Pour revenir à l'avenir des écoles de ces quartiers, voici un dernier exemple. Pour Monplaisir, en 2017, vous écriviez : « Un nouveau groupe scolaire, environ 12 classes, sera créé au sud du boulevard Henri Dunant pour alléger le groupe scolaire Voltaire et permettre l'accueil d'élèves des quartiers Monplaisir et Ney-Chalouère. Les deux groupes scolaires en cœur de quartier seront reconfigurés ». Et cela devient : « Les équipements publics, équipements scolaires, gymnases, seront reconfigurés ». Je m'arrêterai à ces exemples, mais il y en aurait beaucoup d'autres.

Aussi, le sentiment que nous avons à la lecture de ces documents est vraiment que l'on s'autorise, par ces modifications, à ne finalement pas aller au bout des ambitions initiales. Cela rend les deux Orientations

d'Aménagement et de Programmation (OAP) beaucoup plus floues, imprécises, sans compter qu'il existe dans ces documents des informations encore moins anecdotiques, notamment quand des zones non constructibles deviennent des zones constructibles, à l'image de la zone qui accueillera, comme vous le souhaitez, la tour en bois. Convenez aussi qu'en termes de transparence pour les habitants, cet enchevêtrement de documents, de modifications, de retours en arrière fait que, les rares fois où ils sont concertés correctement, ils ne savent plus très bien pourquoi.

Au-delà de ces questions importantes, nous nous interrogeons aussi sur la méthode. Élus angevins, nous nous sentons lésés de l'absence de débats à l'échelle du territoire angevin. Aussi, nous souhaiterions que ces modifications, qui sont loin d'être anodines et pourraient impacter considérablement les rénovations urbaines et les projets de ces deux quartiers, soient soumises à un réel débat au sein du Conseil municipal et que l'on ne se contente pas seulement de celui de l'Agglomération.

Monsieur le Maire : Il y a un moment où la question c'est effectivement de savoir si vous souhaitez vraiment débattre. Vous prenez trois phrases dans un document de 230 pages et avec, de surcroît, des erreurs dans les trois phrases, ce qui me désole et c'est ce qui ne nous prépare pas à un débat sérieux. Donc le jour où vous serez plus dans la caricature, ce sera avec plaisir qu'on débattrà. Et je vais juste vous répondre de manière très rapide sur ces points.

Si vous aviez travaillé votre dossier, vous vous seriez rendu compte que, en ce qui concerne le projet du « Bois d'Angers », on ne rend pas constructible un terrain inconstructible, on rend inconstructible un terrain constructible. C'est l'inverse. On diminue la surface de constructibilité à Belle-Beille pour qu'on utilise le terrain du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) qui est constructible, et le terrain derrière, qui est le terrain de sport, qui était constructible et que vous aviez refusé de rendre inconstructible, nous le rendons inconstructible, à la suite, précisément, d'une réunion publique et des échanges avec les habitants. Donc c'est l'inverse de ce que vous décrivez.

Ensuite, sur les éléments de l'OAP, vous ne nous parlez pas de la décision, vous nous parlez de l'enquête publique. C'est super. Ça veut dire que vous allez précisément pouvoir aller voir le commissaire-enquêteur en demandant qu'on revienne aux formules initiales, et je serai absolument ravi, à ce moment-là, quand je verrai les remarques qui auront été faites dans le registre, de m'apercevoir qu'effectivement ce n'est pas forcément très malin d'avoir mis du conditionnel là où on mettait du futur surtout quand, dans l'intervalle, on a affiné les projets. Je veux bien qu'on ait des polémiques sur des reculs, mais là, en l'espèce, il n'y en a pas, au contraire.

Quand vous évoquez la situation de Monplaisir, la réalité c'est qu'on a précisé, et je ne doute pas que vous avez été attentif ou que, pour reprendre la formule que vous avez utilisée tout à l'heure, vous avez été informé ou alerté par des amis sur le fait qu'à l'occasion des deux réunions publiques qui se sont tenues ces deux derniers mois, j'ai eu l'occasion de dire que les deux écoles de Valéry et de Voltaire faisaient l'objet de crédits dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain. Quant au troisième groupe scolaire, si je ne l'ai pas expliqué trois fois depuis le début du mandat, y compris dans des réunions publiques sur le quartier de Saint-Serge/Ney/Chalouère, en disant qu'en termes de mixité, l'idée, c'était que le troisième groupe ne soit pas en cœur de quartier mais en périphérie. J'ai précisément déjà évoqué le départ de la société des « Fours À Chaux », les opportunités qu'il pourrait y avoir à proximité immédiate pour faire en sorte de construire une mixité avec, d'un côté, un tissu urbain pavillonnaire, et, de l'autre, un tissu urbain collectif. On a évoqué ce sujet. J'ai même répondu en direct à des questions qui étaient posées sur l'éventuelle localisation de l'école et à la question de savoir si le site actuel de l'ex-Biocoop ne pourrait pas accueillir ce site. On a évoqué ces sujets. Donc ce que vous semblez découvrir dans un document qui ajuste, comme vous le dites, sur plein de points, des choses qui sont apparues depuis un an, ce sont non seulement, pas des choses nouvelles, mais ce sont des choses sur lesquelles on a insisté par le passé.

Ensuite, vous évoquez la situation du côté de Belle-Beille. Mais là aussi, sauf à ce que votre corps ait été

présent et que votre esprit n'ait pas été là, ce qui est possible, et à ce moment-là je vous envie pour ces capacités de voyage intérieur qui n'appartiennent pas à tout le monde parce que c'est assez saisissant, on est vraiment persuadé que vous êtes là, pourtant, au moment où on a cet échange avec vous. Je peux vous assurer que dans le détail qu'on a donné, y compris des projets pédagogiques du côté de Belle-Beille, on a insisté sur le fait qu'il y aurait sur l'école Robert Desnos, pour ne pas la citer, dans le cadre des projets de restructuration aux abords, des conditions d'amélioration, qu'on s'interrogeait sur les locaux qui étaient à l'intérieur, sur ceux qui jouxtaient le site. L'opération de Pierre et Marie Curie, on la commençait, parce qu'elle avait un autre impact sur le plan de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), avec cette idée qui consiste à faire pour le quartier de Belle-Beille ce qui a été fait pour d'autres, d'éviter que les enfants qui ne partent pas en vacances se retrouvent à aller à l'accueil de loisirs là où ils vont à l'école toute l'année, ce qui a guidé par le passé, de la part de majorités précédentes, le projet du Hutreau et celui de la Claverie et qui va prendre la forme de celui du lac de Maine, pour être capable aussi d'enclencher l'ensemble de ces dispositifs. Donc, ces projets pédagogiques, on a eu des occasions de les présenter et de les détailler.

Et, quant à l'absence de cheminement vers le cœur de quartier, je n'ai pas eu la patience de relire l'intégralité du document, mais je peux vous assurer qu'il n'y a aucun doute sur le fait que ce qui était présenté en termes de capacités, en particulier de cheminements doux, pour faire en sorte qu'on puisse assurer l'ensemble de ces jonctions, est toujours prévu. Elle est même de plus en plus précise dans les documents qui sont issus de la discussion et de l'accord que nous avons obtenu de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Là où il y avait, il y a un an, des chiffres sans argent, il y a désormais des crédits, ligne par ligne, sur la totalité de ces opérations. Donc, attendons ensemble tranquillement la fin de cette enquête publique, et, vraiment, si vous avez des remarques sur la concordance des temps, je les écouterai avec plaisir.

Mais de mon point de vue, le vrai sujet, c'est l'ambition qu'on porte, ce sont les 100 millions d'euros, précisément, qui sont derrière cette OAP qu'on a été chercher auprès de l'Agence Régionale de Rénovation Urbaine (ANRU). Ce sont les 991 démolitions, ce sont les 4 000 réhabilitations, et je veux croire que ce qui vous importe de manière réelle ce n'est pas le futur, le conditionnel, ou le passé simple, c'est la réalité de ce que seront l'engagement et la capacité à transformer la vie dans ces quartiers qui n'ont que trop attendu un engagement de la part des pouvoirs publics au sens large. Mais je vous entends, et, si vous avez ce même degré de vigilance dans quelques semaines, je me réjouis de ce qui sera qualité grammaticale de nos débats. Mes chers collègues, nous allons passer au vote sur ce dossier numéro 1 et je vais vous inviter à approuver les marchés de travaux du groupe scolaire Pierre et Marie Curie. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-423 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération DEL-2018-424

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Monplaisir - 9 et 11 Rue de Haarlem - Acquisition de deux maisons à usage d'habitation

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain Monplaisir, la Ville d'Angers souhaite relocaliser le bureau de police de Monplaisir et mutualiser les moyens pour un travail conjoint entre les services de la Police Nationale et de la Police Municipale. Angers Loire Habitat est propriétaire de deux maisons à usage d'habitation mitoyennes, de type VI et d'une surface habitable de 109 m² chacune, situées 9 et 11 rue de Haarlem à Angers, et actuellement vacantes.

Après proposition d'Angers Loire Habitat, il a été décidé de procéder à l'acquisition de ces deux biens, cadastrés de façon suivante :

- 9 Rue de Haarlem, section BD n° 706 (d'une contenance de 63ca) et n° 709 (d'une contenance de 11a 07ca)
- 11 rue de Haarlem, section BD n° 705 (d'une contenance de 1a 07ca) et n° 708 (d'une contenance de 9a 62ca)

La Ville d'Angers bénéficie déjà d'une autorisation pour réaliser tous les travaux de transformation et d'aménagement nécessaires à l'accueil des bureaux de police, dans le cadre d'une convention signée avec Angers Loire Habitat.

Un accord est intervenu pour une acquisition au prix de 300 000 € (trois cent mille euros) pour une surface totale de 22a 39ca.

Les frais de la vente et ceux qui en seront la suite et la conséquence seront à la charge exclusive de la Ville d'Angers.

Dans le cadre de cette acquisition, il conviendra de procéder à la constitution des deux servitudes suivantes :

- Un droit de passage d'une canalisation souterraine des eaux usées au profit d'Angers Loire Métropole grevant les parcelles cadastrées section BD n° 705 et 708,
- Un droit de passage pour véhicules au profit de la Ville d'Angers afin de rejoindre la voie publique grevant les parcelles cadastrées section BD n° 707 et 710, restant propriétés d'Angers Loire Habitat.

Les autres modalités sont définies dans l'acte notarié.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts,

Considérant l'avis conforme du Service Local du Domaine du 21 août 2018,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 novembre 2018

DELIBERE

Approuve l'acquisition par la Ville d'Angers des deux maisons à usage d'habitation, situées 9 et 11 rue de Haarlem à Angers et désignées ci-dessus, appartenant à Angers Loire Habitat, moyennant le prix de 300 000 € et la prise en charge des frais d'acte notarié.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette acquisition.

Considère que cette acquisition bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts exonérant les communes et leurs établissements publics de toute perception au profit du Trésor Public.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Acquisition pavillons 9-11 rue de Haarlem



Direction des Bâtiments et du Patrimoine Communautaire
rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 • Tél : 02 41 05 43 55
www.angers.fr •



Roch BRANCOUR : Monsieur le Maire, chers collègues il s'agit d'approuver l'acquisition de deux pavillons auprès d'Angers Loire Habitat au 9 et 11 rue de Haarlem. Ce seront des pavillons qui représentent une surface d'un peu plus de 200 mètres carrés habitables et qu'il est prévu d'acquérir pour la somme de 300 000 euros qui est l'estimation établie par France Domaine. Pourquoi l'acquisition de ces pavillons ?

Transfert du bureau de la Police Nationale de Monplaisir

Dans le cadre de l'opération NPNRU dans le quartier de Monplaisir, il est nécessaire de délocaliser le bureau de la Police Nationale actuellement situé rue de Normandie.

Le nouveau site se localise aux 9 et 11 rue de Haarlem. Il s'agit de 2 pavillons mitoyens actuellement propriétés d'Angers Loire Habitat.

Des travaux d'adaptation des logements sont nécessaires pour accueillir les services de la Police Nationale à partir du 1^{er} janvier 2019.

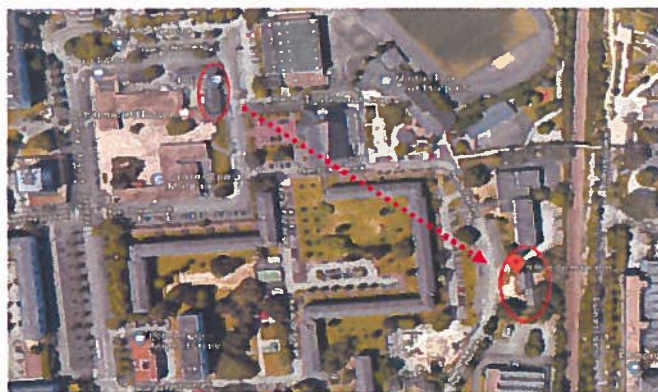


Direction des Bâtiments et du Patrimoine Communaires



Il s'agit, dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de Monplaisir, de délocaliser le bureau de police actuellement situé rue de Normandie pour le relocaliser rue de Haarlem, dans ces pavillons. L'objectif est aussi de mutualiser, dans ces locaux, les bureaux de la police nationale et de la police municipale. Cette installation pourrait prendre place dès le 1^{er} janvier 2019.

Plan de situation



Direction des Bâtiments et du Patrimoine Communaires



Vous avez ici à l'écran un plan de situation qui vous montre, le bureau de police actuel rue de Normandie, et, rue de Haarlem, la destination future.

Vue aérienne



Direction des Bâtiments et du Patrimoine Communautaire



Vous avez également une vue aérienne des deux pavillons en question qui sont situés près de l'ancien Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT).

Façade principale 9,11 rue de Haarlem



Direction des Bâtiments et du Patrimoine Communautaire



Vous voyez ensuite la façade principale de ces pavillons.

- Coût travaux : 168 000 € HT
 - Aménagement des locaux pour la Police Nationale (création de vestiaires homme et femme, de 7 bureaux et d'un accueil public)
 - Aménagement d'un bureau pour la Police Municipale
 - Mise en sécurité du site
 - Mise en conformité électrique
 - Mise en accessibilité PMR
 - Travaux séparation réseaux (repris sur ex-FJT)
- Calendrier du chantier :
 - Septembre à fin 2018



Direction des Bâtiments et du Patrimoine Construits



Il est prévu d'avoir réalisé, d'ici la fin de l'année, des travaux pour un montant de 168 000 euros qui vont permettre d'aménager les locaux pour la police nationale, la police municipale, la mise en sécurité du site, la mise en conformité électrique, son accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, et la séparation des réseaux, pour une fin de chantier fin 2018, et, une installation des effectifs concernés début 2019.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Dans ces conditions, je vais vous proposer que nous puissions voter cette acquisition en rappelant qu'effectivement cette entrée dans les murs de la police nationale se fera au tout début de l'année 2019. Madame MOREAU.

Michelle MOREAU : Peut-être préciser que cette opération va permettre après de faire des délocalisations des commerces pour permettre de commencer les démolitions sur la place de l'Europe.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-424 : le Conseil Adopte à l'unanimité

(Signature)

DOSSIERS



Délibération n° DEL-2018-425

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Démocratie participative

Budget Participatif 2018 - Validation des projets lauréats

Rapporteur : Michelle MOREAU

EXPOSE

La Ville d'Angers est forte d'une riche expérience en matière de démocratie participative depuis longtemps. Elle s'est particulièrement renouvelée depuis 2015 avec :

- la mise en place de Conseils de citoyens de quartier,
- le développement et la systématisation des concertations sur de nombreux projets d'aménagements et d'équipements,
- la création d'une plateforme numérique dédiée à la participation des Angevins.

Après la réalisation du projet Imagine Angers l'année dernière, la Ville a souhaité franchir une nouvelle étape pour davantage associer les citoyens angevins aux politiques publiques municipales en créant un dispositif du budget participatif. Ainsi, par délibération du 29 janvier 2018, le Conseil municipal a approuvé la mise en place de cette démarche.

6761 Angevins se sont exprimés sur la plateforme « ecrivons.angers.fr » ou dans l'une des 13 urnes mises à disposition sur le territoire communal du 4 au 22 octobre 2018, afin de choisir 5 projets parmi les 59 projets réalisables proposés par des Angevins. Les projets lauréats sont ceux qui ont recueilli le plus de voix. Il convient désormais de valider la liste des 16 projets lauréats, en prenant en considérant le montant estimé cumulé de ces projets.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL 2018-1 du 29 janvier 2018 approuvant la mise en place du dispositif du budget participatif au sein de la Ville d'Angers, ainsi que le règlement de ce budget participatif,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 novembre 2018

DELIBERE

Valide la liste des 16 projets lauréats suivants :

- Projet n°48 « Pièges contre les frelons asiatiques » d'un montant estimé à 10 500 €,
- Projet n°49 « Des vergers en cueillette libre dans ma ville » d'un montant estimé à 80 000 €,
- Projet n°55 « Des ruches dans ma ville » d'un montant estimé à 4000 €,
- Projet n°51 « Des composteurs collectifs nouvelle génération » d'un montant estimé à 110 000 €,
- Projet n°45 « Frigos solidaires » d'un montant estimé à 3 500 €,
- Projet n°15 « Un lieu de plein air pour la musique » d'un montant estimé à 55 000 €,
- Projet n°56 « Récupérateurs d'eau de pluie collectifs » d'un montant estimé à 20 000 €,

- Projet n°3 « Sécurisation des rails de tramway » d'un montant estimé à 20 000 €,
- Projet n°59 « Garer son vélo en ville sans problème » d'un montant estimé à 169 000 €,
- Projet n°53 « Des cendriers pour une ville plus propre » d'un montant estimé à 10 000 €,
- Projet n°8 « Mon arbre numérique » d'un montant estimé à 60 000 €,
- Projet n°16 « le fil rouge, itinéraire touristique » d'un montant estimé à 10 000 €
- Projet n°46 « café solidaire » d'un montant estimé à 30 000 €,
- Projet n°21 « Angers... l'art à ciel ouvert » d'un montant estimé à 350 000 €,
- Projet n°52 « Co-toituration solaire, participatif et citoyen » d'un montant estimé à 5 000 €,
- Projet n°31 « Plus de batterie ? Nous avons la solution » d'un montant estimé à 60 000 €.

S'engage à inscrire le montant estimé cumulé de ces 16 projets, soit 997 000 €, au budget primitif 2019 en section d'investissement.



Michelle MOREAU : Délibération sur le budget participatif. Nous devons délibérer pour présenter la liste selon les résultats des votes. Vous avez la liste des 16 projets lauréats qui permettent d'engager un budget pour 997 000 euros. Nous nous laissons une petite réserve. Effectivement, c'est bien un million d'euros qui a été prévu, mais comme des projets ont besoin d'être encore affinés, on préfère garder cette petite limite. Les porteurs de projet vont pouvoir se retrouver, parce que c'est devenu une vraie communauté. Nous mettrons à leur disposition une plateforme numérique pour qu'ils puissent suivre les projets, puisque chaque porteur de projet va, avec le service référent et l'élus référent, suivre la réalisation du projet selon le calendrier qui va être déterminé, mais, entre eux, ils pourront également continuer à communiquer, et l'équipe est vraiment très motivée. Je remercie les représentants dans la salle ce soir, qui sont déjà sur la nouvelle version du nouveau budget participatif.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je vous invite collectivement à valider le choix des 6 761 Angevins qui se sont manifestés, et je vais vous proposer, si vous êtes d'accord, pour qu'on puisse valider cette liste, de bien vouloir lever la ou les mains. Je n'ai peut-être pas demandé s'il y avait une prise de parole, mais on avait déjà abondamment discuté du sujet. Il y a une demande d'intervention ? Je n'en vois pas. Donc je vous propose qu'on passe au vote. Et ceux qui sont d'accord pour qu'on valide la liste des projets lauréats votée par les Angevins, je vous invite à lever la ou les mains. Très bien. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie pour cette unanimité.

Délibération n° DEL-2018-425 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-427

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Projets de quartiers - Rapport d'évaluation 2017/ 2018 - "Revue de projet" - Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour 2017

Rapporteur : Michelle MOREAU

EXPOSE

Le Projet de quartier représente pour la Ville d'Angers un outil d'animation de son territoire au plus près des réalités de vie et des spécificités de chacun des dix quartiers angevins.

Adoptés en mai 2015, à la suite d'une démarche avec ses partenaires dans tous les quartiers d'Angers, il permet le dialogue avec les habitants et les acteurs du territoire. Il donne lieu à une formalisation qui précise les objectifs de développement et permet de hiérarchiser les actions à l'échelle de chacun des dix quartiers.

Le projet de quartier intègre les éléments du contrat de ville, du projet stratégique local, des conventions pluriannuelles d'objectifs liant la Ville aux Maisons de Quartier.

Dès leur adoption, ces projets de quartier se sont affirmés comme un processus partagé et évolutif, soumis à une démarche d'évaluation pour être ajustés au fur et à mesure de leur mise en œuvre. Cette évaluation se nourrit de l'actualité des territoires, de l'évolution des besoins existants et de l'émergence de nouvelles demandes. Elle permet la mise à jour permanente du diagnostic et l'ajustement des pistes d'actions.

Par ailleurs, la réglementation prévoit la présentation d'un rapport au Conseil municipal retraçant les actions de développement social urbain pour les communes bénéficiant de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS). Cette dotation de solidarité a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Pour la 3^{ème} année consécutive, ce rapport présente les indicateurs socio-démographiques et l'état d'avancement des actions mises en œuvre dans les quartiers de la ville, sous la forme d'une « revue de projet » :

- un diagnostic socio-urbain, décliné en enjeux prioritaires sur les trois thématiques : cohésion sociale, développement économique et emploi, habitat et cadre de vie ;
- un point d'étape sur les quelques actions phares qui ont mobilisé la Ville et ses partenaires durant les années 2017 et 2018, réalisées ou en cours, une illustration et quelques chiffres-clés qualifiant l'action.

L'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour l'année 2017 est présentée en fin de rapport.

Cette « revue de projets » sert de support à des échanges entre la Ville et ses partenaires pour adapter au mieux l'action municipale.

Véritable cadre de l'action publique municipale, ce rapport a vocation à nourrir les connaissances du plus grand nombre d'acteurs du territoire et à enrichir la réflexion sur les questions complexes des politiques urbaines et sociales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale instituant la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS),

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 novembre 2018

DELIBERE

Prend acte du rapport d'évaluation 2017/2018 des projets de quartiers.



Evaluation des projets de quartiers

3^{ème} édition



Les projets de quartiers en revue 2017/2018

Conseil municipal du 26 novembre 2018



83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 • Tél
www.angers.fr •

Mission Evaluation Observation



angers.fr



Michelle MOREAU : Il s'agit de vous présenter la revue de quartiers. C'est la troisième année que nous présentons le bilan de l'action qui est faite sur les quartiers. Vous savez que nous avons obligation de vous présenter l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) dans des actions quartiers. Nous avons l'obligation de vous présenter les projets de ces quartiers Politique de la Ville. On en parle beaucoup. Il n'y a pas qu'eux. Il y a une évaluation sur l'ensemble de la Ville pour les projets de quartiers.

Le Projet de quartier, c'est un cadre d'intervention de proximité



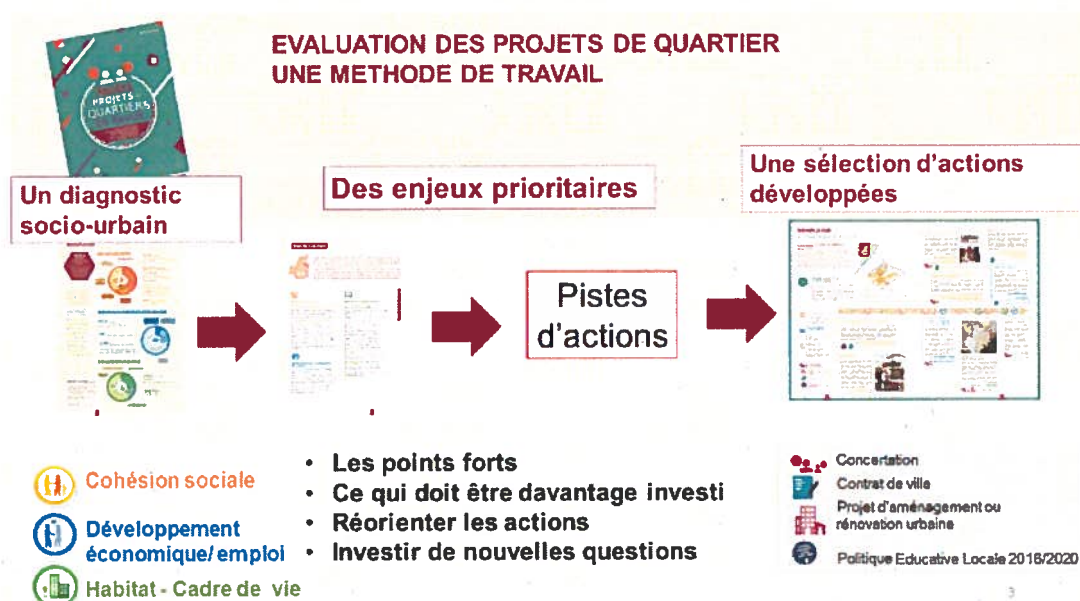
✓Une animation de son territoire au plus près des réalités de vie des 10 quartiers

✓Une démarche de dialogue avec les habitants et les acteurs du territoire.

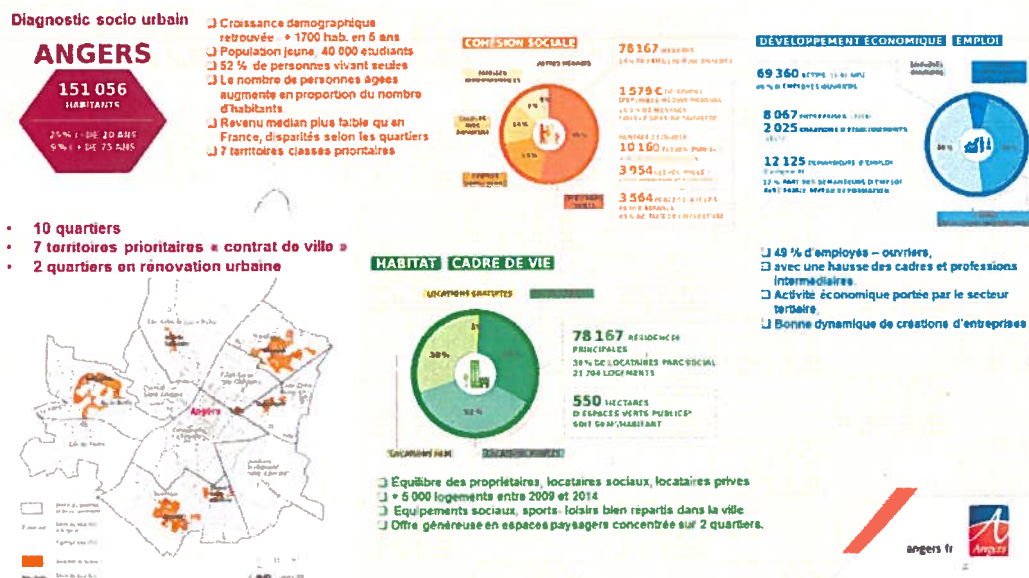
✓Une formalisation qui précise les objectifs de développement et permet de hiérarchiser les actions.

Le projet de quartier, c'est une sorte de ligne dont les items sont travaillés en lien avec les partenaires du quartier, tout d'abord, des problématiques des enjeux de quartier, à partir de données statistiques, de données des partenaires institutionnels, associatifs, des politiques publiques municipales qui ont été définies en matière d'éducation, d'emploi, d'aménagement urbain, et vont se croiser à l'échelle d'un territoire, et c'est ce qui définit les grandes lignes d'un projet de quartier. Il s'agit d'assurer une animation du territoire au plus près des réalités de la vie de ce quartier. Vous savez que nous avons en place des pôles territoriaux, des développeurs, avec des agents de proximité qui ont pour mission d'être à l'écoute et de permettre la mise en œuvre de ces actions. Le travail se fait avec une démarche de dialogue avec les habitants et les acteurs du territoire, sans doute jamais assez, mais, il faut bien que chacun comprenne, on a beau croire qu'on connaît son territoire, on ne le connaît jamais assez. On le connaît par sa famille, son réseau sportif, éducatif. On ne le connaît jamais assez. Il est donc important qu'il y ait des croisements. C'est la raison pour laquelle il y a des plateformes collaboratives multiples : tantôt c'est le centre social qui va être le leader pour une thématique emploi ; tantôt ça va être un service de la Ville pour une thématique sécurité ; tantôt ça va être la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la parentalité. Ce que je veux dire, ce n'est pas la Ville qui est à l'origine et à la tête de tous les groupes de discussions, certains se sentent frustrés de ne pas être invités dans ces groupes. Ils ne sont pas invités parce que le leader du groupe a décidé d'avoir ses invités et sa représentation. Donc n'en veuillez à personne, mais c'est ainsi que la Ville se construit, par une multitude de réunions chaque soir dans les quartiers, avec des tailles différentes. Tantôt il y a des balades urbaines avec des élus ; tantôt il y a des balades urbaines sans élus. Tantôt c'est à l'initiative d'un conseil de quartier ; tantôt c'est à l'initiative d'un groupe d'habitants. Heureusement, la Ville d'Angers a choisi de ne pas être collectiviste standardisée, mais bien de permettre des initiatives locales. Je crois particulièrement à la politique ascendante, et c'est bien de cela que je veux parler.

Je l'ai dit à plusieurs reprises, la politique de la Ville est la politique en France qui est la plus contrôlée, la plus évaluée. Ce que je présente ce soir, c'est un travail considérable fait par les services, à partir de données qui nous viennent donc de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), qui nous viennent de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Nous sommes autorisés, bien sûr, par la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL) pour utiliser, avec les données de l'agence d'urbanisme pour permettre ce travail et il y a, dans chaque quartier, des réunions qu'on appelle « des assemblées de quartier », les conseils de citoyens de quartier y sont associés maintenant, pour qu'on ait une diversité de points de vue.



Ce que l'on va vous présenter dans le document qui vous sera remis et qui a déjà été, je pense, envoyé en numérique, ce sont les points forts, ce qui doit être davantage investi. L'objectif c'est de pouvoir réorienter les actions et investir de nouvelles questions. Il ne s'agit pas, comme certains me l'ont dit, d'un document de communication électorale. Ce ne sont pas les actions de la Ville que je vous présente ce soir, ce sont des actions faites sur la Ville par plein d'opérateurs différents.



Bien entendu, les données INSEE rappellent toutes l'identité de chacun des territoires, avec les évolutions positives ou négatives sur l'habitat, sur l'éducation. Et puis, je pense qu'on va faire des zooms sur des quartiers dont on parle peu, parce qu'on a tendance à parler des quartiers Politique de la Ville.

SAINT-SERGE – NEY-CHALOUÈRE | SAINT-MICHEL

Enjeux prioritaires

-  ☐ Créer des liens suivis avec la jeunesse de Savary.
- ☐ Développer une offre socioculturelle et éducative de proximité
-  ☐ Animer et valoriser la diversité de l'offre commerciale
- ☐ Promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes.
-  ☐ Veiller à la diversité sociale et urbaine des futures opérations
- ☐ Consolider la végétalisation du quartier

FOCUS

FAIRE VIVRE LES ÉMOTIONS EN PORTRAITS
La photographe Corine Nicole, a installé son studio éphémère à l'école Marie Talet. Photographiés par ses étudiants, les enfants ont travaillé sur le thème des émotions. Ce travail a donné lieu à une exposition itinérante.

Une sélection d'actions développées

PIQUE-NIQUE AUX JARDINS : DESJARDINS ET BELFORT



ANIMATION EN CŒUR D'ÎLOT SAVARY

DES PERMANENCES EMPLOI POUR LES HABITANTS DU QUARTIER SAVARY



RIVES VIVANTES
LES PROPOSITIONS DES HABITANTS

ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DU BOULEVARD SAINT-MICHEL

TRAVAUX TRAMWAY

LA PLACE NEY VUE PAR LE CONSEIL DE QUARTIER

IMAGINE ANGERS: PROJET MÉTAMORPHOSE

Alors, ce soir, je vous prie d'excuser Jeanne BEHRE-ROBINSON. Elle m'a demandé de faire le zoom sur le quartier qu'elle suit, Saint-Serge/Ney/Chalouère/Saint-Michel, avec un quartier, le quartier Savary, qui n'a pas été retenu par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) ni pour le projet régional, mais pour lequel nous avons une attention toute particulière parce qu'il y a, dans ce quartier, une mixité réelle, mais avec, sur ce pôle, un zoom particulier au niveau de l'action sociale qui est menée.

Parmi les actions originales, il y a évidemment celle de la facilitatrice emploi qui a permis réellement, d'accomplir un travail considérable pour des jeunes qui étaient très éloignés de l'emploi et qui n'allaient même pas taper aux portes parce qu'on est allé vers eux, et de remettre vers l'emploi ou la formation un nombre de jeunes important, et je crois que c'est une opération que l'on doit à Angers Loire Développement (ALDEV) et à la mobilisation également du centre QuartNey qui s'est énormément impliqué récemment sur ce sujet. Bien sûr, les animations en cœur d'îlot Savary ; le pique-nique qui a été réalisé à Desjardins et à Belfort ; et puis, le travail qui est mené par le conseil de quartier qui est actuellement renouvelé. Pour Doutre/Saint-Jacques, c'est Alain FOUQUET qui va présenter.

DOUTRE – SAINT-JACQUES – NAZARETH

Enjeux prioritaires

-  ☐ Mieux repérer et accompagner les publics fragiles
- ☐ Associer les habitants et notamment les plus jeunes à la vie du quartier
-  ☐ Soutenir les commerces de proximité
-  ☐ Sécuriser et développer les liaisons douces
- ☐ Soutenir un stationnement adapté à l'offre commerciale
- ☐ Repenser les aires de jeux pour enfants

FOCUS

L'ENFANCE À L'HONNEUR DANS LA DOUTRE
Chaque année, la maison de quartier L'Archipel organise la Quinzaine de l'enfance avec les associations du quartier et la Caisse d'allocations familiales. Les parents s'informent sur une multitude de thématiques.

Une sélection d'actions développées



BACS POTAGERS À NAZARETH

LES PROJETS ARTISTIQUES DANS LES ÉCOLES



RENCONTRES ÉCRIVAIN À LA BIBLIOTHÈQUE SAINT-NICOLAS

LES COMMERÇANTS ANIMENT LE QUARTIER



CRÉATION DE PLACES DE STATIONNEMENT
PLACE LA ROCHEFOUCAULT



CRÉATION DU SQUARE BERTIN



RIVES VIVANTES : 115 PROPOSITIONS DES HABITANTS

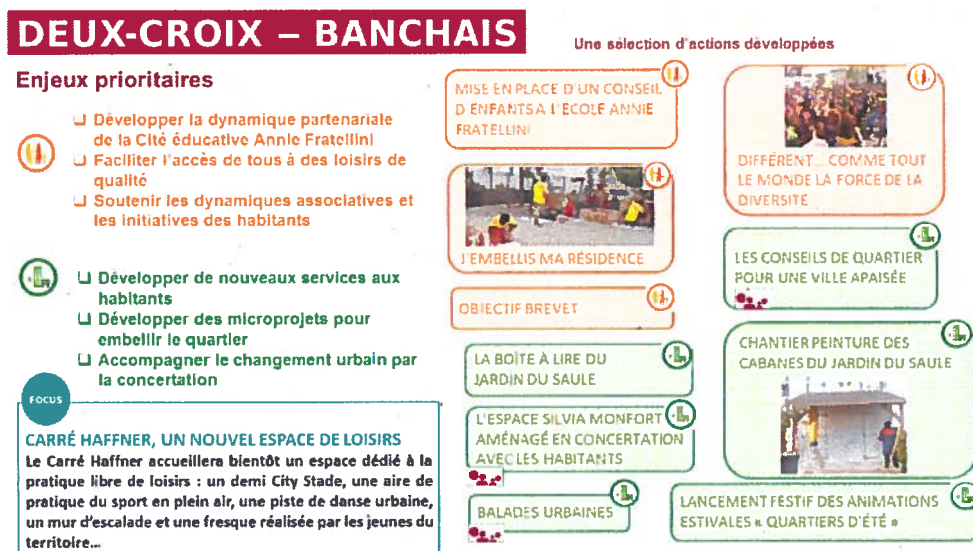
PLAN VÉLO

Alain FOUQUET : Je ne vais pas vous donner, bien sûr, tous les projets, tout ce qui s'est réalisé dans la

Doutre/Saint-Jacques/Nazareth. Il faudrait ajouter Sainte-Thérèse/Saint-Lazare. Peut-être deux actions, deux réalisations qui ont créé du lien au niveau des habitants du quartier. D'abord, une première réalisation, ce sont les bacs potagers dans le quartier Nazareth : c'est sous l'impulsion d'un groupe d'habitants du quartier de Nazareth qui étaient désireux de créer du lien social et de redonner de la vie au square Chagall. Ces habitants ont installé deux carrés potagers dans ce jardin, donc, et, en collaboration avec un paysagiste de la Doutre, ils ont construit des bacs potagers lors d'un atelier qui s'est tenu le 21 avril 2018. Le pôle a été aussi tout à fait coopératif dans cette action. Également, la création du square Bertin qui a été inauguré le 19 juin 2018. Ce nouveau square Bertin s'étale sur 1 800 mètres carrés en lieu et place de l'ancienne piscine Bertin. Deux réunions de concertation organisées en 2015 ont permis de répondre aux attentes des riverains. L'espace abrite une aire de jeux pour enfants, un terrain de pétanque, et 43 arbres qui en font un lieu ombragé, végétalisé, et, déjà habité fortement par les habitants.

Une autre action, celle-ci qui a contribué au rayonnement, à l'attractivité du territoire, c'est l'association des commerçants de Saint-Lazare, qui regroupe une quinzaine de commerçants. Cette association se mobilise chaque année pour les fêtes de fin d'année autour d'un marché de Noël et autour de la Fête de la Musique. Cette année, un concert s'est déroulé sur un podium, place Bichon, et trois groupes de musique ont été programmés par l'association. Ce que je veux souligner ici, c'est qu'on a effectivement une mobilisation de ces commerçants de la place Bichon mais également de Saint-Lazare, et tout ce territoire en a certainement profité.

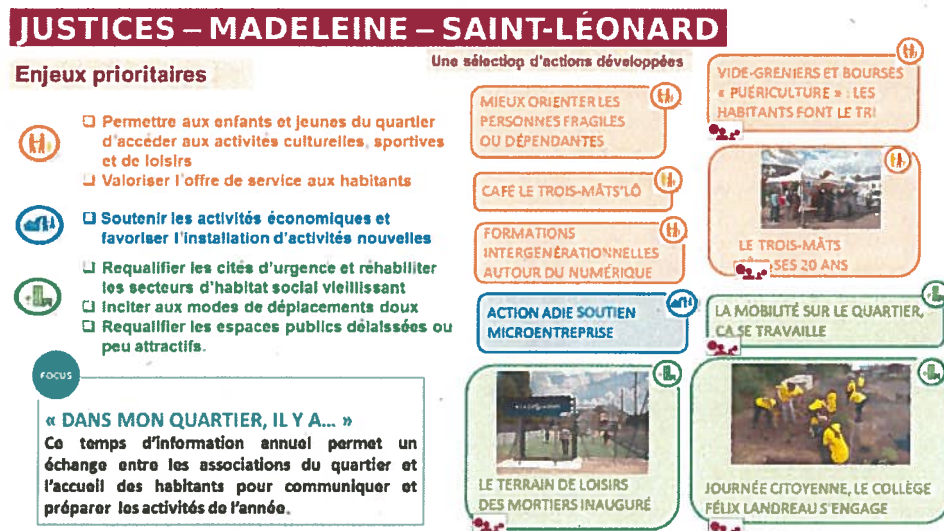
Et puis, enfin, une dernière réalisation, ce sont les « Rives Vivantes », avec des propositions fortes des habitants. Dans le cadre, du projet Cœur de Maine, un plan « Rives Vivantes » propose de rendre plus attractives les rives de la Maine. Quatre ateliers ont réuni professionnels, riverains, associations et conseils de quartier pour faire des propositions. Celles-ci seront examinées fin 2018. Elles visent à faciliter l'accès aux berges, faciliter également l'aménagement des espaces de rencontres, à laisser des espaces sauvages, améliorer la propreté, réduire les nuisances sonores, et, enfin, faire le lien, parce que c'est bien ce qui est au cœur de l'ensemble de ces projets et de ces réalisations, faire le lien avec les habitants, mais également entre les zones de territoire, et là, avec le projet Cœur de Maine.



Michelle MOREAU : Alima TAHIRI pour Deux-Croix/Banchais.

Alima TAHIRI : Sur le quartier Deux-Croix/Banchais, je vais prendre plutôt l'axe cohésion sociale qui était l'une des priorités travaillées sur ce quartier, notamment au niveau du développement de la dynamique partenariale autour de la cité éducative Annie-Fratellini. Ainsi, depuis janvier 2018, est mis en

place, sur cette école, un Conseil des enfants, à l'initiative du directeur de l'école et du service Éducation-Enfance de la Ville, en vue d'améliorer le climat scolaire. Ce Conseil est composé de 18 enfants représentant chaque classe et leur implication est un premier pas vers la citoyenneté. Les sujets abordés sont très variés : ça peut être sur la cour de l'école, les jeux, et cætera. Il est prévu, par an, cinq séances de ce Conseil. Après, toujours sur cet axe de cohésion sociale, je voulais aussi citer l'exemple de la Run Color qui a été mise en place à l'initiative du centre social Marcelle Menet et les acteurs du quartier, qui a mobilisé 54 animations et plus de 5 000 participants le jour de la Journée Citoyenne.



Michelle MOREAU : Christine BLIN pour les Justices/Madeleine/Saint-Léonard, en l'absence de Maxence HENRY.

Christine BLIN : Pour ce quartier Justices/Madeleine/Saint-Léonard, je ferai quelques zooms sur les actions portées notamment sur la cohésion sociale, une cohésion sociale portée vers différents publics, notamment vers les personnes fragiles ou dépendantes puisque, au sein du quartier, un collectif vie sociale s'est créé et il regroupe plusieurs bénévoles, aidants et professionnels du quartier dans le champ du lien social et de la santé. Donc, ce sont des membres qui se réunissent très régulièrement. Une vingtaine d'habitants et de professionnels par matinée travaille sur différentes thématiques avec, donc, en priorité, ce lien social, et surtout d'informer et d'échanger sur les actions concrètes en matière de médecine, notamment, et en direction des personnes fragilisées, dépendantes, ou âgées.

Cette cohésion sociale s'est faite également sur un autre quartier qui est le quartier de la Baraterie, avec des habitants qui se sont réunis, qui ont exposé, qui ont fait un vide-grenier, et qui ont invité tous les habitants de notre quartier à venir à leur rencontre, et spécialement une aide également apportée par des habitantes, des mamans qui ont fait un vide-grenier avec, justement, une bourse aux vêtements pour, encore une fois, aider les familles les plus défavorisées. Un lien social, indirectement, mais qui a été également porté cette année, c'était la première année, lors de la Journée Citoyenne que nous avons vécue donc le dimanche 27 mai dernier, organisée pour la première fois par le collège Félix Landreau. Donc nous avons plusieurs ateliers, à l'intérieur du collège Félix Landreau, avec des aménagements de parterres, de jardins, du nettoyage de cours, de mise en place de potagers, et puis, également, un collectif d'habitants qui est sorti dans les rues de notre quartier pour procéder à quelques nettoyages de nos rues.

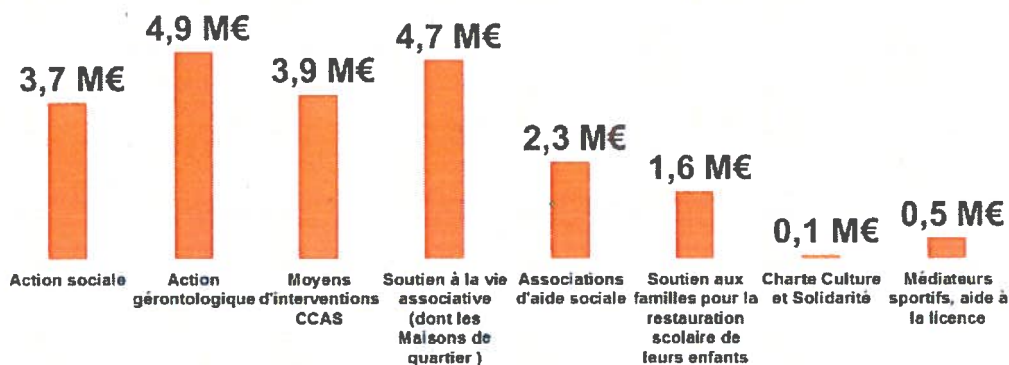
C'était également une participation citoyenne pour la première année, et je crois que le collège était très satisfait de cette première Journée Citoyenne. Donc vraiment une concertation avec les habitants, l'association des habitants, le conseil de quartier, et puis, également, une grande participation de notre Maison de quartier Le Trois-Mâts qui met très régulièrement à disposition ses locaux pour un échange. Alors, on a le café, le « Trois-Matelots », c'est un rendez-vous, sans thématique particulière, mais où les

habitants peuvent tout simplement se rencontrer, les voisins, les amis, pour échanger et passer des matinées tout à fait conviviales. Et puis, en dehors de tout ce lien social, je vais bien sûr clôturer avec l'inauguration que nous avons faite le 7 juillet dernier du square des Mortiers qui est un parc mais également un jardin, des balades pour les mamans, et puis une surface de jeux, une surface sportive, et qui était aussi attendu par les habitants.

La dotation de solidarité urbaine (DSUCS) 2017

Montant de la DSUCS : 17 086 841€ // +8%/2016

Dépenses de fonctionnement « affectées » : 21 658 706 €



Rappel : Montant de la Dotation Politique de la Ville 2017 (investissement) : 2 311 500 €

Michelle MOREAU : Le tableau vous montre la destination du montant de la Dotation de Solidarité Urbaine, pour un montant de 17 millions d'euros ; nous avons eu une augmentation de + 8 % en 2016. Et les dépenses de fonctionnement qui ont été affectées dans ces quartiers représentent un peu plus de 21 millions d'euros. Pour être très complets, nous avons également, au bénéfice des quartiers, un montant de la Dotation politique de la Ville : en 2017, c'était 2 300 000 euros; cette année, vraisemblablement, 1 900 000. Nous l'affectons pour des investissements, plus particulièrement, mais il peut servir aussi à du fonctionnement.



Un support d'échanges avec les partenaires

Un support pour la participation des Conseils de quartier

Merci de votre attention



63, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 - Tél.
www.angers.fr

Mission Évaluation Observation –
Direction du Développement des Associations et des Quartiers



Alors, ce document, il ne faut pas qu'il reste comme ça dans une bibliothèque, c'est bien un outil pour permettre de travailler, de se remettre en cause. Ce n'est pas un satisfecit que je vous présente, c'est une photographie de ce qui est fait, mais vous vous doutez bien qu'il y a encore beaucoup à faire. En tout cas, c'est un moyen d'échanger entre habitants et institutions, et, je l'ai dit, se remettre en cause pour progresser.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, étant précisé que Michelle MOREAU a sauté une délibération, qui était la délibération sur les Compagnons du Devoir, et qu'elle est bien passée directement à la délibération sur le rapport d'évaluation, on reviendra ensuite sur cette délibération, j'ouvre évidemment la parole à ceux qui le souhaitent. Et la parole est à Chadia ARAB.

Chadia ARAB : Je souhaite tout d'abord remercier les services qui ont élaboré ce document, ainsi que ceux qui agissent au quotidien pour et dans les quartiers, que ce soit les services, bien entendu, comme les associations. Cependant, j'ai deux principaux regrets, quant à la construction de ce document, qui sont dus à sa commande et non à sa réalisation, et deux questions également à vous poser.

Tout d'abord, il est rédigé par quartier et non par politique publique. Il pioche 8 à 10 actions dans chaque quartier parmi les centaines qui sont mises en place chaque année par l'ensemble des actrices et des acteurs ; les Adjointes et les Adjoints des quartiers nous en ont présenté certaines. Ceci ne permet pas d'évaluer les politiques publiques qui sont mises en place sur notre territoire, ni de faire un état des lieux des dispositifs transversaux à l'ensemble de ces quartiers. Je pense notamment au Fonds de Participation des Habitants (FPH), dont les subventions ont baissé de 40 % en 4 ans, ou encore au fonds projets de quartiers qui devait être alimenté de 200 000 euros par an et qui, en 3 ans d'existence, n'a été alimenté que de 120 000, c'est-à-dire 20 % de son budget initial. Un document de synthèse par politique publique permettrait un suivi clair de l'atteinte ou non des objectifs, des modifications à apporter, des dispositifs à promouvoir.

Ensuite, toujours sur le document, l'un de ses points positifs est de nous exposer les indicateurs sociaux démographiques qui aident à la compréhension de nos territoires. Mais, là aussi, un regret : alors que ces indicateurs sont les mêmes depuis une dizaine d'années, pourquoi ne pas nous montrer leurs évolutions ? En comparant avec les années précédentes, nous pourrions rendre compte de l'augmentation de l'indice de chômage, passé de 16,6 % en 2014 à 17,5 % cette année, ou encore de l'augmentation de la part des ménages sous le seuil de pauvreté, passée de 19 % il y a 4 ans à 20,3 % cette année. Sur ce point, un petit aparté, car je ne souhaite pas qu'on me fasse dire ce que je n'ai pas dit. Il n'y a aucun mal à avoir un taux

de ménages sous le seuil de pauvreté élevé, encore moins dans une Ville de la taille de notre Ville, Angers. Cependant, il faut savoir si ce taux augmente par l'accueil de nouveaux ménages sous le seuil de pauvreté ou s'il augmente par la paupérisation de la population, car les conséquences à en tirer ne sont pas du tout les mêmes.

Dans le premier cas, cette augmentation relève d'une volonté d'accueil des publics fragiles par la construction de logements sociaux, et, dans le second cas, cette augmentation révèle un échec des politiques de solidarité. Malheureusement, nous n'avons pas, dans ce document, les clefs de lecture qui nous permettent d'agir plus efficacement pour ceux qui en ont le plus besoin, les plus fragiles. Auriez-vous, Madame l'Adjointe, Monsieur le Maire, mes chers collègues, des informations plus précises à nous communiquer là-dessus ?

Je voudrais réagir également à ce que vous nous avez dit, Madame l'Adjointe, sur le quartier de Savary, en nous disant qu'il y avait une réelle mixité. J'ai entendu que vous avez dit : « Il y a une réelle mixité dans ce quartier ». Je rappelle juste qu'il y a un grand taux de pauvreté avec une forte part, la plus grande d'Angers, des bénéficiaires du RSA, 42 % des allocataires CAF, soit le double de celle de l'ensemble de la Ville, un taux de chômage important, et, pour conclure, une absence de mixité, et ce n'est pas moi qui le dis, c'est un de nos étudiants qui a fait son mémoire sur le quartier de Savary et que je suis prête à partager avec vous.

Mon second questionnement, et je terminerai là-dessus, concerne la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). Vous nous en avez parlé à la fin de votre présentation et de votre intervention. En page 47 du document, on y constate une augmentation de la dotation de l'État de 5 600 000 euros en 4 ans, mais une augmentation des dépenses de la Ville de seulement 13 000 euros. Qu'est-ce qui explique cette différence ? Je vous remercie pour vos réponses.

Michelle MOREAU : Je me suis mal exprimée sur le quartier Savary. J'ai voulu dire mixité dans les actions, et pas mixité dans le public. Si nous avions la mixité, nous n'aurions pas d'actions aussi fortes sur ce quartier. Et puis, je fais rarement de la politique, mais là, sincèrement, c'est le gouvernement socialiste qui n'a pas retenu Savary dans les priorités de la rénovation urbaine. Donc, non, diversité au niveau des actions qui sont menées puisque, pour la première fois, il y a des actions en lien avec la Maison de quartier et différentes associations. Nous connaissons bien les chiffres. Alors, vous avez un regard sociologique très poussé, très intellectualisé sur les chiffres, sur tout cela. Si, pour toutes les politiques, on se servait des chiffres pour faire évoluer les choses, je ne sais pas si notre pays en serait où il est, compte tenu des dettes que nous avons.

Nous ne nous servons pas que des chiffres. Nous nous servons des propositions qui sont faites par les habitants, par les professionnels. La preuve que vous êtes capable de comparer, vous avez comparé la pauvreté d'une année sur l'autre. Donc s'il faut un nouveau tableau récapitulatif pour afficher aux Angevins que dans certains quartiers, ça va moins bien et que dans d'autres, ça va mieux. Je vous rappelle que la population d'Angers a baissé pendant plusieurs années. On ne vous a pas fait de remarque, c'était logique, il y avait des déconstructions, ça va se produire de nouveau dans les quartiers, là ça a réaugmenté, mais, ça peut se reproduire, il n'y a pas que les chiffres qui doivent compter.

Le FPH n'a pas diminué. Seulement, on le donne différemment. Avant, on donnait l'argent et on disait aux habitants : « quand vous aurez des projets, vous pourrez répondre. » Maintenant, ce n'est plus cela. Parce qu'il y a des associations qui plaçaient en Caisse d'Épargne, mais il n'y a pas de tricherie, pas du tout de doute, mais ce n'est pas l'objectif. Là, nous disons : « S'il y a des projets, nous financerons ». Quant au fonds de projets de quartier, c'est bien un complément, mais vous savez qu'il y a beaucoup d'autres actions qui sont financées dans le cadre de la politique de la Ville... Souvenez-vous ce que j'avais dit en début d'année. Qu'est-ce qu'on a demandé aux collègues ? C'est que ce soit les budgets de droit commun qui interviennent. Ça suffit que les quartiers soient des politiques spécifiques ! Prenons l'exemple du judo à l'école, c'est une excellente action, ce n'est plus financé dans le cadre de la politique de la Ville, c'est

revenu sur le droit commun. Donc cela voudrait dire qu'il faudrait reprendre tous ces éléments pour, effectivement, consolider l'ensemble pour que vous ayez la réalité. Il n'y a donc pas + 13 000 euros. Il aurait fallu aller repiocher dans les hommes politiques pour avoir ce montant.

Quant à ce que vous dites, « échec des politiques de solidarité », c'est peut-être vrai. C'est peut-être vrai, donc ça s'analyse de deux façons : ou nous n'avons pas assez fait ; ou nous avons trop fait. Qu'est-ce qui est mis en place aujourd'hui ? C'est une volonté d'impliquer davantage les gens pour de la réciprocité, pour qu'il y ait une dignité, et les gens sont prêts. Quand on voit l'augmentation du nombre de personnes sur le comptoir citoyen, ce que j'ai vu à Angers Centre Animation la semaine dernière, Françoise, ça veut bien dire qu'il n'y a pas que l'argent. La solidarité, c'est aussi une solidarité de voisinage, ce sont les chauffeurs solidaires. Tout ne passe pas par des chèques. Et sur l'évaluation des politiques publiques, je crois que je l'ai assez dit et je le redis suffisamment, donc, bien sûr, je suis d'accord avec vous, il faut évaluer encore davantage toutes les politiques publiques.

Monsieur le Maire : Moi je voudrais joindre ma voix à celle de Chadia ARAB quand elle remercie l'ensemble de ceux qui investissent et qui travaillent dans les quartiers, les services, les associations, les élus le quartier, bien entendu, aussi. L'idée de ce document, c'est vraiment des passages de revues de ce qui se passe dans les quartiers pour être certain qu'on ne les oublie pas. Vous avez raison sur le caractère transversal et sur les autres entrées. Mais notre sentiment, peut-être à tort, c'est que, justement, la plupart du temps, on est plutôt sur les entrées, avec une présentation par les adjoints thématiques de ce que vont être les masses budgétaires ou les actions qui sont conduites, et là c'était l'idée d'avoir, finalement, une deuxième porte d'entrée pour donner à voir des choses qu'on aperçoit peut-être un peu moins.

Je retiens votre remarque sur les chiffres. Je pense qu'il y a certainement des leçons à tirer, en faisant attention, effectivement, à ne pas les extraire de leur contexte, et je reprends, pour le coup, les propos de Michelle MOREAU. Le fait d'avoir une population qui augmente ou qui diminue, ça fausse aussi les pourcentages, parce que si vous faites uniquement des coupes en termes de photos sans regarder la dynamique, cela peut ne pas vous donner à voir la totalité de ce qui se passe. On sait que, par exemple, la décohabitation dans des quartiers dans lesquels on construit plus parce qu'il n'y a plus de logements, parce qu'il n'y a pas de terrains dans ceux qu'on a cités. On ne peut pas comparer un quartier comme Belle-Beille ou comme Monplaisir, où, dans les années qui viennent, il va y avoir une mutation du bâti qui va forcément transformer les chiffres, avec des quartiers comme Justices/Madeleine/Saint-Léonard où il y a eu moins de constructions au cours de ces dernières années. Et on sait qu'un quartier dans lequel on ne construit pas, on a une décohabitation des ménages avec une diminution du nombre de personnes par foyer et que, souvent, ça peut se traduire par une augmentation d'un taux de paupérisation de manière temporaire. La question, ensuite, c'est de savoir si on est sur du durable, si c'est partout dans la ville ou si ce n'est que sur certains aspects à certains moments, et il y a donc sûrement un travail un peu plus fin à être capable de conduire.

Moi je voudrais surtout terminer peut-être sur l'aspect budgétaire et sur la question que vous posez en disant « La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) a augmenté de manière forte et, pour autant, les actions potentielles qu'elle a financées n'ont pas suivi à la même vitesse », d'abord pour dire que, malheureusement, la progression de la DSU a été inférieure à la baisse de la DGF. Donc, on a l'honnêteté, ou, plus exactement, on présente les choses telles que l'État nous demande de les présenter, c'est-à-dire de concentrer les éléments sur la DSU, mais, il ne faut pas se leurrer, pendant cette période, les moyens des collectivités locales ont baissé, Angers moins que la moyenne compte tenu du nombre de personnes en situation de pauvreté dans la Ville. On n'a pas été privilégié. On a tenu compte d'une réalité en termes de politique prioritaire, et je rends une pleine justice malgré tout aux gouvernements qui ont atténué la baisse des dotations pour les collectivités qui étaient les plus concernées, c'est-à-dire, très concrètement, pour les villes qui relevaient de la DSU cible au cours du dernier quinquennat, mais c'est bien une perte sèche de moyens consacrés à l'action publique municipale qui s'est traduite, au cours du dernier quinquennat, en termes de moyens. Et donc, il y a une autre lecture : c'est de dire que, malgré le fait que le niveau des subventions a diminué pour la Ville, nous n'avons pas diminué nos efforts en direction des plus fragiles.

La deuxième chose que je revendique vraiment, effectivement sur un plan philosophique, c'est de considérer qu'on ne va pas s'amuser, quand on fait une action partout, à aller regarder ce qu'elle coûte dans les quartiers prioritaires pour la mettre dans le diaporama. Et là, si vous comparez ce qui se passe, c'est ce qu'on disait il y a quelques instants sur le droit commun, il est très facile d'aller chercher des actions qui sont pourtant organisées partout et de dire : « Tout ce qui est organisé dans les quartiers Politique de la Ville, on va faire comme si c'était un cadeau qu'on faisait aux habitants de ces quartiers ». Je vous le fais en simplifié, mais c'est comme ça que vous pouvez présenter des bilans qui vous permettent de montrer « Regardez tout ce qu'on fait sur l'ensemble de ces quartiers par rapport à ailleurs », et cetera, et cetera. Ce n'est pas le sujet.

Le sujet, c'est qu'est-ce qu'on fait de spécifique là-bas, parce qu'il y a des difficultés, parce qu'il faut tester, innover, renforcer l'accompagnement, la considération, parce qu'on a des acteurs engagés, parce que, tel que Michelle MOREAU l'a dit ce soir, ce n'est pas le document qui consiste à dire « Regardez comme on a bien travaillé ces derniers mois », non, c'est quelles mobilisations effectives de tous les acteurs sur les territoires, au cours des 12 derniers mois, dans le cadre des politiques qui sont conduites. La moitié des initiatives qui sont là-dedans, ce sont les idées des habitants, ce ne sont pas les idées des élus, et elles se sont déployées aussi parce qu'à un moment des dispositifs ont été réactifs. Et je vais aller plus loin. Je ne vais, par exemple, pas m'amuser, l'année prochaine, quand on fera le bilan 2018, à dire : « Tout ce qui relève du budget participatif et qui a eu lieu dans les quartiers Politique de la Ville, ce sont des dépenses en direction des quartiers. » Non. Il y a un budget participatif pour toute la ville. Que les crédits soient fléchés à un endroit ou à un autre, ça relève d'une forme de droit commun et on ne va pas, pour le coup, aller dire : « Regardez, vous avez de la chance, on a fait 5 des 16 projets là-bas. » Cela n'aurait aucun sens. Ce qu'on souhaite, c'est être capable de montrer qu'il y a une permanence des moyens pour faire en sorte de donner plus à ceux qui en ont le plus besoin, avec, au fur et à mesure du temps, des actions qui étaient prioritaires et qui ont vocation à devenir normales. Voilà l'enjeu, et là peut-être qu'il y a effectivement quelques mises en perspective qu'on pourrait conduire dans les années qui viennent.

Mes chers collègues, je vais juste vous inviter à ce qu'on puisse donner acte à Michelle MOREAU de la présentation de ce rapport, quoiqu'ensuite on puisse débattre de ce qui est à l'intérieur, mais il s'agit de montrer qu'on a tenu notre engagement annuel de présenter ce à quoi les crédits de la DSU ont factuellement servi au cours des 12 derniers mois. Sur ces bases, je sou mets au vote ce donner acte, et je constate que personne ne s'oppose au fait de donner acte et que personne ne s'abstient non plus de le faire.

Délibération n° DEL-2018-427 : le Conseil Prend acte



Délibération n° DEL-2018-426

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Diversité

Association ouvrière des compagnons du devoir et du tour de France - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Michelle MOREAU

EXPOSE

La Ville d'Angers s'est engagée ces dernières années dans des réflexions sur l'accessibilité des espaces publics et sur les conséquences du vieillissement de la population dans le cadre du label « Ville amie des aînés ».

Un des problèmes récurrents porte sur l'absence de bancs sur l'espace public qui permettent de ménager des temps de pause pour les personnes âgées lors de leurs déplacements quotidiens.

Afin de répondre aux besoins d'espace de repos, l'association ouvrière des Compagnons du Devoir et du tour de France fabriquera 15 prototypes d'assises urbaines dans le cadre d'un projet associant 25 étudiants. Cet équipement urbain sera fixé sur des potelets déjà existants. Le mobilier est conçu à partir d'acier peint et devra être conforme aux règles d'accessibilité.

Il s'agit d'une initiative d'étudiants, dans le cadre d'un projet « Entreprendre pour apprendre », présentée dans le cadre de la Journée Citoyenne 2018.

La Ville d'Angers soutiendra ce projet à hauteur de 3 418 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 novembre 2018

DELIBERE

Attribue une subvention de 3 418 €, versée en une seule fois, à l'association ouvrière des Compagnons du Devoir et du tour de France.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.





Michelle MOREAU : C'est un projet qui a été créé au moment de la Journée Citoyenne avec l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM) et l'Association des Compagnons du Devoir. L'ENSAM au niveau du premier projet conceptuel, les Compagnons du Devoir au niveau de la réalisation.



Retour sur les tabourets urbains des compagnons du devoir

De l'idée ... au projet

- > Idée proposée dans la cadre de la Journée citoyenne 2018
- > Analyse du besoin et réalisation du prototype par les étudiants
- > Test du prototype lors de la journée citoyenne puis lors de Cité engagée
- > Intégration du projet par les Compagnons du devoir dans le cadre du dispositif Entreprendre Pour Apprendre (EPA)
- > Le projet est intégré à la préparation au Tour de France des compagnons
- > Un collectif de 30 étudiants et 4 formateurs travaillent sur les tabourets urbains
- > 15 prototypes diversifiés seront réalisés d'ici fin mars 2019



Et maintenant, de l'idée au projet, il s'agit de vous présenter une sorte de strapontin qui serait posé sur les potelets qui sont très laids en ville pour empêcher les voitures de stationner. Certains pourraient être équipés de ce siège pour permettre une petite pause, et, dans le cadre du trajet bien-être santé que ma collègue Roselyne BIENVENU présentera bientôt, pour pouvoir marcher en ville et, éventuellement, faire une petite pause.

Il y a actuellement un collectif de 30 étudiants et de 4 formateurs qui travaillent sur ces tabourets urbains. 15-16 prototypes seront réalisés d'ici le printemps, et je ne sais pas s'ils ont eu le temps, mais ils avaient idée d'en mettre un ou deux devant le musée Pincé pour présenter aux Angevins. Voilà.



Retour sur les tabourets urbains des compagnons du devoir



« Entreprendre Pour Apprendre »

Pour les jeunes :

- Découvrir le monde professionnel et l'environnement économique
- Développer l'esprit d'initiative pour être acteur de leur avenir social et professionnel
- Être acteur de la cité
- Révéler les talents et potentiels

C'est dans le cadre d'une action qui s'appelle « Entreprendre Pour Apprendre ». Il est proposé de les aider à hauteur de 3 418 euros. Alors, ce n'est pas un achat, c'est à la fois des matériaux, à la fois du temps passé par les formateurs, qui visent à les aider à la mise en œuvre. Pourquoi avant fin mars ? Parce que les

Compagnons changent de ville tous les 6 mois et que, fin mars, cette équipe changera de ville.



Journée citoyenne 19 mai 2019 L'appel à idées est lancé !

- Jusqu'au 31 janvier 2019 ;
- Entraide, solidarité, partage de savoir-faire, accompagnement de personnes âgées, nettoyage, jardinage, construction de mobilier, recyclage d'objets, rénovation et embellissement,...
- A ce jour, près de 60 idées ont été postées sur la plateforme citoyenne ecrivons.angers.fr



Michelle MOREAU : Alors, la Journée Citoyenne sera le 19 mai, au niveau national ce sera le 25, parce que vous savez que cet événement est devenu de portée nationale. De plus en plus de villes s'y associent. L'appel à idées est lancé jusqu'au 31 janvier, donc si vous connaissez des habitants, des associations qui ont des idées... On a déjà eu 60 idées avant que la communication ne commence. Nous avons 80 idées mises en œuvre cette année.



C'est une couleur lumineuse qui a été choisie l'année dernière.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, est-ce que, sur cette subvention aux Compagnons du Devoir dans le cadre de ce tabouret qui a été réalisé à Angers et qui pourrait faire école ailleurs, il y a des questions ? Je n'en vois pas. Dans ces conditions, je vous propose de passer au vote de cette subvention de

3 418 euros, et je constate qu'il n'y a ni opposition ni abstention. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-426 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-428

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Fonds Projets de quartiers - NPNRU - Projets Université UFR Lettres et Sciences Humaines - Attribution d'une subvention - Avenant 2 à la convention - Approbation

Rapporteur : Sophie LEBEAUPIN

EXPOSE

Le Conseil municipal du 26 mai 2015 a adopté les projets de quartier, feuille de route du développement territorial souhaité dans les 10 quartiers d'Angers. Inscrits dans une démarche partenariale, ces projets de quartier ont pour vocation d'être un espace de dialogue avec les acteurs des quartiers et les habitants. Ils offrent un cadre de référence concerté des enjeux des quartiers et des actions à y développer en priorité. Ces dernières peuvent être mises en place par les associations, par les acteurs institutionnels ou par la collectivité elle-même.

Le fonds de soutien aux projets de quartier est mobilisable dès lors que les actions, portées par les associations, acteurs institutionnels ou par la collectivité elle-même, répondent aux enjeux d'un projet de quartier.

Il s'agit aujourd'hui d'attribuer une subvention au projet suivant :

- « Université avec les habitants », mené par le laboratoire ESO (Espaces et SOciétés) de l'Université d'Angers en partenariat avec la collectivité et les habitants et acteurs du quartier, dans le quartier de Belle-Beille, pour un montant de 1 128 € (budget total estimé pour 2018 : 2 649,80 €) ;

Ce projet, inscrit dans la convention initiale, vise à proposer une recherche action sur l'opportunité de proposer des espaces de sensibilisation et formation aux enjeux du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) aux habitants et acteurs du quartier dans une démarche de l'Université/éducation populaire accessible à la diversité des publics du quartier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2017-64 du Conseil municipal du 27 février 2017 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Université d'Angers (UFR Lettres et Sciences Humaines),

Vu la délibération DEL-2018-198 du Conseil municipal du 28 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Université d'Angers (UFR Lettres et Sciences Humaines),

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 novembre 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant n°2 à la convention avec l'Université d'Angers – UFR Lettres et Sciences Humaines.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer cet avenant.

Attribue une subvention de 1 128€, versée en une fois, au titre du Fonds Projets de quartiers, à l'Université d'Angers – UFR Lettres et Sciences Humaines.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Sophie LEBEAUPIN : Cette délibération est en lien avec le projet de quartier. Elle vise à rapprocher les habitants et l'Université d'Angers. C'est un projet qu'on a travaillé depuis 3 ans, largement, avec Françoise au niveau du CCAS, avec Michelle MOREAU, avec, à l'époque, Florian SANTINHO qui était Adjoint à la jeunesse. Ce projet s'appelle « L'université des habitants ». Il vise à rapprocher habitants et universitaires autour des projets de la rénovation urbaine et autour du mieux vivre et de l'amélioration du cadre de vie. Il y a eu, depuis le début d'année, 7 rencontres, et une des dernières rencontres a été présentée lors du dernier Conseil municipal autour de l'accessibilité pendant les travaux sur le quartier de Belle-Beille. Il s'agit du deuxième avenant avec l'Université et il s'agit d'attribuer une subvention de 1 128 euros, au titre du fonds de projets de quartier, à l'Université d'Angers.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-428 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-429

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Maisons de quartier - Avenants - Approbation - Attribution de subventions complémentaires

Rapporteur : Michelle MOREAU

EXPOSE

Le suivi des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations animatrices des Maisons de quartier d'Angers, vise particulièrement à organiser, et rendre lisible l'ensemble des subventions perçues pour chacune d'entre elles. Dans le cadre de la carte partenaires, la Ville s'est engagée à compenser les réductions accordées par les Maisons de quartier lors de l'application des tarifs préférentiels sur leurs ateliers socioculturels au profit des usagers bénéficiaires de la carte partenaires. Ainsi, pour la saison 2017 / 2018, le versement des subventions s'élève à hauteur de 8 358 €.

En complément, comme chaque année, il convient par cette délibération d'établir les soutiens apportés par la Ville et de retenir les actions au titre du Fonds Projets de quartier pour un montant total de 7 149 €. L'ensemble des subventions et leur répartition est précisé dans le tableau figurant dans le délibéré, ci-dessous.

S'ajoutent les subventions exceptionnelles suivantes :

- Inter-association du Lac de Maine : son installation dans la nouvelle Maison du Lac a constitué une opportunité intéressante pour mettre en place en amont de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) au 1^{er} avril 2019, une expérimentation de gestion directe du ménage. Aussi, dans l'attente de l'application de cette prochaine CPO, la Ville souhaite attribuer, à l'Inter-association, une subvention exceptionnelle correspondant à l'activité du 1^{er} trimestre 2019 du nouveau prestataire, soit 9 000 €.
- Association des Habitants du quartier Saint-Serge :
 - à l'instar de l'Inter-association susmentionnée, la Ville souhaite attribuer une subvention exceptionnelle de 4 000 €, dans l'attente des négociations de la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs au 1^{er} avril 2019,
 - par ailleurs, concernant le quartier Saint-Serge/Ney/Chalouère et plus précisément l'école Marie Talet, un changement de direction à la tête de l'école en 2017/2018 a été une vraie opportunité pour relancer une dynamique de projet.

Il est proposé de soutenir un projet culturel innovant au travers d'une comédie musicale en attribuant à la Maison de quartier Quart'Ney une subvention de 5 830 € versée en une seule fois, permettant de financer notamment les intervenants chant, danse et théâtre.

Pour conclure, concernant la Maison de quartier Les-Hauts-de-Saint-Aubin et à l'instar des 9 autres associations animatrices de Maisons de quartier, une convention pluriannuelle d'objectifs sera établie à partir du 1^{er} avril 2019 avec la Ville. Aussi, afin d'assurer la continuité du marché entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2019, la Ville, en accord avec le prestataire, la Fédération Léo Lagrange Ouest et après validation en commission d'appels d'offres le 13 juillet dernier, proroge de 3 mois la durée d'exécution du marché. Une proratisation est également appliquée sur les recettes, soit 37 500 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 novembre 2018

DELIBERE

Attribue les subventions versées en une seule fois, des « Cartes partenaires » et au titre du « Fonds projets de quartier » à chacune des associations gestionnaires des Maisons de quartier, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Association	Cartes partenaires 2017 / 2018	Fonds Projets de quartier
Centre Jacques Tati	601 €	
Inter-association du Lac de Maine	1 677 €	
Maison Pour Tous Monplaisir	2 166 €	
Le Trois Mâts	1 619 €	
Association des habitants du quartier Saint-Serge	644 €	
L'Archipel	206 €	3 000 € (« Récré quartiers »)
Centre Marcelle Menet	659 €	2 024 € (chantier peinture)
Angers centre animation	654 €	
Association des habitants du quartier du Haut-des-Banchais	132 €	2 125 € (Soirée lancement quartiers d'été)
TOTAL	8 358 €	7 149 €

Attribue les subventions exceptionnelles suivantes pour un montant total de 18 830 € à :

- l'Inter-association du Lac de Maine pour un montant versé en une seule fois de 9 000 €,
- l'Association des Habitants du quartier Saint-Serge pour un montant versé en une seule fois de 4 000 € lié au ménage et pour un autre montant de 5 830 € versé en une seule fois lié au projet culturel innovant autour d'une comédie musicale.

Approuve la prorogation de 3 mois du marché public lié à la Fédération Léo Lagrange Ouest.

Approuve les avenants à intervenir avec chacune des associations.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces avenants.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Michelle MOREAU : Il s'agit d'un avenant à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs pour attribuer des aides complémentaires liées à des actions spécifiques, notamment la carte Partenaires. La Ville compense bien sûr les pertes éventuelles que subissent les Maisons de quartier pour accorder des tarifs facilitant les

activités et les actions qui sont soutenues dans le cadre du fonds de projets de quartiers. Par ailleurs, pour l'interassociation du Lac de Maine, nous testons, en lien avec leur souhait, une délégation... Avant, c'était la Ville qui assurait l'entretien des Maisons de quartier, ménage, avec soit un marché public, soit des salariés de la Ville. À la demande des Maisons de quartier, nous le testons, là, avec l'interassociation du Lac de Maine, les associations, plutôt que de fixer nous-mêmes telle heure, tel jour, on versera une subvention, et elles vont passer elles-mêmes les marchés pour que ce soit plus ajusté à leur fonctionnement. Ce devrait donc normalement être plus en lien avec leur action. Pour l'association des habitants de Saint-Serge, là c'est un salarié de la Maison de quartier qui assure le ménage.

Et puis, un projet culturel innovant pour une comédie musicale, c'est un projet avec l'école Marie Talet, et nous sommes ravis parce que l'école Marie Talet avait eu quelques difficultés dans les deux dernières années, il y a vraiment une équipe formidable qui s'est mobilisée, beaucoup d'enfants de Savary sont dans cette école et ils ont un projet formidable en lien avec l'action du Conservatoire, en lien avec les classes musique de Fratellini également, pour un montant de 18 830 euros. Pour être très complet, j'attire l'attention également que nous prorogeons de trois mois le marché avec la Fédération Léo Lagrange puisque nous allons passer des conventions pluriannuelles d'objectifs, nous aurons l'occasion d'en reparler, j'en parlerai tout d'abord en Commission Solidarités, et nous allons caler nos conventions avec la durée des agréments centres sociaux, 4 ans, et notre marché avec Léo Lagrange sera également calé sur cette durée.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je ne vois pas de questions. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-429 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Madame MOREAU prend la Présidence de la séance.



Délibération n° DEL-2018-430

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Centre Jean Vilar - Conventions d'objectifs et de financement 2018- 2019 - Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire - Contrat local d'accompagnement à la scolarité - Prestation de service Accueil de loisirs « Accueil Adolescent » - Approbation

Rapporteur : Michelle MOREAU

EXPOSE

Par leur action sociale, les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte, à la prévention des exclusions, au maintien des liens familiaux.

Les actions soutenues par les Caisses d'Allocations Familiales visent à :

- renforcer le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes les familles et de tous les territoires ;
- contribuer à la structuration d'une offre « enfance et jeunesse » adaptée aux besoins des familles ;
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

A ce titre, la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire et la Ville d'Angers souhaitent formaliser leur partenariat par deux conventions.

- La première convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour « l'Accueil Adolescent » au Centre Jean Vilar.

En effet, dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la CAF soutient le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement. Sont éligibles au service « Accueil Adolescent » les "Accueils de jeunes" et/ou les accueils de loisirs sans hébergement « Périscolaire » et/ou les accueils de loisirs sans hébergement "Extrascolaire" pour les mineurs pour lesquels un projet adolescent est proposé et déclarés auprès des directions départementales de la cohésion sociale ou des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations.

Ainsi, le Centre Jean Vilar mettra en œuvre un projet éducatif de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté. Il s'engage à proposer des services et/ou des activités ouvertes aux publics concernés, en respectant un principe d'égalité d'accès et un principe de non-discrimination.

- Le second engagement concerne le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) au Centre Jean Vilar. La CAF propose ce dispositif d'aide à la scolarité en direction des enfants scolarisés en établissement primaire jusqu'au lycée.

Mis en œuvre en partenariat, le CLAS s'inscrit dans les politiques publiques éducatives et sociales territoriales et vise la prévention des difficultés des enfants dans leur scolarité.

Ce dispositif est un levier de la politique sociale des Caisses d'Allocations Familiales en matière de soutien à la parentalité, il participe à la valorisation des compétences et des responsabilités éducatives des parents.

Les actions qui s'inscrivent dans ce dispositif, sont dispensées sur l'année scolaire et elles ont lieu en dehors du temps scolaire.

Le Centre Jean Vilar développe des actions d'accompagnement à la scolarité des enfants et jeunes du quartier de la Roseraie, Bédier – Beauval – Morellerie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 novembre 2018

DELIBERE

Approuve les deux conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire pour les dispositifs suivants :

- contrat local d'accompagnement à la scolarité pour l'année 2018/2019
- prestation de services Accueil de loisirs « Accueil Adolescent » de 2018 à 2021.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Michelle MOREAU : Le Centre Jean Vilar, centre social, en renouvellement, d'ailleurs, d'agrément. Il s'agit de vous proposer la formalisation du partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, d'une part pour les modalités d'intervention et surtout le versement de prestations dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement, pour recevoir de l'argent après. Est-ce qu'il y a des observations ? Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-430 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-431

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Projet "Mobilisation des étudiants en faveur de l'engagement citoyen" - Association Radio Campus Angers - Attribution de subvention - Avenant - Approbation

Rapporteur : Michelle MOREAU

EXPOSE

Depuis sa création il y a près de 10 ans, l'association Radio Campus Angers s'adresse à une population locale, et en particulier aux populations des 18-30 ans, lycéens, étudiants, et jeunes actifs.

L'association s'appuie sur un tissu partenarial important avec les associations notamment celles des champs de la citoyenneté-solidarité. Radio Campus Angers participe activement aux manifestations de valorisation de l'engagement comme la Rentrée des solidarités, la journée citoyenne, Agora et tout récemment le Budget participatif.

Dans le cadre de son développement, Radio Campus Angers propose une action renforcée sur l'engagement citoyen des étudiants des campus de la ville, en amont de la journée citoyenne du 19 Mai 2019.

Les actions proposées par Radio Campus Angers s'articuleront autour d'animations d'information sur les différents sites, de plateaux radios spécifiques externes, de programmations d'émissions radiophoniques thématiques.

La mobilisation de l'Université d'Angers constituera un levier significatif, en lien avec les acteurs de la ville d'Angers, et les partenaires associatifs.

Pour un projet d'un montant global de 7 978 €, l'association sollicite le soutien de la Ville à hauteur de 5000€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

DELIBERE

Attribue à l'association Radio Campus Angers, une subvention d'un montant de 5 000€, versée en une seule fois.

Approuve l'avenant à intervenir avec l'association Radio Campus Angers.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'avenant.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Michelle MOREAU : Cette délibération, concerne un projet pour la Journée Citoyenne du 19 mai prochain. Radio Campus a été particulièrement appréciée pour l'animation de la place Saint-Éloi. La Radio Campus va commencer à travailler avec les habitants et les associations, mais aussi, cette année, avec les étudiants. À la demande du Vice-Président de l'Université d'Angers venu nous rencontrer, le Vice-Président à l'action sociale souhaite, à la demande des habitants et de salariés, d'ailleurs, souhaite mobiliser, pour la Journée Citoyenne, peut-être la veille, peut-être la journée du dimanche, et il va y avoir

un travail d'animation avec Radio Campus. Je vous propose de les aider à hauteur de 5 000 euros. Est-ce qu'il y a des observations ou des questions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-431 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-432

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Contribution au fonctionnement des écoles primaires

Enseignement privé du 1er degré - Année scolaire 2018 / 2019 - Aides à la restauration pour les cantines scolaires privées - Conventions avec les Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) - Approbation - Attribution de subventions

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI

EXPOSE

Comme chaque année, dans le cadre du Budget Primitif du Budget Principal, le Conseil municipal a voté une subvention à caractère social pour les cantines scolaires privées.

C'est ainsi qu'une somme de 285 000 € a été inscrite au Budget Primitif de 2018. Depuis plusieurs années, le Conseil municipal effectue la ventilation de cette somme entre les différentes écoles privées de la Ville, sur proposition de l'association Aide aux Elèves des Etablissements Catholiques d'Angers (AIDECAN).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Educations du 08 novembre 2018

DELIBERE

Approuve les conventions d'attribution de subvention avec les Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC).

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces conventions.

Approuve, pour 2018 / 2019, la répartition de la subvention d'aide à la restauration privée, d'un montant total de 285 000 €, aux différents Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC), comme indiqué en annexe; ces versements se feront en une seule fois.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Ahmed EL BAHRI : Il s'agit de délibérer sur la ventilation de la subvention accordée aux écoles privées pour l'aide à la restauration. Cette délibération fait suite à une première délibération de vote sur le montant global, il s'agit de procéder à la ventilation par école, compte tenu de notre connaissance des effectifs par établissement.

Michelle MOREAU : Alors, c'est pour un total de 285 000 euros. Est-ce qu'il y a des questions ? Une question, Madame Chadia ARAB ?

Chadia ARAB : Ce n'est pas vraiment une question. C'est juste pour préciser qu'Alain PAGANO, dont j'ai le pouvoir, votera contre.

Michelle MOREAU : D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres oppositions ? Des abstentions ? Je vous

remercie.

***Délibération n° DEL-2018-432 : le Conseil Adopte à la majorité
Contre: 1, M. Alain PAGANO.***



Délibération n° DEL-2018-433

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Association Coup de Pouce - Convention - Approbation - Attribution de subvention

Rapporteur : Grégoire LAINÉ

EXPOSE

Les Clubs Coup de Pouce constituent une action de prévention de l'illettrisme et d'accompagnement à la maîtrise des langages et de apprentissages, mise en place par l'Association Coup de Pouce, en partenariat avec la Ville et les écoles depuis 1999.

Ces clubs sont organisés sur le temps périscolaire, sous forme d'atelier ludique autour de la lecture, avec un animateur de la Ville et 5 élèves, chaque soir, après la classe entre décembre et juin de chaque année scolaire.

L'association Coup de Pouce sollicite une subvention à hauteur de 400 € par club (17 clubs).

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 6 800 € à l'association Coup de Pouce.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Educations du 08 novembre 2018

DELIBERE

Approuve la convention avec l'Association Coup de Pouce, dans le cadre de la coordination des clubs Coup de Pouce.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Attribue une subvention d'un montant total de 6 800 €, versée en une seule fois (400 € pour chacun des 17 clubs Coup de Pouce).

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Grégoire LAINÉ : Mes chers collègues, tout d'abord, je suis heureux de vous présenter ce beau projet. C'est une belle délibération qui est une convention avec notre partenaire Coup de Pouce, mais je ne peux pas en rester simplement là-dessus, j'ai besoin de vous présenter ce qu'est Coup de Pouce. C'est un programme qui existe depuis longtemps dans la Ville d'Angers, un programme qui vise deux points essentiels : c'est la réussite éducative scolaire des enfants des quartiers les plus fragiles, et également en y associant les parents. Tout d'abord, c'est un partenariat aussi bien avec l'Éducation nationale, les éducateurs, les animateurs des temps périscolaires de la Mairie, et les parents qui sont fortement associés à cette démarche.

Alors, comment ça se passe ? Tout d'abord, les enseignants détectent des enfants dans chacune des

classes. Ce sont des clubs de 5 enfants, donc petit nombre, pour pouvoir travailler avec eux, à travers des jeux, des temps d'expression, afin de leur permettre d'acquérir des réflexes et des apprentissages fondamentaux pour les amener à la lecture en fin de CP. C'est aussi, pour que ces enfants soient non seulement dans la réussite scolaire mais aussi éducative, l'implication des parents. Les parents sont fortement associés, d'abord en leur proposant de venir écouter la belle histoire en fan-club, mais aussi en leur proposant de s'associer au club en montant des défis avec leurs enfants afin qu'ils voient, qu'ils puissent toucher du doigt l'importance et la joie qu'il y a à faire des choses en même temps et avec leur enfant dans le domaine de l'éducation.

Enfin, les résultats : parmi ces enfants détectés non-lecteurs en fin d'année de CP, les retours qu'on a révèlent que, pour chaque club, on a environ 3 à 4 de ces enfants qui sont considérés comme lecteurs à la fin de l'année alors qu'ils étaient détectés non-lecteurs en début d'année, et c'est donc essentiel pour leur réussite future puisque c'est l'apprentissage du langage et de la lecture. On est en train d'étudier quelques nouvelles pistes, avec le dédoublement des CP, et d'étudier l'apprentissage dès la grande section de maternelle puisque l'apprentissage du langage mène aussi à la réussite éducative, et des clubs plus orientés soit dans les mathématiques, soit la littérature.

Michelle MOREAU : Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des observations ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie pour les 17 clubs Coup de Pouce d'Angers.

Délibération n° DEL-2018-433 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-434

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Lutte contre le cyber-harcèlement - Charte "Respect Zone" - Approbation

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

Respect Zone est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) française avec des antennes déjà dans 4 pays (France, Belgique, Etats-Unis, Australie). Elle offre des outils positifs de communication non violente et d'éducation au numérique pour protéger la liberté de l'expression, « calmer le jeu », développer l'auto-modération des internautes et œuvrer pour la liberté de l'expression responsable, la prévention de la cyber-violence et la protection de l'enfance. Elle est fondée sur la responsabilité et la prévention.

Afin d'affirmer la volonté de la Ville d'Angers de développer des usages numériques responsables, lutter contre le cyber-harcèlement et favoriser l'éducation et l'accompagnement des familles sur ce sujet, il est proposé que la Ville d'Angers signe officiellement la Charte "Respect Zone", document reconnu au niveau national et qui sera porté localement par l'Association Contre les Violences Scolaires (ACVS), qui est devenue notre référent harcèlement et cyber-harcèlement.

Le coût de l'adhésion s'élève à un montant de 3 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Educations du 08 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

DELIBERE

Approuve la Charte Respect Zone.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Monsieur le Maire reprend la Présidence.

Caroline FEL : Chers collègues, je vous présente ce soir une délibération qui vous propose de permettre à Monsieur le Maire de signer une charte, la Charte « Respect Zone ». Alors, avant de vous dire un mot du contenu précis de cette charte, vous dire que c'est l'aboutissement d'une première étape, travail, en tout cas, commencé au mois d'octobre de l'année dernière à la Conférence des Familles, au cours de laquelle les parents ont souhaité travailler sur la question des écrans. À la suite de ce thème, il y a eu, d'une part, l'organisation d'une conférence au mois de janvier qui suivait, un temps d'échanges au mois d'avril avec le Président de l'association contre les violences scolaires. Des interrogations des parents sur les usages des écrans les ont amenés à se poser la question du cyberharcèlement et puis du harcèlement plus général, dans le cadre de l'école, notamment, et sur les temps périscolaires qui concernent plus spécifiquement la Ville. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de la mise en place d'un référent harcèlement à l'échelle

de la Ville d'Angers, cette référence ayant été proposée et acceptée par l'Association Contre les Violences Scolaires (ACVS) qui assure désormais des permanences tous les samedis matin à la Parenthosphère, la Maison des Familles, rue Saint-Exupéry, nous avons souhaité que la Ville s'inscrive plus largement dans cette démarche de lutte contre le cyberharcèlement, et notre référent ACVS nous a proposé cette charte qui s'appelle « Respect Zone », portée par une association du même nom, une Organisation Non Gouvernementale (ONG) française, qui a déjà des antennes dans quatre pays, qui existe depuis 2014, a conventionné déjà avec un certain nombre de ministères, notamment le ministère de l'Éducation nationale, et qui commence aujourd'hui à signer et à donner son label à des collectivités locales.

Alors, il y a une petite fierté à avoir été, grâce aux parents de la Conférence des Familles, un peu novateurs sur le sujet et, en tout cas, à avoir saisi cette thématique avant qu'elle fasse la une des médias comme elle le fait aujourd'hui, puisqu'en délibérant ce soir et en autorisant Monsieur le Maire à signer dans les jours qui viennent cette charte, Angers sera la première Ville de province, juste après Paris, qui a voté la semaine dernière, dans son Conseil de Paris, le principe de ce même label. Donc c'est à la fois, je vous disais, l'aboutissement d'une première étape s'inscrivant dans un travail qui se poursuit avec l'ensemble des parents de la Conférence des Familles mais aussi avec des groupes de travail qui réunissent la Ville, ses services, et l'ensemble des partenaires que sont aussi bien l'Éducation Nationale que l'hôpital, ou la Protection Maternelle Infantile (PMI), ou les Maisons de quartier, ou les fédérations d'éducation populaire, et nous permet de continuer à réfléchir sur la meilleure manière et les solutions qu'on peut trouver pour accompagner les familles, aider les parents à répondre à toutes ces problématiques nées de l'utilisation du numérique, au fait que certains parents aient la sensation que leurs enfants sont un peu perdus dans ce nouvel espace numérique, et on est donc dans la construction de quelque chose, cette charte s'inscrit en fin d'un premier cycle mais c'est aussi l'ouverture d'une autre démarche.

Cette charte est extrêmement simple. Elle est disponible sur le site de « Respect Zone ». Elle tient en quatre points qui visent effectivement à protéger la liberté d'expression, avec un premier point qui s'intitule assez simplement « Je respecte l'autre », et, du coup, cette notion s'étend évidemment très au-delà de la seule question du cyberharcèlement, mais elle s'étend bien sûr à la vie réelle et s'inscrira aussi dans le travail que l'on mène avec les animateurs de la Ville dans tout le travail sur la citoyenneté et la dimension du respect. Le deuxième point invite à modérer les contenus et les partages en rappelant qu'Internet et les réseaux sociaux sont des espaces de liberté où chacun peut communiquer, partager, apprendre, et s'épanouir, et où les droits de tous doivent être respectés, et on s'engage donc à ne pas diffuser ni partager de contenu harcelant, raciste, discriminant, homophobe, sexiste, incitant à la haine, ou malveillant, ou intime, ou personnel. Et le troisième point concerne la modération des espaces numériques, à savoir page Facebook, site Internet, par chacun.

Aujourd'hui, cette charte vous est présentée, et elle est portée plutôt par le secteur de l'éducation et de l'enfance, mais c'est évidemment une charte, qui pourra s'appliquer sur l'ensemble du territoire de la Ville. Et sur l'ensemble des services concernés et avec les partenaires aussi, on est justement dans la construction de ce qui pourra être mis en œuvre sur ce sujet. Le coût de l'adhésion s'élève à un montant de 3 000 euros. Je précise que l'Association Contre les Violences Scolaires (ACVS) porte localement la charte, mais le coût de l'adhésion va bien à l'ONG nationale, ce qui permet à la Ville d'Angers d'obtenir le label « Charte Respect Zone ».

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ou des interventions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé. Et puis, je vous remercie par avance, parce que je crois que tout à l'heure vous allez nous représenter à l'occasion d'une soirée un peu particulière autour de la protection de l'enfance. Si vous voulez nous en dire un mot ?

Caroline FEL : Je vais effectivement vous quitter pour aller assister à la soirée organisée par l'Université d'Angers et plus spécifiquement par le programme EnJeu [x], et le professeur Yves DENECHERE qui diffuse au cinéma Les 400 Coups, le film « Les chatouilles » qui est un film qui aborde la très difficile question de la pédophilie et des agressions sexuelles sur les enfants. Et, à l'issue de ce film, un débat va

avoir lieu, auquel participent l'ancienne sénatrice Corinne BOUCHOUX et l'actuelle sénatrice Catherine DEROCHÉ, et je vais avoir le plaisir de les rejoindre et de redire à quel point la Ville d'Angers s'engage déjà, mais va continuer et va renforcer son engagement sur ce sujet extrêmement grave. On parlait du harcèlement à l'instant ; je pense que la protection des enfants au sens large est quelque chose de central.

Monsieur le Maire : Et, évidemment, nos pensées vous accompagneront dans ce moment nécessaire en termes de réflexion collective, mais évidemment pas très simple compte tenu de la nature du sujet abordé. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

Délibération n° DEL-2018-434 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-435

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Musées d'Angers - Exposition sur l'œuvre d'Etienne Poulle - Société d'Exploitation Technique des Industries Graphiques Setig-Abelia Imprimeur - Convention de mécénat - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

La Ville d'Angers ayant la volonté de promouvoir l'art contemporain a décidé d'organiser une exposition sur l'œuvre de l'artiste Etienne Poulle au Musée des Beaux-Arts d'Angers jusqu'au 10 février 2019.

Dans ce cadre, la Société d'Exploitation Technique des Industries Graphiques Setig-Abelia Imprimeur participera au financement de la création et la composition d'une brochure dédiée. Elle ne facturera qu'une partie du devis proposé, représentant le mécénat des compétences et son soutien à cette exposition.

Une convention de mécénat est donc proposée pour définir les conditions selon lesquelles la Société d'Exploitation Technique des Industries Graphiques Setig-Abelia Imprimeur est associée comme mécène.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Educations du 08 novembre 2018

DELIBERE

Approuve la convention de mécénat avec la Société d'Exploitation Technique des Industries Graphiques Setig-Abelia Imprimeur.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Alain FOUQUET : Cette délibération a pour objet d'approuver une convention de mécénat entre la Société d'Exploitation Technique des Industries Graphiques Setig-Abelia Imprimeur et la Ville d'Angers. Cette convention de mécénat s'inscrit dans le cadre d'une belle exposition qui porte sur une œuvre d'art contemporain, exposition qui est le fruit du travail d'un de nos professeurs de l'École Supérieure d'Art et Design (ESAD), Monsieur Étienne POULLE, qui est en même temps sculpteur. En fait, cette œuvre met en face-à-face, en dialogue, une œuvre du 17^e, une sculpture de Donadieu de Puycharic. Tout le monde sait qui est Donadieu de Puycharic, puisque c'est un gouverneur du Château d'Angers nommé par Henri III et qui, à la fin du 16^e, a sauvé le Château d'Angers de destruction puisqu'il a résisté à l'ordre d'Henri III de raser le Château. Bref. On a, d'une part, Donadieu de Puycharic, de marbre, dans tous les sens du terme, c'est-à-dire que la statue est en marbre, mais également il est en situation de priant, c'est-à-dire de marbre. En face, on a la sculpture inspirée d'un jouet japonais, d'origine japonaise, les Bakugan. Tout le monde a joué avec ce type de jouet, une boule que l'on lance et qui explose, en quelque sorte, en tout cas elle s'écartèle et s'ouvre. Je veux dire que le dialogue entre ces deux œuvres, cette œuvre du 17^e, Donadieu de Puycharic, et cette œuvre d'aujourd'hui qui est donc la reproduction qu'Étienne POULLE a réalisée en partenariat avec l'ENSAM, c'est aussi ce qui fait l'intérêt de cette œuvre. On a là une œuvre

d'art vraiment contemporain qui fait dialoguer à la fois le patrimoine mais la création d'aujourd'hui, et je vous invite, bien évidemment, à visiter cette exposition temporaire au Musée des Beaux-Arts.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de questions ? Tout le monde est évidemment d'accord pour approuver cette convention de mécénat avec la Société d'Exploitation technique des Industries graphiques, SETIG-Abelia Imprimeur. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-435 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-436

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

Structuration de pôles culturels de création artistique et de vie culturelle :

La Ville d'Angers accompagne la structuration de pôles culturels de création artistique et de vie culturelle sur son territoire. Cette démarche vise à favoriser l'émergence artistique et la création en renforçant l'accueil et l'accompagnement des artistes.

La Pépinière Artistique Daviers (La PAD) est un de ces pôles culturels, c'est une plate-forme de pratiques artistiques issues de spectacle vivant et des arts visuels dédiée à la création et l'expérimentation. Les acteurs culturels que sont le Collectif Blast et les Compagnies Nathalie Béasse et Loba accueillent en résidence des compagnies et des artistes professionnels invités pour des productions, répétitions ou expérimentations sur la saison 2018-2019.

Pour mener à bien ces projets (60 artistes locaux et nationaux accueillis en moyenne par saison), la Ville d'Angers apporte un soutien à chacune des trois associations.

L'association Paï Paï est porteuse d'un projet de création d'un Tiers Lieu culturel, dont le but est d'offrir au territoire et à ses habitants un nouvel espace de pratiques artistiques, de socialisation et de découverte, autant qu'un outil fédérateur au service des acteurs culturels angevins. Sa réussite est éminemment liée à l'adhésion des publics au projet, et c'est pourquoi l'association souhaite organiser, en amont de l'ouverture du lieu prévue au printemps 2019, un événement dédié à la sensibilisation des publics au projet de Tiers Lieu quatre à six semaines avant l'ouverture officielle.

Aide aux activités des acteurs culturels du territoire :

La Ville d'Angers apporte son soutien à :

La création artistique :

La Compagnie Nomorpa qui présentera sa prochaine création « petites traces » en mars 2019 au Théâtre du Champ de Bataille. Ce spectacle est une expérience interactive sensorielle à la fois sonore et visuelle pour les tout-petits.

L'association « Les Etablissements Lafaille » qui a présenté son spectacle « Very lost » dans le cadre du Festival des Accroche-Coeurs sur la saison 2017-2018. La tournée de ce spectacle se poursuivra dans différents lieux sur la saison 2018-2019.

La Compagnie du Théâtre du RIF qui présentera sa nouvelle création « Les Lauriers roses sont fanés » en avril 2019 au Centre Culturel Georges Brassens et se diffusera ensuite au Théâtre de la comédie sur Angers.

L'association Ateliers d'Artistes, créée à l'initiative d'artistes plasticiens angevins il y a 20 ans, et qui compte plus de trente artistes adhérents, organise annuellement des visites d'ateliers le dernier

week-end de novembre sur Angers et son agglomération, afin de donner l'occasion à un large public et de nombreux amateurs d'art de découvrir des œuvres et des artistes.

La diffusion artistique :

L'association Growl Up France, créée en 2017, a pour objet la création et la diffusion d'événements artistique imprégnés des cultures urbaines et utilisant le beat box comme fil rouge. Elle propose des concepts originaux de soirées, favorisant la rencontre de musiciens professionnels et amateurs et la mixité des publics. L'objet de la demande porte sur l'événement, « Growl Up #3 », proposition de performances musicales travaillées le jour même et restituées le soir devant un jury. La dimension participative du public est un des enjeux fort cette soirée, prévue le 22 décembre 2018 au Quart Ney.

L'association AMC Productions a pour objet l'organisation de concerts, de spectacles ou de festivals, la promotion et le booking d'artistes, dans le but de soutenir l'émergence de la scène musicale actuelle du territoire. Le projet concerne la production d'une date spéciale au Chabada, le 7 décembre 2018 : « HILIGHT TRIBE & SIDE PROJECTS ».

L'association Cie Plumes a pour objet le soutien, la promotion, la diffusion et la création artistique sous toutes ses formes et en tous lieux. L'association souhaite organiser un temps fort de promotion de l'une de ses formations musicales, « le Monde de Fada », à l'occasion de la sortie de son premier album le 14 décembre 2018, au Boléro (Angers).

L'association Cinéma Parlant organise la 3^e édition de l'évènement « Docs d'ici » du 7 au 16 novembre 2018 au centre Jean Vilar. Ce projet comprend trois ateliers d'initiation et 8 projections accompagnées de débats avec les réalisateurs avec un souci de diffusion des productions régionales. Il convient de prendre un avenant n°5 pour ce projet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Educations du 08 novembre 2018

DELIBERE

Attribue les subventions suivantes, d'un montant total de 20 550 €, versées en une fois pour chacune des associations suivantes :

- L'association le Collectif Blast – 3 000 €
- L'association Un Sens – Compagnie Nathalie Béasse – 3 000 €
- L'association Compagnie Loba – 3 000 €
- L'association Paï Paï – 4 500 €
- L'association Nomorpa – 2 000 €
- L'association Les Etablissements Lafaille – 1 000 €
- L'association Théâtre du RIF – 500 €
- L'association Ateliers d'Artistes – 800 €
- L'association Growl Up France – 750 €
- L'association AMC Productions – 750 €

- La Compagnie Plumes – 750 €
- L'association Cinéma Parlant – 500 €

Approuve l'avenant passé avec l'association Cinéma Parlant.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cet avenant ainsi que tout document y afférent.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Alain FOUQUET : L'attribution de subventions, pour un montant total de 20 550 euros, au bénéfice de plusieurs associations qui œuvrent pour la culture de notre ville. Vous en avez la liste dans le corps de la délibération. Puis, le deuxième point, c'est d'approuver un avenant passé avec l'association Cinéma Parlant pour l'organisation d'un événement autour du court-métrage à la Maison de quartier Jean Vilar.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-436 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-437

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Charte Culture et Solidarité - Conventions avec les structures culturelles pour la saison 2018-2019 - Approbation

Rapporteur : *Pascale MITONNEAU*

EXPOSE

La Charte Culture et Solidarité, initiée par la Ville d'Angers, s'adresse en priorité aux personnes isolées et en difficulté financière. Elle a pour objectif l'accompagnement de ces personnes dans la découverte de formes artistiques et culturelles, la valorisation de leur culture et leur créativité. L'art et la culture ouvrent à chacun la possibilité de nouer des liens, de partager des émotions avec d'autres personnes et de se sentir citoyen. La Charte Culture et Solidarité inscrit ses actions dans la vie de la cité et met en place les conditions d'une mixité sociale.

Ce sont près de 70 partenaires qui s'engagent : associations, maisons de quartier, services et structures de création, de diffusion et de médiation artistique et culturelle (5698 sur la saison 2017/2018). Pour les participants, ce sont des ateliers de pratique artistique, des sorties culturelles à un tarif unique de 2 €, des temps d'échange autour de formes artistiques, des rencontres avec des artistes, la découverte de lieux de création... Autant d'occasions d'être en relation avec d'autres.

Les partenaires de la Charte Culture et Solidarité proposent un ensemble de spectacles, de concerts, d'ateliers, visites sur la saison 2018/2019, soit une centaine de propositions par an. Les dates, le nombre de places mises à disposition, les modalités de réservation, les tarifs et les actions spécifiques sont déterminées avec eux.

Pour certains partenaires, la Charte Culture et Solidarité fait l'objet d'une convention :

- Angers Nantes Opéra,
- Département de Maine-et-Loire – Collégiale Saint-Martin,
- Adrama - Le Chabada,
- Orchestre National des Pays-de-la-Loire.

Pour les partenaires suivants, la Charte Culture et Solidarité fait l'objet d'un article et d'une annexe dans les conventions d'objectifs en cours :

- Cinéma Parlant et Cinéma 400 Coups,
- Centre National des Arts de la Rue - La Papeterie,
- Centre National de Danse Contemporaine,
- Ecole des arts du cirque « La Carrière »,
- Festival Cinémas et Cultures d'Afrique
- E.P.C.C. Anjou Théâtre – Festival d'Anjou
- Festival Premiers Plans,
- Le Quai-CDN,
- Maîtrise des Pays de la Loire,
- Parole Déliée – Théâtre du Champ de Bataille,
- Terre des Sciences.

Les dépenses prévues sont au maximum de 68 000 € pour la prise en charge des frais engagés sur la saison culturelle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 08 novembre 2018

DELIBERE

Approuve les conventions avec les structures culturelles partenaires de la Charte Culture et Solidarité, à savoir :

- Angers Nantes Opéra,
- Département de Maine-et-Loire – Collégiale Saint-Martin,
- Adrama - Le Chabada,
- Orchestre National des Pays-de-la-Loire,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions, ainsi que tout document afférent au dossier.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Pascale MITONNEAU : Une délibération assez classique autour de la Charte Culture et Solidarité, pour approuver des conventions avec 4 des 70 structures partenaires de la Charte. Là, il s'agit de structures culturelles, Angers Nantes Opéra, le Département de Maine-et-Loire, pour la collégiale Saint-Martin, Adrama-Chabada, et l'Orchestre National des Pays-de-la-Loire (ONPL). J'en profite juste pour rappeler, mais tout le monde connaît très bien ce dispositif qui s'adresse aux personnes en difficulté financière ou isolées, pour leur permettre un accès large à la culture, mais aussi pour renouer des liens et reprendre toute sa place dans la vie de la ville. On leur propose des temps d'échanges, des rencontres avec des artistes, et des spectacles, des concerts et des ateliers.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-437 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-438

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Parcours d'éducation artistique et culturelle - Association CNRP Galerie Sonore - Association Parole D.E.L.I.E.E - Ecole des Arts et du Cirque "La Carrière" - Année scolaire 2018-2019 - Conventions annuelles d'objectifs - Avenants - Approbation

Rapporteur : Pascale MITONNEAU

EXPOSE

Depuis 2013, l'Etat a réaffirmé la priorité qu'il accordait à l'éducation artistique et culturelle et en a fait un axe majeur de sa politique. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) travaille à sa mise en œuvre en Région, en partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Nantes et les collectivités. A cet effet, elle cherche à soutenir et conforter les politiques territoriales de sensibilisation à l'art et à la culture mises en place par les collectivités territoriales.

Depuis 5 ans, la Ville a accompagné, grâce au soutien de la DRAC des Pays-de-la-Loire et du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) de Maine-et-Loire, la mise en œuvre de parcours d'Education Artistique et Culturelle (EAC) axés sur différents champs artistiques et mis en place dans les quartiers prioritaires de la Ville.

Ces parcours d'Education Artistique et Culturelle s'inscrivent dans les axes de la Politique Educative Locale menée par la Ville d'Angers, qui contribuent à l'éveil, l'épanouissement et l'acquisition de l'autonomie des enfants et des jeunes.

Ces parcours établissent également des passerelles entre les temps scolaires et périscolaires, installant une continuité éducative auprès des jeunes Angevins.

La Ville souhaite poursuivre le développement de 7 parcours EAC sur différents quartiers prioritaires de la politique de la Ville autour :

- du cirque avec l'Ecole des Arts du Cirque « La Carrière »,
- du théâtre avec l'association Parole D.E.L.I.E.E (gestionnaire du Théâtre du Champ de Bataille),
- de la musique avec la Galerie Sonore, le Conservatoire à Rayonnement Régional, la maison de quartier Ney,
- de la culture patrimoniale avec le Service Angers Patrimoines,
- des arts visuels avec l'association Cinéma Parlant.

Le coût global de ces 7 parcours d'éducation artistique et culturelle au titre de l'année scolaire 2018/2019 s'élève à 78 236 € réparti entre la Ville, l'Etat et les différents acteurs concernés. Trois des partenaires, Parole D.E.L.I.E.E, l'école des Arts du Cirque « La Carrière » et la Galerie Sonore bénéficient d'un soutien exceptionnel pour la mise en œuvre de cette démarche.

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Educations du 08 novembre 2018

DELIBERE

Approuve les avenants à intervenir avec les associations Ecole des Arts du Cirque « la Carrière », Parole DELIEE, et Galerie Sonore.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces avenants.

Attribue les subventions d'un montant de 17 592 € aux partenaires culturels suivants, versées en deux fois :

- Association CNRP Galerie Sonore 4 972 €
- Association Parole D.E.L.I.E.E 5 180 €
- Ecole des Arts du Cirque « La Carrière » 7 440 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Pascale MITONNEAU : Les Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC), qui ont été mis en place par la Ville d'Angers en 2013 sont axés sur différents champs artistiques. Une occasion de rappeler que cette Politique d'Education Artistique et Culturelle est une politique réaffirmée par notre municipalité puisque nous passons, cette année, au soutien de non plus quatre, cinq parcours, mais sept parcours d'éducation artistique et culturelle. L'État également a réaffirmé son soutien, puisqu'il en a fait un axe majeur de sa politique. Rappeler qu'ils s'inscrivent dans le cadre de la Politique éducative locale menée par notre Ville pour bénéficier aux enfants scolarisés dans les quartiers prioritaires et contribuer à leur éveil, à la culture, et donc à leur épanouissement. Tout à l'heure, Madame la Première Adjointe a cité l'école Marie Talet pour une comédie musicale, ça fait partie de ces parcours d'éducation artistique et culturelle. Je peux vous citer, les écoles concernées, on a Aldo Ferraro, Marcel Pagnol, Gérard Philipe, Pierre et Marie Curie, Marie Talet, Robert Desnos, et Voltaire, et cela recouvre les champs du cirque, du cinéma, du patrimoine, de la musique, et du théâtre, pour un montant total, pour ces parcours d'éducation artistique et culturelle, de 78 236 euros qui sont répartis entre la Ville d'Angers, les différents partenaires, et l'État. Donc, préciser que les partenaires, j'en ai cité plusieurs, sont également les bibliothèques, le Conservatoire, Cinéma Parlant, l'École du Cirque, la Galerie Sonore. Les PEAC sont un véritable outil de démocratisation culturelle, on l'aura compris, qui engagent de nombreux acteurs, qui participent ainsi à renforcer, par ce moyen notamment, à la cohésion sociale de notre ville.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-438 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-439

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien à la lecture et à l'écriture

Bibliothèque municipale - Achat de CD et de DVD - Marché

Rapporteur : Christine BLIN

EXPOSE

Le marché concernant l'acquisition de disques compacts audio CD et MP3, ainsi que l'acquisition de disques numériques DVD et Blu Ray pour les Bibliothèques de la Ville d'Angers, arrive à échéance le 26 février 2019.

Le lancement d'une nouvelle consultation est donc nécessaire pour assurer ces achats.

Les fournitures seront décomposées en 3 lots :

- Lot 1 : CD musicaux,
- Lot 2 : CD de textes enregistrés audio et MP3
- Lot 3 : DVD et disques Blu Ray

La consultation conduira à la conclusion d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum, conclu pour une période initiale de 1 an, reconductible 3 fois, chaque période de reconduction ayant une durée de 1 an.

L'estimation globale pour l'ensemble des lots pour chaque année est de 105 000 € HT.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 08 novembre 2018

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer le marché à l'issue de la consultation dans le respect de l'enveloppe financière énoncée ci-dessus assortie d'un taux de tolérance de 5 % maximum, ainsi que les avenants de transfert, les avenants sans incidence financière et les avenants ayant pour objet un changement d'indice de variation de prix après suppression.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.



Christine BLIN : Cette délibération concerne l'acquisition de disques compacts audio, CD, MP3 et, également l'acquisition de disques numériques, DVD Blu-ray pour les bibliothèques de la Ville d'Angers. C'est un marché qui arrive à échéance et il convient de lancer une nouvelle consultation pour ces nouvelles acquisitions. Ces fournitures se décomposent en trois lots : un premier lot concernant les CD musicaux ; le deuxième lot concernant les textes enregistrés audio et MP3 ; et le troisième et dernier lot, des DVD et des disques Blu-ray pour adultes et jeunes. Donc cette consultation conduira à la conclusion d'un nouveau marché à bons de commande pour une période initiale d'un an qui sera reconductible trois fois. L'estimation globale pour l'ensemble de toutes ces acquisitions et de ces trois lots représente 105 000 euros hors taxes pour chaque année, pour l'ensemble de nos 9 bibliothèques.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons au

vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-439 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-474

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Pilotage de la politique

Angers Sport 2020 - Statue à l'effigie de Raymond Kopa - Ville de Reims - Don

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

La disparition de l'ancien footballeur, Raymond Kopa, en mars 2017 à Angers a suscité une très grande émotion chez tous les amateurs de football et de sport en général, en France et partout dans le monde.

Le palmarès impressionnant de Raymond Kopa (3 coupes d'Europe avec le Real Madrid, des titres prestigieux tels que champion d'Espagne et champion de France, une 3^{ème} place avec l'équipe de France à la Coupe du Monde 1958 en Suède...) l'a élevé au rang de référence sportive et footballistique mondiale. Il a ainsi marqué de son empreinte une décennie de football et fut le premier français à recevoir le Ballon d'Or « France Football », récompense suprême décernée par la suite à des footballeurs tricolores aussi célèbres que Michel Platini, Jean Pierre Papin et Zinedine Zidane.

La Ville de Reims, où a évolué Raymond Kopa, durant les années 50 et 60, souhaite faire réaliser une sculpture figurative monumentale en bronze, à taille humaine en hommage à cet ancien footballeur du stade de Reims. Cette œuvre devra symboliser un signal à l'entrée du stade Auguste Delaune et sera implantée sur le parvis du stade.

Pour cela, la Ville de Reims, dans le cadre de sa politique de Mécénat, propose aux partenaires potentiels de participer au financement de cette statue.

En hommage à Raymond Kopa, la Ville d'Angers souhaite ainsi apporter son soutien par un don financier de 5 000 € (nets de taxes) dans le cadre d'une convention à conclure avec la Ville de Reims

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE

Approuve la convention à conclure avec la Ville de Reims

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Verse un don de 5 000 € (nets de taxes) à la Ville de Reims pour la réalisation d'une statue à l'effigie de Raymond Kopa.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Monsieur le Maire : Il y a un additif à l'ordre du jour qui concerne Raymond KOPA.

Roselyne BIENVENU : Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est avec une certaine fierté, au nom du Conseil municipal, que je présente cette délibération qui est en effet ajoutée à notre ordre du jour à la mémoire de Raymond KOPA, grand sportif français, citoyen de la Ville d'Angers, mais aussi citoyen rémois et citoyen madrilène. Vous vous souvenez que Raymond KOPA est venu ici à Angers pour vivre

les derniers temps sportifs de sa vie et qu'il nous a quittés il y a quelque 18 mois, que nous avons, au moment de son départ, eu l'occasion de solliciter sa famille, son épouse, ses enfants, son gendre, et ses petits-enfants, ou son petit-fils, en tout cas, peut-être encore trop jeune, pour avoir l'accord de pouvoir nommer notre stade angevin, et qu'à ce moment-là les bonnes relations que Monsieur le Maire d'Angers entretient avec le Maire de Reims mais aussi les sportifs angevins avec les sportifs rémois nous avaient permis d'échanger sur cette façon de faire et nous nous étions entendus sur le fait que la mémoire de Raymond KOPA devait aussi habiter la Ville de Reims et, singulièrement, le stade de Reims dans lequel il était très impliqué et où son cœur est resté battant encore.

Dans ce contexte-là, dans le cadre d'échanges encore récents, Monsieur le Maire, vous avez pu dialoguer avec Monsieur le Maire de Reims et l'équipe du Conseil municipal qui a voulu ériger une statue à la mémoire de Raymond KOPA, et, dans ce contexte, un mécénat a été lancé et nous avons immédiatement souhaité que la Ville d'Angers puisse s'engager aux côtés de la Ville de Reims et participer, à la fois par le souvenir entretenu, l'amitié, elle aussi, maintenue, mais particulièrement sur le fait que nous venions nous associer aux presque 170 donateurs qui, aujourd'hui, ont permis de construire ce projet et de confier à un artiste le fait que la statue de Raymond KOPA soit dessinée, sculptée, moulée, et que, le 15 décembre prochain, elle soit installée à l'entrée du stade de Reims.

Dans ces circonstances, mes chers collègues, Monsieur le Maire, sous votre générosité et vos intentions aussi bien affirmées pour ce lien entre nos deux Villes grâce à Raymond KOPA, il vous est proposé ce soir, en son hommage, de voter un don qui permettra à la Ville de Reims de financer ce projet, don d'un montant de 5 000 euros pour faciliter l'agrégation d'un budget et surtout dire à la Ville de Reims que ce projet nous tient aussi à cœur malgré les kilomètres qui nous séparent, mais que le sport est ce lien qui nous permet de vivre les choses à distance.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je vais vous proposer que nous passions au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité. Et nous aurons à délibérer, dans quelques semaines, sur le fait d'accepter un don de la Ville de Reims pour une initiative locale qui va être prise en mémoire de Raymond KOPA et qui sera d'un montant équivalent au don que nous avons fait et qui est une manière de montrer ce partage entre nos collectivités, comme Roselyne BIENVENU vient de le dire, autour de la mémoire et de la figure de Raymond KOPA.

Délibération n° DEL-2018-474 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-440

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 11 : Accompagner et soutenir le développement du sport de haut niveau - Saison 2018-2019 - Fédération des Associations des Sports de Glace d'Angers (FASGA) - Aides - Convention - Approbation

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

La Fédération des Associations des Sports de Glace d'Angers (FASGA) rassemble le hockey sur glace élite et amateurs, les associations ASGA danse sur glace et ASGA patinage artistique ayant désormais souhaité s'organiser indépendamment. Cette fédération contribue néanmoins toujours à formaliser et à animer, en lien avec la collectivité, un projet destiné à la promotion de toutes actions susceptibles de développer les sports de glace pour les Angevins.

Afin d'assurer la meilleure gestion administrative de ces actions, la Ville d'Angers met un agent administratif à la disposition de la FASGA.

Ce soutien doit être formalisé par une convention à conclure au titre de la saison 2018-2019, dans laquelle il est également proposé d'attribuer une subvention de 30 000 €.

Enfin, la Ville met également à disposition de la FASGA des locaux, situés allée du Haras, via une autre convention précédemment approuvée. Compte tenu du retrait des associations ASGA danse sur glace et ASGA patinage artistique, il convient de passer un avenant à ladite convention pour en modifier les surfaces occupées par la FASGA et de conclure de nouveaux contrats avec les associations ASGA danse sur glace et ASGA patinage artistique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2015-167 du Conseil municipal du 27 avril 2015 approuvant la convention relative à la mise à disposition de locaux,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Educations du 08 novembre 2018

DELIBERE

Approuve la convention d'attribution de subvention et de mise à disposition d'un agent avec la FASGA au titre de la saison 2018-2019.

Approuve l'avenant à la convention conclue avec la FASGA pour une modification de mise à disposition de locaux clubs situés allée du Haras.

Approuve les conventions de mise à disposition de locaux à conclure avec l'ASGA danse sur glace et l'ASGA patinage artistique.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions.

Attribue une subvention de 30 000 € à la FASGA, au titre de la saison 2018-2019, avec un versement en deux fois.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Roselyne BIENVENU : Il s'agit d'attribuer une aide d'un montant de 30 000 euros pour la Fédération des Associations Sportives de Sports de Glace qui comporte quatre structures : le hockey sur glace amateur, le hockey sur glace professionnel, la danse sur glace, et le patinage artistique. En fait, cette fédération, qui aujourd'hui a peut-être moins d'impact et d'intérêt qu'elle n'en avait lorsqu'elle a été créée, vit sa dernière saison puisque, comme vous le savez, nous livrerons, dans quelque 9 mois, une nouvelle patinoire, et l'organisation se dessine de manière un peu différente. C'est la raison pour laquelle la danse sur glace et le patinage artistique ont d'ores et déjà pris leur autonomie dans la perspective d'une nouvelle organisation. Et donc, ce soir, par cette délibération, au-delà des 30 000 euros qui couvrent la masse salariale afférente à une personne, que nous mettons à disposition pour cette fédération, il s'agit également d'approuver l'avenant à la convention conclue avec la FASGA pour modifier la mise à disposition des locaux par le club ; ensuite, d'approuver deux conventions nouvelles et différentes pour la danse sur glace et le patinage artistique afin que chacun de ces clubs ait une relation directe avec la Ville d'Angers.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-440 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-441

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 1 : Favoriser la pratique sportive en club - Dispositif "Partenaires clubs" - Aide à l'adhésion à une association sportive - Attribution de subventions

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Dans le cadre du dispositif « Partenaires clubs », qui permet d'aider financièrement les Angevins de 6 à 17 ans révolus, dont les représentants légaux ont un quotient familial inférieur ou égal à 706, à s'inscrire dans les associations sportives angevines, 702 dossiers ont été reçus à la Ville d'Angers au mois de novembre 2018.

Ils représentent globalement une dépense de 57 697,77 €, correspondant à une prise en charge par la Ville des deux tiers des frais d'adhésion.

Pour l'année 2018, 2 092 dossiers ont été traités pour un montant total de 172 228,54 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Educations du 08 novembre 2018

DELIBERE

Attribue une aide financière de 57 697,77 € aux associations sportives dont le détail figure en annexe.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Roselyne BIENVENU : Il s'agit d'une délibération classique que j'ai l'habitude de vous proposer, une aide dans le cadre du dispositif « Partenaires Clubs ». Donc vous avez ce soir une délibération qui fait état d'une aide apportée pour 35 clubs bénéficiaires, pour un montant total, de 57 697 euros et 77 centimes, ce qui porte l'aide totale pour l'année 2018 à un montant de 172 228 euros et 54 centimes, soit une augmentation de 19 138,54 euros, qui équivaut à + 12,5 %. Je voulais le souligner parce qu'on a souvent tendance à entendre, dans ce Conseil municipal, que les aides baissent.

Je sais bien, Monsieur GOUA, que vous n'appréciez pas qu'on nomme cela une subvention. J'ai déjà eu l'occasion de préciser que, juridiquement, nous ne pouvons pas faire autrement, donc je fais attention maintenant à plutôt dire que c'est une aide qui est apportée aux clubs mais via les clubs aux familles, et l'augmentation de 12,5 %, alors, on peut l'analyser de différentes manières. Moi, ce que j'ai regardé de très près, c'est qu'en fait nous avons intensifié l'information parce qu'il y avait un certain nombre de familles qui n'accédaient pas à ce droit-là. Vous savez, c'est ce qu'on appelle le nonaccès aux droits ou le non-exercice des droits. Et donc, on pourrait en conclure que l'augmentation est due au fait que les familles sont de plus en plus pauvres. Ce n'est pas juste parce qu'en réalité, d'après l'analyse précise qui a été faite par rapport aux bénéficiaires, une proportion importante, dans ces 12 %, relèvent de nouvelles familles bénéficiant de cette aide, et vous verrez dans la liste des clubs tout à fait nouveaux, qui, auparavant, n'émergeaient pas sur ces dispositifs.

Monsieur le Maire : La parole est à Monsieur GOUA.

Bruno GOUA : Je suis obligé d'intervenir. Je n'avais pas prévu d'intervenir, justement, pour vous surprendre un peu. Si je peux intervenir, c'est d'abord pour vous féliciter, au moins féliciter les services parce que les traitements des dossiers ont été particulièrement rapides sur les premiers dossiers qui avaient été présentés au Conseil municipal dernier et que les clubs ont vu virées sur leur compte aussi rapidement, ce qui est très important, les sommes qui correspondent à ces cartes Partenaires. En revanche, je suis obligé de vous redire que non, ce n'est pas une subvention, ce n'est pas non plus une aide financière, vous pouvez le redire, mais non, c'est simplement un remboursement de la Ville dans le cadre d'un dispositif qu'elle a elle-même mis en place. Donc si vous changez éventuellement la dénomination pour le prochain Conseil municipal, cela me permettra de ne pas intervenir, pour votre plus grand plaisir.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur GOUA. Mes chers collègues, y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? On va se priver de toute subtilité sémantique et je vais vous inviter à voter une enveloppe qui consacre une augmentation de 12 % d'une forme d'aide aux clubs qui accueillent ceux qui sont les plus en difficulté. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Délibération n° DEL-2018-441 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-442

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Associations sportives amateurs - Subventions manifestations - Attribution

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives dans la mise en œuvre des manifestations exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développement spécifique.

Ces dossiers s'inscrivent dans les perspectives pour le développement du sport à Angers, à travers le soutien aux associations sportives amateurs figurant dans le projet « Angers Sport 2020 ».

Ils concernent un club pour une dépense totale de 6 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Educations du 08 novembre 2018

DELIBERE

Attribue une subvention « manifestations » de :

- **6 000 € à Angers Nat Synchro**, pour l'organisation des championnats de France Elite Hiver Espoirs-Juniors-Seniors du 13 au 16 décembre 2018.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Roselyne BIENVENU : Il s'agit d'une subvention de 6 000 euros, à attribuer à l'association qui n'a pas changé de nom, Angers Nat Synchro, pour un gala de championnat de France de natation artistique, puisque la discipline a changé de nom. Je vous invite à passer soutenir cette organisation qui aura lieu du 13 au 16 décembre prochain, et vous verrez bien sûr des jeunes filles et des femmes, mais il y aura aussi des garçons dans ces ballets nautiques de natation artistique.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. On passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-442 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-443

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Accès aux autres équipements sportifs

Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 2 : Accompagner la pratique autonome - Matériels fitness outdoor - Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN) - Convention de partenariat - Approbation

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

La Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN) gère le régime obligatoire d'assurance maladie des professionnels, de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Culture, des Sports et de la Transition Ecologique et Solidaire.

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, la MGEN distingue chaque année des projets innovants et responsables tout en apportant son soutien durable à des partenaires qui défendent les mêmes causes et valeurs que les siennes.

La promotion des activités physiques et sportives constitue pour la MGEN un engagement prioritaire. Afin de favoriser, chez le plus grand nombre, l'adoption de modes de vie sains et actifs pour la santé, la MGEN conduit des actions de sensibilisation auprès de ses salariés, du grand public..., diffuse une information sur les effets bénéfiques de l'exercice physique et apporte des conseils pour une pratique adaptée.

Cette mutuelle est également membre du groupe VYV avec lequel la Ville d'Angers souhaite mettre en oeuvre des actions de coopération autour de la thématique Bien-être sport santé.

C'est ainsi qu'elle souhaite s'engager auprès de la Ville d'Angers en assurant le financement de matériels de fitness outdoor pensés comme un véritable parcours santé dénommé APINESS (Activité Physique Intergénérationnelle Extérieure pour le Sport et la Santé). Ces matériels, cédés à la Collectivité, seront ensuite entretenus par elle-même. Un programme de communication élaboré en commun permettra d'assurer la promotion du dispositif APINESS.

Il convient, en conséquence, de passer une convention avec la Mutuelle Générale de l'Education Nationale pour fixer les modalités de ce partenariat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Educations du 08 novembre 2018

DELIBERE

Approuve la convention à conclure avec la Mutuelle Générale de l'Education Nationale.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Roselyne BIENVENU : Il s'agit de signer une convention assez originale avec la Mutuelle Générale de

l'Éducation Nationale (MGEN), qui dispose de certains fonds pour accompagner des projets innovants. Dans ce contexte-là, nous avons le plaisir de nous engager avec la MGEN dans le cadre d'un parcours de santé dénommé « Happiness », qui nous permet d'installer, dans des espaces extérieurs, « outdoor », comme on a l'habitude de les nommer, des structures qui permettent une pratique sportive en douceur et une activité physique accessible pour toutes et tous sur l'espace public, c'est-à-dire, dans notre ville, dans ce grand espace de jeux que représentent nos parcs, jardins, ou cheminements doux, ce qui permet d'inviter aussi à lutter contre la sédentarité.

Monsieur le Maire : Dit comme ça, on est forcément tous favorables au fait de lutter contre la sédentarité, d'autant que ces Conseils municipaux sont des moments où nous ne luttons pas contre la sédentarité. Donc je vais vous proposer qu'on vote cette délibération. Tout le monde est évidemment d'accord pour ce partenariat avec le groupe VYV dans sa composante MGEN ? Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-443 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-444

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Activités de pleine nature

Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 2 : Accompagner la pratique autonome - Parcours bien-être-sport-santé - Ecole Européenne de Graphisme et de Publicité (EEGP) - Convention - Approbation

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

La Ville d'Angers, dans le cadre de son projet « Angers Sport 2020 », souhaite que chaque Angevin puisse développer une pratique sportive au sein d'un club, mais aussi de manière autonome.

A ce titre, avec l'appui de l'Agence de l'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) et dans le cadre d'une saisine des Conseils Citoyens de Quartiers, il est prévu de définir des grands parcours de marche et course à pieds à l'échelle de la Ville permettant de rejoindre l'ensemble des quartiers mais aussi ouverts à des passerelles à l'échelle du territoire communautaire.

Une première inauguration d'un ou plusieurs parcours est envisagée le 2 juin 2019 à l'occasion de la 10^{ème} édition de « Tout Angers Bouge ».

Ces parcours devront être clairement identifiables et confortables en prenant en compte les caractéristiques physiques des voies et espaces, la proximité d'espaces verts, les richesses patrimoniales...

Dans cette perspective, l'Ecole Européenne de Graphisme et de Publicité (EEGP) et la Ville conviennent d'un partenariat pédagogique autour d'un projet d'études qui prévoit l'élaboration de la signalétique de ces parcours bien-être-sport-santé.

Pour ce faire, il convient de conclure une convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Educations du 08 novembre 2018

DELIBERE

Approuve la convention à conclure avec l'Ecole Européenne de Graphisme et de Publicité.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Roselyne BIENVENU : Il s'agit de faire appel à l'Ecole Européenne de Graphisme et de Publicité (EEGP) et de proposer à un groupe d'étudiants de travailler sur une manière de tracer nos parcours dans la ville, dans le cadre des cheminements Bien-Être Sport Santé que nous avons votés il y a déjà quelque temps. Ce projet avance et, d'ailleurs, il a fait l'objet d'une saisine des conseils citoyens de quartiers qui se sont emparés de cette possibilité de contribuer pour que nous puissions dessiner des boucles rattachées les unes aux autres et qui, à travers les 10 quartiers, vont là aussi inviter à pratiquer du sport de manière à ce

que la santé de nos concitoyens, soit meilleure. Nous vous proposons, dans cette perspective, de conventionner avec l'École Européenne de Graphisme et de Publicité (EEGP) qui a son siège à Angers.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-444 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-445

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Diversité

Projet égalité mixité professionnelle - FACE - Attribution de subvention

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental pour tous et toutes, et constitue une valeur capitale pour la démocratie. Ce droit ne doit pas être seulement reconnu légalement mais il doit être effectivement exercé et concerner tous les aspects de la vie : politique, économique, sociale et culturelle. La loi cadre pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014 est le socle juridique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses dimensions.

Par délibération du 27 mai 2013 et du 26 octobre 2012, la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ainsi que le protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes ont été approuvés. La Ville d'Angers s'est engagée à développer des partenariats et coopérations en faveur d'une plus grande égalité pour toutes et tous.

L'association Club Face Angers Loire propose un projet « Egalité mixité professionnelle » visant à faire intervenir des collaborateurs et collaboratrices d'entreprises locales dans les collèges. Il s'agit de sensibiliser et agir sur les stéréotypes afin de promouvoir l'élargissement des choix professionnels en lien avec les métiers et secteurs d'emplois en tension sur le territoire.

L'association sollicite le soutien de la Ville à hauteur de 7 000 € sur un budget prévisionnel global de 21 295 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 et notamment l'article 1^{er} pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 novembre 2018

DELIBERE

Attribue une subvention d'un montant de 7 000 € à l'association Club Face Angers Loire.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Roselyne BIENVENU : Il ne s'agit plus de sport, quoique ce sujet puisse être parfois aussi une épreuve de longue haleine, puisqu'il s'agit de travailler l'égalité, la mixité entre les hommes et les femmes, et agir pour l'accès de tous les métiers dans le cadre de projets professionnels pour les hommes et pour les femmes. Et dans ce contexte-là, nous avons engagé, depuis plusieurs années, un travail avec l'association Club Face Angers Loire qui permet de réfléchir sur la question de la mixité professionnelle. Et il s'agit de soutenir le projet du club FACE à hauteur de 7 000 euros afin de permettre aux collaborateurs et collaboratrices d'entreprises d'Angers Loire Métropole, puisque c'est à cette échelle-là que le travail pourra se réaliser, mais pour des établissements qui se situent sur la Ville d'Angers, dans des collèges de la ville, pour sensibiliser les garçons et les filles, au moment de leur orientation, à la possibilité d'accéder

à tous les métiers, et favoriser l'égalité et la mixité professionnelles.

Monsieur le Maire : Ce club fait aussi l'objet de subventions au titre de notre agence de développement économique, mais il me semble important, dans ce contexte, qu'on puisse accompagner ce projet d'égalité/mixité professionnelle à travers la subvention qui vous est proposée. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-445 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-446

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

Citoyenneté - Lutte contre les violences faites aux femmes - SOS Femmes - Attribution de subvention

Rapporteur : Françoise LE GOFF

EXPOSE

En France, les violences faites aux femmes représentent un phénomène d'ampleur, un enjeu social et sociétal concernant l'ensemble des acteurs du territoire. Elles portent atteinte aux droits fondamentaux de la personne, à la dignité, à l'intégrité et à la citoyenneté

La Ville d'Angers s'est engagée à contribuer et à endiguer ce phénomène aux côtés des acteurs locaux. Elle développe des partenariats et coopérations en faveur d'une plus grande égalité pour toutes et tous. Par délibérations du 27 mai 2013 et du 26 octobre 2012, il a été approuvé la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ainsi que le protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 et notamment l'article 1^{er} pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 novembre 2018

DELIBERE

Attribue une subvention d'un montant de 12 000 € à l'association SOS Femmes.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Françoise LE GOFF : Cette association dont le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est référent, est une association très connue et très active dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Depuis de nombreuses années, cependant, ses conditions d'exercice sont rendues assez difficiles par l'exiguïté et le manque de confidentialité à la fois pour les femmes accueillies et pour les professionnels. La configuration des locaux et le manque d'insonorisation sont vraiment un problème. L'équipe ne disposait pas de locaux assez sécurisés alors que son activité s'accroît et rayonne, de toute façon, sur l'ensemble du département.

Afin de maintenir une qualité dans les missions de l'association et permettre aux femmes de trouver un lieu d'accueil et d'accompagnement, l'association a déménagé. Elle va d'ailleurs, la semaine prochaine, inaugurer le nouveau lieu d'activité et elle a sollicité la Ville pour une aide financière de 12 000 euros, soit 9 000 euros en décembre et 3 000 euros en mars. Nous lui avons demandé de solliciter les autres financeurs potentiels que sont le Département de Maine-et-Loire et l'État, mais dès aujourd'hui nous sollicitons, par cette délibération, l'octroi de la subvention.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je passe la parole à Rachel

CAPRON.

Rachel CAPRON : Pour commencer, on va plutôt se féliciter de cette nouvelle, puisqu'en fait cela fait 3 ans que l'association se plaignait des anciens locaux qui, en effet, ne correspondaient plus du tout aux besoins de l'association, et notamment des femmes et des professionnels qui y travaillent. On est au surlendemain de la marche contre les violences sexistes et sexuelles, et les missions de SOS Femmes sont malheureusement d'une actualité criante.

Alors, la question que je vais vous poser est une question très concrète, parce que là vous avez parlé du financement de ce loyer qui est partiel, vous avez évoqué d'autres partenaires qui pourraient être sollicités, d'autres collectivités. Maintenant, je sais que les personnes qui travaillent dans cette association et les bénévoles sont évidemment soucieux, soucieuses de la pérennité ce déménagement et voudraient savoir s'il ne serait pas possible d'avoir un engagement de la Ville sur une durée plus longue, pour avoir plus de visibilité sur la possibilité de rester beaucoup plus longtemps dans ces nouveaux locaux. Merci.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame Le GOFF.

Françoise LE GOFF : Effectivement, nous nous sommes engagés pour une durée de 3 ans, mais pas plus non plus parce que les locaux coûtent cher et que peut-être, dans les 3 ans qui viennent, une opération aura lieu qui permettra de loger dans les mêmes conditions ces professionnels et les personnes accueillies à un coût moindre pour la collectivité. Et puis, l'association attend la réponse des autres financeurs, et, d'autre part, elle a des fonds propres qui lui permettent de faire face au coût, pour commencer. C'est ce qui nous a été exposé. Donc un engagement : nous allons revoir la convention pluriannuelle, puisque nous attribuons aussi un autre financement, et nous allons travailler au fur et à mesure en espérant que le financement d'autres collectivités nous permettra de baisser la nôtre ou alors de trouver des locaux moins onéreux.

Monsieur le Maire : Je tiens effectivement à bien dire que ces 12 000 euros viennent en complément, en supplément de l'aide annuelle, et donc que l'engagement qui vous est demandé ce soir, c'est qu'on soit prêt à verser trois fois 12 000 euros de plus que les conventions annuelles qui ont été établies jusqu'à maintenant. Je tiens aussi à vous préciser que le montant qui nous est demandé est de 12 000 euros. Je ne vous propose pas de statuer sur 12 000 euros. Je vous propose d'attribuer la somme qui nous est demandée par SOS Femmes qui a monté son budget prévisionnel en faisant apparaître d'autres financements, puisque c'est le siège d'une association qui est départementale et qui fait l'objet de soutien d'une pluralité de partenaires. La part qui nous a été suggérée à hauteur d'un tiers correspond à l'engagement que je vous propose de prendre sans modifier le montant de ce qui nous est proposé. On peut passer au vote ? Dans ces conditions, je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-446 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-447

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Exercice 2018 - Budget Principal - Décision modificative n° 2

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Les différentes mesures budgétaires portées par cette décision modificative permettent à la fois une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement et une réduction du recours à l'emprunt pour financer le programme d'investissement de l'exercice 2018.

Sur les bases du contrat signé avec l'Etat, il est ainsi d'ores et déjà acquis que **l'évolution de nos dépenses de fonctionnement entre le CA 2017 et le projet de CA 2018 sera de 0%**.

Après des années 2016 et 2017 marquées par des opérations exceptionnelles (notamment avec le passage en Communauté Urbaine), l'exercice 2018 s'annonce ainsi comme l'exercice comptable de référence avec **un niveau de capacité de désendettement qui devrait se positionner bien en deçà du niveau de 2017.**

BUDGET PRINCIPAL

Cette décision modificative n° 2 de l'exercice 2018 représente moins de 0.1 % des dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif et moins de 0.5 % des dépenses d'investissement.

Au global, **la balance générale des opérations réelles de cette décision modificative, s'établit à 1.4 M€ en recettes et en dépenses, réparties comme suit :**

Fonctionnement en €	Recettes	Dépenses
Nouvelles propositions de crédits	141 907	141 907
Inscriptions équilibrées	-16 040	-16 040
Opérations comptables	500 000	500 000

Investissement en €	Recettes	Dépenses
Nouvelles propositions de crédits	-312 144	-312 144
Inscriptions équilibrées (Hors gestion OCLT)	626 649	626 649
Opérations comptables	500 000	500 000

Total décision modificative	1 440 372	1 440 372
------------------------------------	------------------	------------------

Concernant les ajustements des crédits prévus au Budget Primitif, ils correspondent :

- soit à des nouvelles propositions de crédits en fonctionnement ou en investissement,
- soit à des nouvelles inscriptions de dépenses totalement équilibrées avec des recettes,

A) Section de fonctionnement

Pour les dépenses de fonctionnement, il s'agit pour 141 907 € de nouvelles propositions de crédits **pour diverses dépenses** (Assises du stationnement, hausses de crédits pour la propreté publique, admission en non-valeur...).

B) La section d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, les propositions nouvelles de - 0.3 M€ traduisent des ajustements de calendrier notamment pour mener des acquisitions foncières (- 1 M€) et des opérations de travaux (+ 0.7 M€ pour le déplacement du marché de Monplaisir, le projet lié au musée Pincé, la reconversion du restaurant universitaire à proximité du musée des Beaux-Arts, la reconversion de l'ex foyer de jeunes travailleurs Jean Vilar).

Pour les recettes d'investissement, les propositions de nouvelles inscriptions correspondent :

- au décalage de cessions immobilières pour - 0.5 M€ et à **une baisse de l'emprunt d'équilibre présenté au BP de -2 M€**,
- à la hausse de diverses autres recettes pour + 2.2 M€ (notamment la vente d'une partie des actions associées au legs Duclaux).

A ces propositions nouvelles de - 0.3 M€ s'ajoutent des inscriptions équilibrées en dépenses (+ 0.6 M€) et en recettes pour les écritures de régularisation dans le cadre de la convention de gestion voirie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget primitif pour l'exercice 2018,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018
Vu la maquette budgétaire jointe en annexe à l'appui de la délibération,

DELIBERE

Approuve par chapitre la Décision Modificative n° 2 de 2018 du Budget principal et la Décision Modificative n° 1 du Budget annexe de la Boucle Optique Angevine.



Daniel DIMICOLI : Je vous présente la décision modificative numéro 2 de l'exercice 2018. Ces mesures budgétaires qui sont portées par cette décision modificative permettent à la fois une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement et une réduction de recours à l'emprunt pour financer les investissements de 2018. On peut simplement vous affirmer dès aujourd'hui que l'évolution de nos dépenses de fonctionnement entre le CA 2017 et le projet de CA 2018 sera de 0 %, donc aucune augmentation sur l'année 2018, et je tiens à le souligner et à féliciter la gestion au niveau des services notamment.

Alors, en ce qui concerne la capacité de désendettement, on devrait se positionner, à la fin de l'exercice, bien en deçà du niveau de 2017. Cette DM représente moins de 0,1 des dépenses de fonctionnement inscrites au BP et moins de 0,5 des dépenses d'investissement. C'est une balance générale des opérations de cette DM qui s'établit à 1,4 million d'euros : 625 000 euros pour le fonctionnement et 814 000 euros pour l'investissement. Concernant les ajustements des crédits prévus au Budget Primitif, ils correspondent soit à des nouvelles propositions de crédits en fonctionnement ou en investissement, soit à des nouvelles inscriptions de dépenses totalement équilibrées avec des recettes. Pour la section de fonctionnement, il s'agit, pour 141 907 euros, de nouvelles propositions de crédits pour diverses dépenses : les assises du stationnement qui vont avoir lieu très prochainement ; des hausses de crédits pour la propreté publique ; et des admissions en non-valeur que vous avez notamment votées. Alors, vous avez, évidemment, dans les tableaux qui vous sont présentés, des opérations comptables à hauteur de 500 000 euros, à la fois en

recettes et en dépenses de fonctionnement et en recettes et en dépenses d'investissement : il s'agit, en fait, de minoration d'amortissements et, en contrepartie, d'un prélèvement sur la section de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement du même montant.

La section d'investissement : des propositions nouvelles de moins 300 000 euros traduisent donc des ajustements de calendrier notamment pour mener des acquisitions foncières, c'est-à-dire que nous avons réduit les acquisitions foncières d'un million, mais nous avons intégré des opérations de travaux, 700 000 euros, notamment pour le déplacement du marché de Monplaisir qui est lancé, le projet lié au musée Pincé qui vous a été présenté la dernière fois, la reconversion du restaurant universitaire également, et la reconversion de l'ex-foyer de jeunes travailleurs Jean Vilar. Pour les recettes d'investissement, les propositions de nouvelles inscriptions correspondent au décalage de cessions immobilières pour 500 000 euros en moins et une baisse de l'emprunt d'équilibre présenté au BP de 2 millions, donc nous baissons l'emprunt à hauteur de 2 millions ; et à la hausse de diverses autres recettes pour 2,2 millions, notamment la vente d'une partie des actions associées au legs DUCLAUX dont je vais vous parler dans une délibération suivante. Et à ces propositions nouvelles de moins de 300 000 euros, s'ajoutent des inscriptions équilibrées : en dépenses, + 0,6, c'est 600 000 euros ; et, en recettes, pour les écritures de régularisation dans le cadre de la convention de gestion de voirie qui fera l'objet également d'une troisième délibération que je vous présenterai tout à l'heure. Donc je vous demande d'approuver la DM 2 de 2018.

Monsieur le Maire : Est-ce que, mes chers collègues, dès lors qu'il y a deux petites délibérations qui suivent, ça ne vaut pas le coup de présenter la vente d'actions du legs DUCLAUX et la convention de gestion avant, ensuite, d'avoir le débat et l'échange, et, potentiellement, les votes de manière séparée ? Je vous invite à le faire parce que cela vient éclairer une délibération qui est assez courte.

Délibération n° DEL-2018-448

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Vente d'actions Legs Duclaux

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

EXPOSE

En 2003, Madame Dickson veuve de Monsieur Duclaux a légué à la Ville d'Angers la majeure partie de son patrimoine, estimé à l'époque de la manière suivante :

- Des collections d'œuvres d'art (estimées autour de 20 M€),
- Des biens immobiliers pour 750 000 € (vendus en 2004),
- Le château de Villevêque pour 450 000 €,
- Des comptes de titres et actions valorisés pour 3 600 000 €.

Ce legs était conditionné à l'exercice d'un certain nombre d'obligations (ouverture régulière du château, gardiennage, conservation de certaines pièces au musée des Beaux-Arts d'Angers...) pour une durée de 50 ans. Ces demandes sont mises en œuvre depuis bientôt 15 ans par les services de la Ville pour un coût annuel de fonctionnement estimé à environ 150 000 € et un volume d'investissement d'environ deux millions d'euros (portés au début des années 2000 notamment pour la remise en état du château).

Afin de remplir cette charge, il est envisagé de céder tout ou partie des titres et actions actuellement détenus. Ce portefeuille a été valorisé au 31 décembre 2017 à 5 370 000 € et se compose de la manière suivante :

DETAILS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES A L'ACTIF	VALEUR AU 31/12/2017 en €
LVMH MOET VUITTON	434 358
SANOFI SYNTHELABO	467 025
WENDEL INVESTISSEMENT	451 394
MICHELIN	229 058
ESSILOR INTL	574 750
RUE IMPERIALE /EURAZEO	590 513
SOCIETE GENERALE	467 025
BNP PARIBAS	5 727
AIR LIQUIDE	1 939 223
DANONE	167 880
WENDEL INVESTISSEMENT BAC CAP GEMINI	89
LEGRAND ISSUES WENDEL EN 2012	3 980
HERMES ISSUES LVMH EN 2014	38 378
ANF IMMOBILIER ISSUES EURAZEO EN 2011	3 949
ARKEMA ISSUES D'ELF AQUITAINE RACHETEE PAR TOTAL	3 250

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal du 27 janvier 2003 acceptant le legs Duclaux,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à procéder aux ventes de titres et actions issus du legs Duclaux.

Impute la recette au budget principal de l'exercice 2018 et suivants.



Daniel DIMICOLI : La deuxième délibération, c'est la vente d'actions du legs DUCLAUX. Je rappelle que Madame DICKSON, veuve de Monsieur DUCLAUX, a légué à la Ville d'Angers la majeure partie de son patrimoine estimé à l'époque de la manière suivante : des collections d'œuvres d'art autour de 20 millions d'euros; des biens immobiliers pour 750 000 euros, vendus en 2004 ; le château de Villevêque pour 450 000 euros ; et les comptes, titres et actions valorisés pour 3,6 millions d'euros. Alors, ce legs était conditionné, exerçait un certain nombre d'obligations : ouverture régulière du château, gardiennage, conservation de certaines pièces au Musée des Beaux-Arts d'Angers pour une durée de 50 ans. Ces demandes sont mises en œuvre depuis bientôt 15 ans par les services de la Ville d'Angers pour un coût annuel de fonctionnement estimé à environ 150 000 euros et un volume d'investissements d'environ 2 millions d'euros. Afin de remplir cette charge, on envisage donc de céder tout ou partie des titres et actions actuellement détenues. Vous avez la liste des actions, ce portefeuille ayant été valorisé au 31 décembre 2017 à 5 370 000 euros. Donc on vous demande d'autoriser le Maire à procéder aux ventes de titres, actions et sites du legs DUCLAUX en partie, sur l'année 2018.



Délibération n° DEL-2018-449

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Communauté urbaine - Convention de gestion Voiries/Eaux pluviales et éclairage public - Avenant n°1 - Approbation

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Depuis septembre 2015, Angers Loire Métropole exerce, pour le compte des Communes membres, les compétences en matière de voirie, eaux pluviales et éclairage public. Cependant, afin de mettre en place une organisation et une gouvernance optimales et dans un souci de proximité, la Communauté urbaine a confié l'exercice de ces compétences à ses communes membres avec une convention de gestion.

Dans ce cadre, elle a confié à la Ville d'Angers l'exercice en son nom et pour son compte de :

- La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie
- La création, l'aménagement et l'entretien des réseaux d'eaux pluviales
- La création, l'aménagement et l'entretien des réseaux d'éclairage public.

Il y a lieu aujourd'hui de procéder par avenant à certains ajustements financiers et comptables afin de simplifier l'exécution de la convention en cours :

- Les charges de personnel feront l'objet d'un versement annuel unique au cours du 2^{ème} trimestre de l'année.
- Les autres charges de fonctionnement seront remboursées semestriellement aux communes après production d'un état des réalisations.

De plus, comme prévu dans la convention, il convient d'actualiser l'annexe financière afin d'ajuster les enveloppes en fonction du programme pluri-annuel d'investissement élaboré par la Ville d'Angers. Cette année, cette nouvelle annexe financière fait également le bilan de la précédente convention qui s'est achevée le 31 décembre 2017.

Les enveloppes versées par la Communauté urbaine pour l'exercice de ces compétences ont été calculées sur la base de la moyenne des dépenses réalisées par la Ville préalablement au transfert des compétences à Angers Loire Métropole.

Pour autant, compte tenu d'un programme de travaux important (avec notamment le plan d'urgence voirie) et de la création de nouvelles voiries, les enveloppes versées par ALM se révèlent insuffisantes.

Il convient donc d'apporter des fonds de concours :

- 351 503,41 € pour solder la convention 2015-2017
- 866 374,71 € pour la partie voiries/eaux pluviales au titre de 2018
- 68 542,21 € pour la partie éclairage public au titre de 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL 2015-395 du 28 septembre 2015 approuvant la convention de gestion à intervenir avec Angers Loire Métropole pour la période 2015-2017,

Vu les délibérations DEL 2017-617 et DEL 2017-618 du 18 décembre 2017 approuvant la convention de gestion à intervenir avec Angers Loire Métropole pour la période 2018-2021

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention de gestion 2018-2021 avec Angers Loire Métropole,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer,

Approuve et autorise le versement des fonds de concours à hauteur de :

- 351 503,41 € pour solder la convention 2015-2017
- 866 374,71 € pour la partie Voiries et eaux pluviales au titre de 2018
- 68 542, 21€ pour la partie Eclairage public au titre de 2018

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Daniel DIMICOLI : Cela concerne la convention de gestion voirie, eaux pluviales et éclairage public, avenant numéro 1. C'est assez compliqué, mais ça se gère dans la mesure où là il s'agit, je vous le rappelle, du transfert de compétences entre la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole pour la gestion de la voirie, mais avec un retour de financement d'Angers Loire Métropole vers la Ville d'Angers qui conserve l'entretien de cette voirie et l'aménagement des réseaux d'eaux pluviales et des réseaux d'éclairage public. Compte tenu des ajustements et des éléments nécessaires par rapport à ces allers-retours, il convient d'apporter des fonds de concours, qui vous sont chiffrés dans la délibération, à hauteur de 351 000 euros pour la convention 2015-2017, 866 000 euros pour la partie voirie/eaux pluviales au titre de 2018, et 68 542 euros pour la partie éclairage public au titre de 2018. Donc il vous est proposé d'autoriser le versement de fonds de concours.

Monsieur le Maire : La parole est maintenant à ceux qui souhaitent la prendre sur tout ou partie de ces délibérations. Et je passe la parole à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Cher collègue. Sur la délibération numéro 27, à propos du fonds de concours, nous avons eu l'occasion d'échanger au moment de la Commission des finances, nous n'avons rien à ajouter, nous voterons cette délibération.

À propos de la délibération 25 sur la décision budgétaire modificative, la période budgétaire va commencer dans quelques semaines, nous aurons l'occasion d'y revenir, je vais donc être très bref, cette décision budgétaire modificative, c'est très logique, s'inscrit dans vos choix présentés dans le Budget Primitif. Nous n'avons pas voté le Budget Primitif, nous ne voterons pas cette décision budgétaire modificative, nous voterons contre.

À propos de la délibération concernant la vente d'actions issues du legs DUCLAUX, pour le moment, nous ne comprenons pas bien pourquoi vous avez besoin, à ce moment précis de votre mandat, de vider les tiroirs financiers de la Ville, peut-être verra-t-on plus clair au moment du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), et donc, aujourd'hui, sur cette délibération, nous nous abstiendrons en attendant de voir quel usage vous allez faire de la totalité de cette vente du portefeuille d'actions qui est valorisé, au 31 décembre 2017, à un prêt de 5,4 millions d'euros à peu près. Donc nous nous abstiendrons sur la délibération numéro 26.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur TAILLEFAIT, pour ces explications de vote qui ne me surprennent pas. Madame GOBERT.

Anita GOBERT : Je voulais saluer l'initiative de la Ville d'Angers de mettre en valeur la collection DUCLAUX. Je suis villevêquoise de naissance et le château de Villevêque a fait partie de mon enfance, et

je trouve qu'il était grand temps de faire partager aux Angevins cette magnifique collection.

Monsieur le Maire : On est d'accord que vous ne faites pas référence aux actions du legs DUCLAUX mais aux œuvres d'art qui sont en ce moment exposées au Musée des Beaux-Arts et qu'on invite tous les Angevins, effectivement, à les rencontrer. Je ne vais pas rentrer dans le détail. Cette décision modificative, d'abord, est extrêmement modeste. Quand on est sur 0,1 % des dépenses de fonctionnement sur l'année en cours, ça montre bien qu'il n'y a effectivement aucune inflexion, qu'on se soit réjoui ou qu'on se soit désolé de l'orientation budgétaire globale de l'année en cours. Et les ajustements budgétaires, là aussi, qui sont proposés en investissements, s'inscrivent plutôt dans la fourchette basse de ce qui arrive à l'occasion d'une décision modificative numéro 2.

Sur la vente des actions qui sont liées au legs DUCLAUX, on aura l'occasion de revenir dessus dans le cadre du DOB, mais il y a au moins une personne ici, et c'est bien entendu vous, Monsieur TAILLEFAIT, qui savez qu'il n'est pas forcément très orthodoxe, en termes de finances publiques, de détenir un portefeuille d'actions et que, à l'occasion des contrôles périodiques de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), c'est typiquement le genre de remarque que nous pourrions avoir compte tenu désormais de la longévité de la détention de ces actions par rapport au moment où nous les avons reçues, mais j'aurai l'occasion de préciser ces propos en Commission des finances, ou en vue du Débat d'Orientations budgétaires, et de leur donner peut-être aussi un contexte particulier.

Je vais donc vous proposer que nous votions ces délibérations. La première concerne donc cet ajustement budgétaire numéro 2. Quels sont ceux qui votent contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-447 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON.

La deuxième délibération concerne donc l'autorisation de procéder à la vente d'une partie du portefeuille boursier que nous avons reçu en 2004. Quels sont ceux qui votent contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Délibération n° DEL-2018-448 : le Conseil Adopte à la majorité

Abstentions: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON.

Et enfin, la convention de gestion voirie, eaux pluviales et éclairage public. Quels sont ceux qui votent contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-449 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-450

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Mutualisation - Direction des Assemblées et Affaires juridiques - Service Archives Vivantes - Service Communication et Relations Internes - Avenant n°1 - Approbation

Rapporteur : Benoit PILET

EXPOSE

Afin de renforcer l'efficacité de leurs services et de mieux servir le projet de territoire, Angers Loire Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angers et la Ville d'Angers ont signé une convention-cadre qui fixe les dispositions générales de mutualisation de leurs services, pour une durée de 5 ans.

Des conventions annexes ont été signées ayant pour objet de permettre l'application de la convention cadre à la Direction des Assemblées et des Affaires Juridiques, au service Communication et Relations Internes et au service des Archives. Elles précisent les unités d'organisation concernées ainsi que les indicateurs permettant l'établissement d'une part du coût global du service et d'autre part, des modalités financières de répartition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2017-551 du Conseil municipal du 27 novembre 2017, approuvant le renouvellement des conventions de mutualisation,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018
Considérant l'avis du Comité technique du 22 juin 2018,

DELIBERE

Approuve les avenants à la convention.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire à signer ces avenants.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.



Benoît PILET : Il s'agit juste de vous rappeler qu'en 2016 nous avons voté et signé une convention-cadre régissant les relations que nous avons entre nos trois collectivités. Le service des Archives vivantes a été créé et rattaché au service des Affaires juridiques, et nous avons rattaché le service Photothèque et Documentation au service Communication Relations internes, donc il convient maintenant d'annexer un avenant à cette convention-cadre de manière à ce que nous soyons en accord avec ces créations de services.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, pas de remarques particulières sur ce dossier ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2018-450 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-451

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Association Angers Jumelages - Organisation de la fête de la Saint-Nicolas 2018 - Attribution de subvention

Rapporteur : Benoit PILET

EXPOSE

L'Association Angers Jumelages (AAJ) travaille à la promotion des jumelages de la Ville d'Angers auprès des habitants du territoire et s'efforce de créer et de consolider les échanges de société civile à société civile avec les villes jumelles d'Angers.

Chaque année l'AAJ met en place une soirée sous le signe de la Saint Nicolas, fête traditionnellement célébrée aux Pays-Bas et en Allemagne début décembre. Cette année, la soirée se tiendra le 8 décembre.

Cette manifestation, qui réunit chaque année un public toujours plus nombreux, permet de faire découvrir une culture et des traditions différentes aux petits comme aux grands.

Afin de soutenir cette initiative pérenne et appréciée, la Ville d'Angers propose un soutien de cet évènement par le biais d'une subvention d'un montant de 500 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

DELIBERE

Attribue une subvention à l'Association Angers Jumelages de 500 €, versée en une seule fois, pour l'organisation de la Saint-Nicolas le 08 décembre 2018.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Benoît PILET : Noël approche, et Saint-Nicolas, pour certains de nos Angevins, aussi. Et l'association Angers Jumelages organise, le 8 décembre prochain, la Saint-Nicolas, et il nous est demandé d'attribuer une subvention de 500 euros afin de parfaire l'organisation de cette manifestation.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-451 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-452

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions

Rapporteur : Benoit PILET

EXPOSE

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération DEL-2012-112 du Conseil municipal du 26 mars 2012.

Conformément à ces dispositions, il est proposé d'attribuer aux structures suivantes les subventions d'un montant prévisionnel de 3 606 €.

Etablissement	détail demande subvention	Montant
COLLEGE A ET J RENOIR	Déplacement de 48 élèves (dont 12 boursiers) en Allemagne du 16 au 21 décembre 2018	440 €
COLLEGE SAINT-MARTIN	Déplacement de 32 élèves (sans boursier) en Espagne du 10 au 17 novembre 2018	400 €
INSTITUTION MONGAZON	Déplacement de 16 élèves (dont 1 boursier) aux Etats-Unis du 17 au 30 octobre 2018	996 €
	Accueil d'élèves allemands du 19 au 27 novembre 2018	150 €
	Déplacement de 31 élèves (sans boursier) en Russie du 15 au 21 décembre 2018	200 €
LYCEE AUGUSTE ET JEAN RENOIR	Déplacement de 20 élèves (dont 10 boursiers) en Italie du 3 au 8 décembre 2018	300 €
LYCEE CHEVROLLIER	Accueil d'élèves norvégiens du 11 au 18 novembre 2018,	150 €
LYCEE PRIVE SAINTE-AGNES	Déplacement de 27 élèves (sans boursier) en Hollande du 12 au 17 novembre 2018	200 €
LYCEE SACRE-CŒUR-LA-SALLE	Déplacement de 30 élèves (sans boursier) en Allemagne du 11 au 18 décembre 2018	400 €
LYCEE SAINT-MARTIN	Accueil d'élèves allemands du 05 au 13 novembre 2018	150 €
LYCEE-COLLEGE DAVID D'ANGERS	Déplacement de 42 élèves (dont 1 boursier) en Autriche du 10 au 15 décembre 2018	220 €
TOTAL		3 606 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2012-112 du Conseil municipal du 26 mars 2012

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

DELIBERE

Attribue des subventions, versées en une seule fois, à chaque établissement scolaire d'un montant total de 3 606 €, détaillé comme suit :

- 440 € au Collège A et J Renoir
- 400 € au Collège Saint-Martin
- 1 346 € à Institution Mongazon
- 300 € au Lycée Auguste et Jean Renoir
- 150 € au Lycée Chevrollier
- 200 € au Lycée Privé Sainte-Agnès
- 400 € au Lycée Sacré-Cœur-la-Salle
- 150 € au Lycée Saint-Martin
- 220 € au Lycée -Collège David d'Angers

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Benoît PILET : Délibération sur l'accueil et déplacements de groupes scolaires pour 3 660 euros, 9 établissements scolaires, pour que nos petits Angevins puissent accueillir ou voyager dans les villes jumelles ou ailleurs.

Monsieur le Maire : Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Il y en a une. Monsieur PAGANO.

Chadia ARAB : C'est une abstention d'Alain PAGANO.

Monsieur le Maire : C'est une abstention, ce n'est pas un vote contre ? Très bien, Madame ARAB.

Délibération n° DEL-2018-452 : le Conseil Adopte à la majorité

Abstention: 1, M. Alain PAGANO.



Délibération n° DEL-2018-453

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

SPL ALTER Services - SOCLOVA - Angers Loire Habitat - Désignation de représentants

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

Lors du Conseil municipal du 14 avril 2014, la Ville d'Angers a désigné des élus pour siéger au sein des Conseils d'Administration de Société Publique Locale ALTER Services et de la Société d'Economie Mixte de Construction et de Gestion de Logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA).

Par ailleurs, lors du Conseil municipal du 24 septembre 2018, la Ville d'Angers a désigné des élus pour siéger au sein de la Commission d'attribution de logements d'Angers Loire Habitat.

A la suite de différents changements intervenus au sein de la collectivité, il est proposé de procéder à des modifications et de désigner :

- Madame Sophie LEBEAUPIN en remplacement de Monsieur Stéphane PABRITZ au sein du Conseil d'Administration d'ALTER Services,
- Madame Alima TAHIRI au sein du Conseil d'Administration de la SOCLOVA, en remplacement de Madame Laure HALLIGON,
- Madame Véronique ROLLO au sein de la Commission d'attribution de logements d'Angers Loire Habitat, en remplacement de Madame Laure HALLIGON.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2014-219 du Conseil municipal du 14 avril 2014, désignant Monsieur Stéphane PABRITZ au sein du Conseil d'Administration d'ALTER Services,

Vu la délibération DEL-2014-223 du Conseil municipal du 14 avril 2014, désignant Madame Laure HALLIGON au sein du Conseil d'Administration de la SOCLOVA,

Vu la délibération DEL-2018-321 du Conseil municipal du 24 septembre 2018, désignant Madame Laure HALLIGON au sein de la Commission d'attribution de logements d'Angers Loire Habitat.

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018 .

DELIBERE

Désigne Madame Sophie LEBEAUPIN en remplacement de Monsieur Stéphane PABRITZ pour siéger au sein du Conseil d'Administration d'ALTER Services.

Désigne Madame Alima TAHIRI en remplacement de Madame Laure HALLIGON pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SOCLOVA.

Désigne Madame Véronique ROLLO en remplacement de Madame Laure HALLIGON pour siéger au sein de la Commission d'attribution de logements d'Angers Loire Habitat.



Monsieur le Maire : Il s'agit de remplacer Stéphane PABRITZ par Sophie LEBEAUPIN au sein du Conseil d'Administration d'ALTER Services, et de remplacer Laure HALLIGON par Alima TAHIRI au sein du Conseil d'Administration de la SOCLOVA. Avez-vous des questions ? Monsieur DIMICOLI.

Daniel DIMICOLI : C'est Véronique ROLLO qui vient en remplacement de Laure HALLIGON à Angers Loire Habitat.

Monsieur le Maire : Vous avez raison. Et il convient également de voter le remplacement de Laure HALLIGON par Véronique ROLLO au sein de la CAL d'Angers Loire Habitat, la CAL étant la Commission d'Attribution des Logements. Dans ces conditions, je fais voter en ajoutant cette précision et je constate qu'il n'y a pas d'oppositions ou d'abstentions, et je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-453 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-454

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Equipements à vocation économique et touristique

SPL ALTEC - Délégation de Service Public - Contrat de prestations intégrées - Gestion et exploitation du Centre des Congrès et du Parc des Expositions - Contrat de licence de marques - Approbation

Rapporteur : Catherine GOXE

EXPOSE

Par délibération du 18 décembre 2017, la Ville d'Angers a délégué à la SPL ALTEC la gestion et l'exploitation du Parc des Expositions d'Angers et du Centre des Congrès au moyen d'une convention de prestations intégrées de Délégation de Service Public.

Cette convention a été conclue pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Dans le cadre des missions confiées, la SPL ALTEC peut être amenée à utiliser des marques appartenant à la Ville d'Angers, qui sont notamment nécessaires à l'exploitation du Parc des Expositions d'Angers.

Il convient d'autoriser la SPL ALTEC à utiliser, à titre gratuit, les marques appartenant à la Ville d'Angers. Tel est l'objet du contrat de licence de marques à conclure avec la SPL ALTEC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

DELIBERE

Approuve le contrat de licence de marques autorisant la SPL ALTEC à utiliser gratuitement des marques appartenant à la Ville d'Angers dans le cadre des missions qui lui ont été confiées par convention de prestations intégrées de Délégation de Service Public.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ce contrat.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Catherine GOXE : Deux délibérations qui sont liées. Elles concernent la suite logique et étalée, durant toute cette année, de la liquidation de la Société Economie Mixte (SEM) Angers Expo Congrès et de la création de la SPL ALTEC. Je vous rappelle que la Délégation de Service Public de gestion et exploitation du Centre de Congrès et du Parc-Expo a été conclue pour 5 ans, à partir du 1^{er} janvier de cette année pour ALTEC, et que la SEM Angers Expo Congrès est en liquidation depuis le 8 janvier dernier.

Dans la délibération qu'il vous est proposé de prendre en premier, il est fait état de l'inventaire des biens matériels des deux entités Centre de Congrès et Parc Expo, avec les chiffres que vous avez, 1 467,38 euros pour le Centre de Congrès, 154 074,51 euros pour le Parc Expositions, ce sont donc tous les biens matériels qui sont propriétés du Centre de Congrès et du Parc-Expo. Il est également fait état d'une reprise des marques d'un montant de 12 949 euros pour le Parc-Expo. Qu'est-ce que cette reprise des marques ?

Ce sont les Salons dont la Ville est propriétaire. Je vous donne un exemple : le Salon du Cheval qui vient de se dérouler ou le Salon des Vins de Loire sont des Salons dont la Ville d'Angers est propriétaire. Ce que je vous propose dans cette délibération, c'est que, nous demandions l'aval du Tribunal de Commerce pour que le Maire puisse signer, en bonne et due forme, ce transfert.



Délibération n° DEL-2018-455

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Equipements à vocation économique et touristique

Délégations de Service Public - Gestion et exploitation du Centre des Congrès 2014-2017 - Gestion et exploitation du Parc des Expositions - Liquidation SEM Angers Expo Congrès - Reprise des biens et marques

Rapporteur : Catherine GOXE

EXPOSE

La Ville d'Angers avait confié à la SEM Angers Expo Congrès la gestion et l'exploitation du Centre des Congrès d'une part, et la gestion et l'exploitation du Parc des Expositions d'autre part, dans le cadre de conventions de Délégation de Service Public.

A la suite de la création de la SPL ALTEC, la SEM Angers Expo Congrès est en état de liquidation depuis la décision de l'assemblée générale des actionnaires du 8 janvier 2018.

Les rapports annuels 2017 ont fait état dans l'inventaire de biens de reprise d'un montant de 1 467,38 € HT pour le Centre des Congrès, et de 154 074,51 € HT pour le Parc des Expositions ainsi qu'une reprise des marques d'un montant de 12 949 € pour le Parc des Expositions, que la collectivité doit acquérir afin de solder la liquidation.

Par ailleurs le Code du Commerce dispose que, la cession de tout ou partie de l'actif de la société en liquidation à une personne ayant eu dans cette société la qualité d'administrateur ne peut avoir lieu qu'avec l'autorisation du tribunal de commerce, le liquidateur et le commissaire aux comptes dûment entendus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L1411-1 et suivants,
Vu le Code du Commerce, article L 237-6,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

DELIBERE

Approuve l'acquisition par la Ville d'Angers des biens de reprise et des marques annexés aux derniers rapports annuels de la SEM Angers Expo Congrès des conventions de délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du Parc des Expositions et du Centre des Congrès, pour un montant total de 168 490,89 € HT (Centre des Congrès : 1 467,38 € HT/ Parcs des Expositions 154 074,51 € HT + 12 949 €).

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire à signer, sous réserve de l'autorisation du Tribunal de Commerce conformément aux dispositions de l'article L237-6 du Code de Commerce, l'acte ou les actes de cession correspondant(s) auxdits actifs et plus généralement tout acte nécessaire à la réalisation de la cession ou consécutif à ladite cession.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Catherine GOXE : Ça me permet d'enchaîner avec la seconde délibération qui est la Délégation de Service Public pour vous proposer, dans la suite logique de ce que je viens de dire, d'approuver le contrat de licence des marques, ces fameux salons dont la Ville est propriétaire, et que la société, la SPL ALTEC, puisse utiliser à titre gratuit les marques qui appartiennent à la Ville d'Angers.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Est-ce que quelqu'un a une objection à ce qu'on puisse voter ces deux délibérations d'un seul mouvement ? Nous faisons un vote groupé. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-454 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-455 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-456

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat

Soleils d'Hiver 2018 - Arrivée du Père Noël - Convention de partenariat - Approbation

Rapporteur : Catherine GOXE

EXPOSE

L'animation Soleils d'Hiver est un temps fort de la vie angevine. Cet évènement a pour objectif de renforcer la dynamique commerciale de notre ville au moment des fêtes de fin d'année, par une mise en ambiance et un programme d'animations.

Un des temps forts de cette manifestation est l'arrivée du Père Noël qui se déroulera le 1^{er} décembre 2018, place Leclerc et Jardin du mail. Pour assurer une forte attractivité à cette journée de lancement avec l'ouverture du marché de Noël, le Père Noël arrivera en parachute.

Le public pourra ensuite profiter de l'ensemble de l'offre de la manifestation (marché de Noël, illuminations, manège, spectacles de rue...) et bien sûr de l'offre des commerces du centre-ville.

Pour l'organisation de ce saut en parachute, la Ville d'Angers et Monsieur Martial TURCK ont convenu d'un partenariat dont les modalités sont définies par une convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat à intervenir avec Monsieur Martial TURCK.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Catherine GOXE : Je vous avais dit, et je ne mens jamais, que le Père Noël descendait du ciel, mais là, je vous dévoile les coulisses de cet exploit puisque le Père Noël descendra en parachute, mais ça, il ne faut pas le dire, à partir d'un ULM et que nous allons donc signer une convention de partenariat avec le parachutiste. Le parachutiste, si vous voulez tout savoir, partira de Coutures, dans son ULM, et il atterrira sur la place Leclerc, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le samedi 1^{er} décembre. Donc, il vous est demandé juste d'autoriser la signature de ce partenariat entre la Villed'Angers et le parachutiste.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Nous passons au vote. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-456 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-457

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat

Dérogação au repos dominical des salariés pour l'année 2019 - Avis

Rapporteur : Karine ENGEL

EXPOSE

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a accru les possibilités de déroger au repos des salariés le dimanche dans les commerces de détail par décision du Maire, dans la limite de douze dimanches par année civile. Cette loi impose de recueillir l'avis du Conseil municipal.

La Ville a sollicité les avis des organisations d'employeurs et de salariés dans le cadre de la concertation obligatoire.

La Ville a souhaité élargir cette concertation auprès des représentants des commerçants. Pour l'année 2019, elle a mandaté la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire, qui après concertation avec les acteurs du commerce (associations de commerçants, grandes enseignes, centres commerciaux et représentants des commerçants non sédentaires), a formulé des préconisations.

En complément, la Ville a sollicité l'avis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Au titre de l'année 2019, il est proposé de déroger au repos dominical des salariés (hors secteur d'activité de la vente automobile) les cinq dimanches suivants :

- 30 juin 2019
- 1^{er} décembre 2019
- 8 décembre 2019
- 15 décembre 2019
- 22 décembre 2019.

Ces ouvertures correspondent au 1^{er} dimanche des soldes d'été et à la période des fêtes de fin d'année.

Pour le secteur d'activité de la vente automobile, après consultation du Conseil National des Professionnels de l'Automobile et de l'Association des Concessionnaires Automobiles Angevins, il est proposé de déroger au repos des salariés les cinq dimanches suivants :

- 20 janvier 2019
- 17 mars 2019
- 16 juin 2019
- 15 septembre 2019
- 13 octobre 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail et notamment l'article L 3132-26,

Considérant la consultation des organisations des employeurs et salariés concernés

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

DELIBERE

Emet un avis favorable aux propositions de dérogation pour les commerces de détails, hors secteur d'activité de la vente automobile, pour les dimanches 30 juin, 1^{er} décembre, 8 décembre, 15 décembre et 22 décembre 2019.

Emet un avis favorable aux propositions de dérogation pour le secteur d'activité de la vente automobile pour les dimanches 20 janvier, 17 mars, 16 juin, 15 septembre et 13 octobre 2019.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.



Karine ENGEL : Cette dérogation au repos dominical est le travail, et la conclusion de toute une procédure et toute une discussion qui a été menée depuis de nombreux mois maintenant. Vous savez que, à l'issue de la loi du 6 août 2015 dite la « Loi MACRON », les Municipalités ont la possibilité, pour soutenir leurs commerces et leur dynamique commerçante de déroger au repos dominical sur un nombre de dimanches plus ou moins important, jusqu'à 12 si la Municipalité en décide, et, en l'occurrence, la Municipalité d'Angers a posé la question aux différents acteurs du territoire pour voir vers quoi nous voulions aller. Alors, il y a la consultation qu'on dit obligatoire et la consultation qui est facultative. La facultative est celle qui concerne les commerçants et les représentants des commerçants, que je mène dans le cadre de la concertation commerces/centre-ville et concertation commerces/quartiers. La concertation obligatoire est celle auprès des syndicats, d'employeurs et de salariés, qui est menée par mandat par la Chambre Commerciale Industrie (CCI) à laquelle la Mairie d'Angers est évidemment associée.

Dans le cas de ces deux concertations, pour vous donner vraiment la procédure, les différents corps sont donc consultés, et, à l'issue de cette consultation, sortent des dimanches sur lesquels il y a consensus, sur lesquels 100 % des acteurs sont consultés. Dans les consultations des syndicats, en effet, nous avons 14 syndicats qui sont consultés, et les réponses sont souvent défavorables à toute dérogation. Les commerçants sont pour un nombre de dimanches autorisés. Et cette consultation a donc fait ressortir 5 dimanches qui correspondent donc au premier dimanche des soldes d'été et aux 5 dimanches qui précèdent Noël. En l'occurrence, l'année prochaine, en 2019, il y en aura 5 : ce sera le 30 juin, le 1^{er}, le 8, le 15, et le 22 décembre en 2019. En effet, cette année, il n'y en avait bien que 3.

Sachant que dans la mesure où la Municipalité travaille à cette concertation, il est important de conserver ce chiffre de 5 pour permettre également aux familles et aux salariés et aux employeurs de profiter du repos dominical, 5 étant la limite dans laquelle la Municipalité a la possibilité de délibérer, comme nous le faisons ce soir. Deux éléments importants : le premier c'est que, en parallèle de cette concertation, une discussion a lieu avec les autres communes de la Ville d'Angers pour que nous ayons également un équilibre sur le territoire, afin que les Villes autour d'Angers et celles qui ont des polarités commerciales importantes soient aussi sur la même ligne de conduite que celle d'Angers. Le deuxième élément c'est que, je vous ai parlé de cette dérogation mais c'est évidemment pour le commerce de détail, pour les autres types de commerces, et particulièrement pour le secteur automobile, ce sont donc des propositions différentes qui vous sont proposées en fin de délibération, à savoir le 20 janvier, le 17 mars, le 16 juin, le 15 septembre, et le 13 octobre prochains.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? La parole est à Monsieur GOUA.

Bruno GOUA : Vous connaissez ma passion pour les grands auteurs et les citations, alors je vais juste reprendre, quelques mots qui ont été tenus par un brillant orateur l'année dernière, le 27 novembre, lors de la délibération qui portait sur le même sujet. J'ouvre les guillemets. « Il y a une forme de consensus autour

du fait que 2 dimanches à Noël, c'est bien. Cela mènerait à ce qu'il y ait potentiellement 4 dérogations en l'espace d'un mois et que c'est trop en termes de contraintes possibles posées vis-à-vis des salariés. » Nous sommes tout à fait d'accord avec cet intervenant, et nous voterons donc contre cette délibération. Pour ceux qui se poseraient la question de savoir qui est ce brillant intervenant, c'est Monsieur le Maire, bien sûr.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Grégoire LAINÉ.

Grégoire LAINÉ : Alors, tout d'abord, je pense que vous savez que je ne suis pas favorable, à titre personnel, au travail du dimanche en ce qui concerne le point présence et permettre l'ouverture 5 fois en 2019, effectivement, en particulier, 4 dimanches d'affilée, ce qui veut dire que mon inquiétude va, en particulier, vers les petits commerces pour qui ça représente 5 semaines sans temps réel de récupération, et je n'aimerais pas qu'au final ce soit surtout favorable aux plus grosses structures. Je voudrais rappeler que le dimanche est le jour où le plus grand nombre peut se retrouver, qui est une respiration sociale essentielle à notre collectif, et qu'il faut vivre en même temps pour être ensemble. Enfin, si ce soir je votais favorablement cette délibération, c'est pour que 5 soit un maximum, un équilibre entre certaines demandes d'une partie des consommateurs et des commerces, et la nécessité de respecter le repos de tous, que 5 soit un sommet.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Madame GOBERT.

Anita GOBERT : Je voulais simplement dire que, sur le terrain, aujourd'hui, les commerces s'ouvrent parce que nous sommes dans une ambiance difficile et que ces dimanches d'ouverture vont être les bienvenus puisque dans les commerces, il n'y a pas que les commerçants mais aussi des salariés, nous venons de vivre des samedis de blocage, la perte de chiffre d'affaires est énorme, et ces dimanches ouverts sur cette fin d'année, je pense, vont rattraper les pertes énormes. À période exceptionnelle, ouverture exceptionnelle. Je pense que, sur cette fin d'année, il me semblait nécessaire que les dimanches soient ouverts. Et je voulais aussi dire que, dans d'autres temps, lorsque j'étais commerçante dans le centre-ville d'Angers, il y avait du 4 par 3 de la Ville du Mans qui disait « Venez faire vos courses au Mans pour les périodes de Noël », et aujourd'hui, merci, il n'y a plus ces 4 par 3 qui fleurissent.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Rachel CAPRON.

Rachel CAPRON : Mon intervention porte juste sur un détail concernant la délibération. Ça porte sur des dimanches de 2019. On espère que les événements actuels ne se reproduiront pas l'année prochaine.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je voudrais remercier Monsieur GOUA. J'ose espérer qu'il a d'autres lectures le soir quand il rentre du Conseil municipal. L'abus de citations municipales n'est pas très oxygénant pour le cerveau, je vous le dis, et je continue de penser ce que j'ai dit l'année dernière. Moi je vais vous faire part vraiment de la difficulté à arriver à trouver, sur ce sujet, une position qui soit raisonnable. À titre personnel, je considère qu'il faut faire en sorte de limiter le travail le dimanche. Je le pense vraiment. C'était le sens de mes propos l'année dernière. Je pense qu'il faut qu'on fasse attention à ne pas ouvrir des espaces de marchandisation qui fait qu'il n'y a plus de temps pour rien et qu'en particulier un jour sanctuarisé, pas au sens religieux du terme, sanctuarisé, préservé de toute occupation correspond à une occasion de souffler, de respirer, de pouvoir passer du temps avec ceux qu'on aime, de manière générale.

Dans le même temps, on est confronté aujourd'hui à deux difficultés : une première, très claire, nouvelle, et dont l'importance gagne d'année en année, qu'on s'en réjouisse ou qu'on s'en désole, et je pense qu'ici on sera plus nombreux à s'en désoler qu'à s'en réjouir, qui est le poids du e-commerce au sens large et de la façon dont, finalement, quelles que soient les décisions qu'on prend par rapport à l'ouverture des commerces dans le monde réel, on a, à côté de ça, des sites qui sont ouverts 24 heures sur 24, 365 jours par an, et qui ne se préoccupent ni du droit social, ni de ce que peuvent être les équilibres. Et avec une

façon aujourd'hui, dans la société, de vouloir du tout de suite qui fait qu'on sait que si, à certains moments, on n'offre pas d'alternatives physiques, la place qui peut être prise par Internet se fait au détriment de l'économie réelle.

Et ma philosophie, c'est de dire : dès lors que le pouvoir d'achat n'augmente pas, si vous multipliez les jours, vous n'augmentez pas le panier de ce que les gens achètent, mais si, à l'inverse, on ne permet pas des ouvertures physiques au moment où des ouvertures virtuelles sont possibles, on a un souci d'évaporation, d'évasion de richesses qui, du coup, ne profitent pas aux territoires. Cela a d'ailleurs conduit beaucoup de municipalités autour de nous à prendre des positions nouvelles : je pense à la Ville de Nantes qui était sur une position de refus total des ouvertures le dimanche jusqu'au début de ce mandat, et qui, cette année, est sur 3 ouvertures, alors qu'elle expliquait il y a encore quelques années que ce serait zéro. Je pense à la Ville du Mans, là aussi, même si c'est la même couleur politique que Nantes, c'est 7 dimanches ouverts cette année.

Face à ça, toute la difficulté c'est de savoir ce qu'on fait et où on arrête le curseur. Je sais ce qu'était votre position ou votre hostilité de principe, Monsieur BÉATSE, qui était sans doute assez proche de la mienne, et vous aviez, pendant votre mandat, considéré qu'à un moment ce n'était pas tenable de ne pas avoir quelques ouvertures compte tenu de ce qu'était ce contexte nouveau, et vous avez ouvert 2 dimanches là où il y avait une position de principe qui était plutôt une forme d'hostilité avec, sans doute, des raisons assez proches que celles que je viens d'évoquer.

Dans ce contexte, la loi dite « MACRON » n'aide pas parce qu'elle pose deux bornes : une qui fait que chaque Maire peut aller jusqu'à 5 de manière très libre ; et une deuxième borne qui fait que, sur le plan local, même quand on n'est pas une zone touristique, la possibilité existe, à l'échelle d'une intercommunalité, d'aller jusqu'à 12 dimanches. La position que j'ai exprimée et qui est constante, et sur laquelle je ne reviendrai pas jusqu'à la fin de ce mandat, c'est de dire : en tant que Président de la Communauté urbaine, je n'autorise aucune commune de la Communauté urbaine à dépasser 5. Et ce point est constant, il ne varie pas en 2019 et il ne variera pas en 2020, puisque c'est avant le 31 décembre 2019 qu'on devra prendre une position.

Et dans le même temps, ces 5 dimanches municipaux font que, dans l'absolu, si la Ville d'Angers décide d'en faire 2, ou 3, ou 4, ou 5, rien ne s'oppose à ce que les Maires des communes alentour, y compris certaines qui abritent maintenant des centres commerciaux importants avec des offres alternatives ou concurrentes de centres-villes, puissent faire en sorte de monter ce nombre de dimanches ouverts. Et on est arrivé à une forme d'équilibre avec les Maires de la Communauté urbaine pour considérer que, certes, on ne dépasserait pas 5 et qu'on s'efforcerait de se mettre d'accord sur des dates qui correspondaient aux souhaits des uns et des autres.

Dans ce contexte, sur l'année en cours, on s'est mis d'accord sur le fait que 4, compte tenu de la typologie de l'année, nous suffisaient, d'autant qu'il n'y avait pas d'accord de la part d'une partie des commerçants qui nous demandaient des ouvertures. Il y avait un accord autour de 3 dimanches au moment de Noël, mais ensuite des positions qui n'étaient pas les mêmes, certains poussant pour qu'il puisse y avoir davantage de dimanches au sein de Noël, d'autres expliquant qu'il serait mieux de prendre les dates des soldes d'hiver et du mois de janvier, et donc, dans ces conditions, j'avais fini par dire que, faute d'accord, on allait s'arrêter à 4. Cette année, un consensus s'est formé beaucoup plus vite autour de la répartition des 5 dimanches et d'un positionnement des Fédérations de Commerçants et de la Chambre de Commerce pour soutenir une proposition autour de 4.

Je comprends la position qui consiste à dire que 4 auraient été mieux que 5 pour des quantités de raisons. Et en même temps, j'assume le fait, dans la contrainte, d'un côté, de préserver un consensus à l'échelle de la communauté urbaine, de l'autre de tenir compte de la concertation que nous conduisons. Parce que si on fait une concertation et qu'on a des acteurs unanimes qui nous disent « On s'est mis d'accord sur ces 5 »...

Je ne parle pas des fédérations de salariés qui sont dans leur rôle et je salue d'ailleurs celles qui nous invitent à dire que, à partir du moment où le dimanche est travaillé, il peut ensuite y avoir des modalités horaires qui sont recherchées avec les différents partenaires pour amoindrir les conséquences en termes d'impact sur la vie de famille, avec notamment des horaires qui peuvent être des horaires aménagés.

Mais je maintiens aujourd'hui qu'entre la pression d'enseignes qui nous disent « Sur le plan national, voilà les chiffres, on a des magasins qui risquent de sous-performer à Angers si vous leur retirez des jours qui sont des jours importants de vente, et ça se fera bien au profit des plateformes Internet ». De l'autre côté, la volonté qu'on a de ne pas trop tirer sur une corde qui entraîne des conséquences sur la vie familiale, il faut essayer de trouver un point d'équilibre. Je peux comprendre que vous considériez que le point d'équilibre de l'année 2019 n'est pas le bon, mais je vous assure que c'est très délicat, au milieu de tout ça, avec, d'un côté, des commerces qui vous expriment leurs difficultés et leur besoin d'avoir quelques jours complémentaires face à une concurrence Internet, et, de l'autre, la tension que vous sentez de ce que peuvent être les conséquences pour une partie des salariés.

Cette année, compte tenu de ce consensus de la part des organisations patronales et commerciales, je considère que, dans la continuité des engagements que j'ai pu prendre vis-à-vis des Maires de la Communauté urbaine, c'est sur ce chiffre de 5 que nous allons partir en maintenant une vigilante et en considérant qu'on ne dépasse pas ce qu'est le quota municipal, mais en assumant le fait qu'on aille, en 2019, au taquet de ce qui est prévu. Et je vous livre tout cela avec beaucoup d'humilité, en ayant bien conscience que cela peut faire l'objet de débats, mais c'est la moins mauvaise position à tenir pour l'année qui arrive.

Mes chers collègues, nous allons passer au vote. Et je remercie, avant ce vote, Karine ENGEL du temps passé avec les différents acteurs pour arriver à trouver un point d'équilibre et avec, effectivement, la difficulté de ceux qui nous disent : « Regardez, à Tours, maintenant, c'est 7, au Mans c'est 7, à Nantes c'est parti, et cætera. » On assume une position avec tout ça. Je sou mets cette proposition à vos suffrages et je vais demander à ceux qui sont contre de bien vouloir lever la main. Quels sont ceux qui souhaitent s'abstenir ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-457 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON.



Délibération n° DEL-2018-458

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

Angers Loire Métropole - Rapport d'activités 2017

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique* ».

C'est ainsi que le Président d'Angers Loire Métropole a adressé aux Maires des communes membres, le rapport d'activités 2017 de la Communauté urbaine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

DELIBERE

Prend acte de la présentation de ce rapport pour l'année 2017.



Roselyne BIENVENU : Comme le Code Général des Collectivités Territoriales nous y invite, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2017 de notre Communauté urbaine, dont vous avez eu la transmission, et donc on vous demande de prendre acte de cette présentation.

Monsieur le Maire : Si certains souhaitent évidemment des précisions sur ce rapport d'activité, on est à votre disposition, mais on ne vous propose pas d'aller en détailler le contenu ce soir. Personne ne réclame de précisions ? Tout le monde est d'accord pour donner acte. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-458 : le Conseil Prend acte

Délibération n° DEL-2018-459

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine
communautaire**

**Hall de l'Hôtel de Ville - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre - Approbation - Marchés de
travaux**

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de réaménager le hall de l'Hôtel de Ville afin d'améliorer l'accueil et les services aux usagers. Le projet permettra d'intégrer l'évolution des nouvelles technologies afin d'offrir de nouveaux services aux Angevins.

Le marché de maître d'œuvre a été attribué au groupement Studio d'architecture Laurent VIE / Lionel VIE ET ASSOCIES / AB INGENIERIE / AIA INGENIERIE / DB ACOUSTIC / URBATERRA / CL DESIGN.

Par délibération du 28 mai 2018, le Conseil municipal a approuvé le montant des travaux estimé à 1 826 000 € HT (valeur Février 2018) au stade Avant-Projet Définitif et autorisé la signature des marchés de travaux correspondants. Le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre a été fixé à 220 322 € HT comprenant les missions de base et missions complémentaires.

Dans le cadre de la poursuite des études, il s'est avéré nécessaire de réaliser des mises aux points techniques à la suite des demandes du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et des diverses sujétions optimisant la future exploitation du site.

L'estimation du montant des travaux liée au dossier de consultation des entreprises a dû être revalorisée en conséquence.

Il convient de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour prendre en compte ces évolutions. Le nouveau forfait de rémunération s'élève à 222 512 € HT.

Une première consultation a été lancée pour attribuer le lot 01 « désamiantage ». Puis, une seconde consultation a été lancée pour les travaux de réhabilitation du bâtiment.

Après analyse des offres et négociation, il est proposé d'attribuer les marchés comme suit :

	Titulaire	Total € HT
Lot 01 : Désamiantage	VALGO	124 860,00
Lot 02 : Déconstruction – gros œuvre – étanchéité	BOISSEAU MACONNERIE	162 900,00
Lot 03 : Menuiseries extérieures aluminium – Métallerie	OUEST SERRURERIE	235 698,00
Lot 04 : Menuiseries intérieures bois	PARCHARD	92 516,15
Lot 05 : Agencement	ATELIER LACOUR	255 000,00
Lot 06 : Plâtrerie – isolation	SONISO	117 428,19

Lot 07 : Cloisons amovibles et plafonds bureaux	ROUSTEAU	57 500,00
Lot 08 : Plafonds suspendus	TREMELO	165 000,00
Lot 09 : Chauffage – ventilation – plomberie sanitaires – Gestion techniques du Bâtiment (GTB)	HERVE THERMIQUE	259 755,20 y compris tranche optionnelle
Lot 10 : Electricité courants forts et courants faibles	SPIE Industrie et Tertiaire	299 350,00
Lot 11 : Elévateur	ALMA	13 300,00
Lot 12 : Revêtements de sols – carrelages – Faïences	GUILLOT CARRELAGE	41 319,81
Lot 13 : Revêtements de sols souples	MARSAC	89 000,00
Lot 14 : Peinture et revêtements muraux	VALLEE ATLANTIQUE	33 300,00
Lot 15 : Plantations	LES JARDINS DEGALLY	11 920,20
Lot 16 : Signalétiques	OUEST GRAVURE	17 658,00
Lot 17 : Contrôle d'accès	SPIE Industrie et Tertiaire	42 243,26
Total		2 018 748,81

Ce qui porte le montant des marchés à 2 018 748,81 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu la délibération DEL 2017-182 du 24 avril 2017, approuvant le programme de l'opération et autorisant le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération DEL 2018-197 du 28 mai 2018, approuvant la signature des marchés de travaux,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 novembre 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 222 512 € HT.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés de travaux, à signer tout avenant de transfert relatif à ces marchés, ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indice à la suite de la suppression de celui-ci, et les avenants techniques qui ne modifient pas le montant du marché.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Jean-Marc VERCHÈRE : Mes chers collègues, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés, après appel d'offres, pour le hall de l'Hôtel de Ville, pour un montant de 2 018 748 euros et 81 centimes et de modifier quelque peu, par avenant, le marché de maîtrise d'œuvre avec Laurent VIÉ, qui était de 220 322 euros et qui passe à 222 512 euros. C'est vraiment du détail, mais il fallait modifier ce marché de maîtrise d'œuvre. Les travaux démarreraient début janvier. Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce chantier qui va changer un peu nos habitudes puisque les services d'accueil vont se retrouver partagés entre l'ancien Hôtel de Ville, les Salons Curnonsky. Ce sont des travaux qui vont nous emmener jusqu'au mois de septembre-octobre, avec la mise en service du hall rénové au début de l'automne.

Le parking d'honneur de l'Hôtel de Ville est d'ores et déjà fermé pour l'installation de chantiers et la préparation du chantier, puisqu'il restera fermé pendant toute cette période-là.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de voter cet avenant au marché de travaux, et je constate qu'il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-459 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-460

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Groupe scolaire Claude Monet - ALTER Cités - EDF ENRS - Désordres sur des panneaux photovoltaïques - Protocole d'accord transactionnel - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

ALTER Cités (anciennement Sem Energie Angers Agglomération) a conclu un marché de travaux avec EDF ENRS afin de lui confier la conception et la réalisation d'une installation photovoltaïque en toiture du groupe scolaire Claude Monet situé 17, boulevard Robert d'Arbrissel à Angers.

L'ouvrage a fait l'objet d'une réception avec réserves le 30 janvier 2014. ALTER Cités a constaté, postérieurement à la réception, des fuites d'eau provenant des panneaux photovoltaïques installés par EDF ENRS.

En l'absence de réponse de la part d'EDF ENRS et compte tenu de la persistance des désordres, la Ville d'Angers et ALTER Cités ont sollicité la désignation d'un expert ayant pour mission, notamment, d'identifier la cause des désordres et les solutions de réparation. Le juge a fait droit à la demande d'expertise sollicitée.

La société EDF ENRS ayant, dans le courant du mois de juillet dernier, procédé à des travaux de reprise de l'ouvrage, les parties se sont rapprochées et ont entendu mettre un terme au différend en consentant à des concessions réciproques et en concluant un protocole transactionnel.

La société EDF ENRS, sans aucune reconnaissance de responsabilité dans les désordres invoqués par ALTER Cités et la Ville d'Angers, s'engage à payer à la Ville d'Angers la somme de 33 970,28 € HT, se décomposant comme suit :

- pour la remise en état des faux plafonds, une somme de 7 665,41 € ;
- pour la location des modulaires, une somme de 8 968,65 € ;
- pour les frais d'installation des modulaires, une somme de 13 211,22 €
- pour les frais de désinstallation des modulaires, une somme de 4 125,00 €.

La société EDF ENRS s'engage à ne réclamer aucune somme à la Ville d'Angers et à ALTER Cités pour les travaux de reprise effectués en juillet 2018 et à intervenir à nouveau sous 15 jours si les conditions climatiques hivernales font réapparaître les fuites d'eau et révèlent que ces travaux de reprises ne permettent pas de remédier définitivement auxdites fuites.

De leur côté, et sous réserve de la bonne exécution du présent protocole par EDF ENRS, ALTER Cités et la Ville d'Angers, renoncent irrévocablement à la mesure d'expertise sollicitée, à toute instance et action portant sur le différend concernant les fuites d'eau constatées jusqu'à l'intervention d'EDF ENRS en juillet 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

DELIBERE

Approuve le protocole d'accord transactionnel avec ALTER Cités et EDF ENRS.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le protocole d'accord.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Jean-Marc VERCHÈRE : Je vous propose un protocole d'accord pour mettre fin au litige et au sinistre que nous avons eus sur le groupe scolaire Claude Monet à la suite d'implantation de panneaux solaires et les fuites qui nous ont amenés à rendre inutilisables certaines classes. Nous sommes désormais avec un protocole qui permet à la Ville d'Angers de recevoir 33 970 euros permettant de couvrir à la fois les modulaires, leur implantation, leur enlèvement, et un certain nombre de travaux liés à la maintenance de l'école et la pérennité des enseignements.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-460 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-461

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Quartier Saint-Léonard/Madeleine/Justices - Syndicat des copropriétaires de la Résidence Saint-Laurent - Convention de participation financière - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La copropriété de la Résidence Saint-Laurent est riveraine immédiate du quartier où se déroulent régulièrement des manifestations sportives de grande envergure.

Depuis la montée du SCO en ligue 1, le dispositif de fermeture des voies lors des matchs a été renforcé, afin de réguler la circulation et le stationnement aux abords du stade.

Il est constaté depuis des occupations irrégulières répétées du parking de la Résidence Saint-Laurent par des véhicules de supporters du club, ce parking étant situé aux abords du stade Raymond KOPA.

Aussi pour le maintien de la sécurité et de la tranquillité des riverains, il s'avère nécessaire de fermer cette entrée de parking.

Le syndicat des copropriétaires de la résidence Saint-Laurent a demandé à la Ville d'Angers de participer financièrement à la fermeture du parking de la résidence depuis la rue Saint-Léonard.

À cet effet, la Ville d'Angers accepte de prendre en charge partiellement le coût des travaux de maçonnerie, fourniture et pose d'un portail automatique, au 209 de la rue Saint-Léonard, à hauteur de 4 656 € TTC. Ces travaux sont réalisés en limite du domaine public routier communal.

Il y a donc lieu de passer une convention avec le syndicat des copropriétaires de la résidence Saint-Laurent définissant la participation financière de la ville d'Angers pour la réalisation de ces travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 novembre 2018

DELIBERE

Approuve la convention avec le syndicat des copropriétaires de la Résidence Saint-Laurent.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention avec le syndicat des copropriétaires de la Résidence Saint-Laurent.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Jean-Marc VERCHÈRE : Convention de participation financière à hauteur de 4 656 euros TTC avec lesquels nous vous proposons de participer aux travaux de fermeture d'une résidence qui était devenue, aux abords du stade Raymond-Kopa, les soirs de match du stationnement ouvert.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Pas de désaccords ?

Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-461 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-462

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat

Travaux de réseaux rues Saint-Laud, de l'Espine et place Romain - Exonération des droits de place pour les commerces

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Les rues Saint-Laud et de l'Espine, la place Romain ont connu du 1^{er} octobre au 9 novembre 2018 des travaux de modification de réseaux électriques qui ont fortement impacté les commerces sédentaires de ces voies, du fait des difficultés de circulation piétonne, et de la présence d'engins de chantier à proximité.

Dans le but de soutenir économiquement les commerces de ces voies situés dans le périmètre des travaux, la Ville d'Angers leur accordera, une exonération des droits de place (terrasse, étalage, chevalet), pour 1/12 de l'année 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 novembre 2018

DELIBERE

Accorde une exonération des droits de place pour 1/12 de l'année 2018 aux titulaires d'autorisation d'occupation du domaine public (terrasses, étalages, chevalets) situés rue Saint-Laud, rue de l'Espine, et place Romain, dans le périmètre établi des travaux.



Jean-Marc VERCHÈRE : Pour les travaux qu'Enedis a conduits dans le plateau piétonnier, nous vous proposons une exonération des droits de place pour les commerces qui ont été impactés dans la rue de l'Espine, dans la rue Saint-Laud, et puis c'est place Romain.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, des questions ? Je n'en vois pas. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-462 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-463

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Modification de groupement de commandes « Mise en fourrière de véhicules » - Evolution des règles de fonctionnement - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Par délibération du 27 octobre 2014, le Conseil municipal a autorisé la création d'un groupement de commandes relatif à la mise en fourrière des véhicules.

Ce groupement a pour principaux objectifs d'optimiser la démarche de réduction des coûts par la massification des achats, de faire bénéficier à l'ensemble des membres de l'expertise de la collectivité coordinatrice et de limiter le coût et le nombre des procédures de marché public.

Le groupement porte sur les prestations liées à l'enlèvement de véhicules en stationnement interdit ou considéré comme gênant ou dangereux sur le territoire de la Ville d'Angers et des communes membres du groupement, y compris les parkings privés ouverts ou non à la circulation publique.

A l'occasion de la relance du marché d'enlèvement des véhicules, qui s'achève en septembre 2019, il convient de modifier la convention de groupement de commandes afin d'y intégrer, comme pour les 5 conventions de groupements généralistes, les 2 nouveaux dispositifs d'utilisation du portail des groupements de commandes et de mise en œuvre d'une participation financière des membres aux frais de gestion et de publication.

La convention garde le même périmètre d'achat et met fin à la convention en vigueur.

Sont membres du groupement les communes de Longuenée-en-Anjou, Les-Ponts-de-Cé, Avrillé, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Ecoflant, Saint-Jean-de-Linières, Montreuil-Juigné et Trélazé.

La Ville d'Angers reste le coordonnateur du groupement.

Le représentant du coordonnateur est autorisé par les membres à signer tous les contrats et tout acte nécessaire à ses missions ainsi que les avenants intéressant tous les membres, dans le respect des budgets, et sans autre formalité pour ces membres que la signature de la convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L325-12 et R325-47 à R325-52,

Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

DELIBERE

Approuve la nouvelle convention avec l'ensemble des communes membres du groupement.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention de groupements relative à la mise en fourrière.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à prendre toute décision sollicitée par le coordonnateur dans le cadre de la passation des contrats, quel que soit le montant, et pour les actes d'exécution prévus à la convention.

Déroge au quatrième alinéa de la délégation faite au Maire par délibération de la Ville d'Angers du 29 mai 2017, en autorisant le Maire, à prendre toutes décisions en matière de marchés publics, passés dans le cadre de ce groupement et quel que soit son montant.



Jean-Marc VERCHÈRE : Deux délibérations qui ont trait à la fourrière municipale que nous partageons désormais avec un certain nombre de communes de l'agglomération pour passer d'un système d'entente à un système de plateforme de mise à disposition de services dans le cadre des pouvoirs de police des Maires. Cette délibération adapte les règles de fonctionnement du groupement de commandes.



Délibération n° DEL-2018-464

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

Fourrière véhicules - Mise à disposition de services - Convention de plateforme de service avec les communes d'Angers Loire Métropole - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Chaque Maire, au titre de son pouvoir de police, peut être amené sur son territoire, à procéder à la mise en fourrière de véhicules, et ce, dans les conditions prévues par la loi.

La Ville d'Angers disposant des capacités techniques pour assurer la garde des véhicules, il est proposé d'établir une convention de plateforme de services pour la fourrière véhicules précisant notamment les modalités suivantes :

- la gestion du service est assurée par la Ville d'Angers dans le souci d'assurer la sécurité, le bon fonctionnement, la continuité et la qualité du service public, ainsi que l'égalité de traitement de tous les usagers ;
- la Ville d'Angers assure également la garde et la restitution, la destruction ou la revente au service des domaines des véhicules mis à la fourrière qui lui auront été confiés ;
- les frais d'enlèvement, de garde en fourrière et éventuellement de destruction sont perçus directement auprès des propriétaires des véhicules enlevés ;
- un forfait relatif aux frais de gestion sera facturé à chaque commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

DELIBERE

Approuve la convention-type de plateforme de service pour la fourrière véhicules à intervenir avec chaque commune.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire à les signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.



Jean-Marc VERCHÈRE : Et la délibération suivante approuve la convention-type de plateforme de services pour la fourrière à intervenir avec chacune des communes.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Et tout le monde est d'accord, évidemment, pour qu'on vote les deux délibérations concernant la fourrière en même temps ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-463 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-464 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-465

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHÈRE

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite vendre par voie d'enchères tous les types de biens réformés autorisés par la loi. La réalisation des ventes par ce procédé a notamment pour objectif la transparence des transactions par la participation ouverte à tout internaute.

La société Webenchères met à disposition de la Ville d'Angers une solution en ligne de courtage d'enchères.

Une liste de matériels est soumise ce jour à approbation. Elle comporte la description du produit, l'état sommaire de son fonctionnement, son prix minimal et sa mise à prix. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

DELIBERE

Approuve la liste des matériels mentionnée en annexe pour la soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants.

Impute les dépenses et les recettes au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Jean-Marc VERCHÈRE : Un certain nombre de matériels sont mis en vente comme chaque mois, quelques véhicules au gaz et des postes à souder, enfin, voilà, un canapé, des scies à ruban, je vous en passe.

Monsieur le Maire : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

désignation	quantité	état	prix minimum	prix maximum	budget
Canapé bleu tissu 3 places cadre bois non convertible	1	en l'état	30,00 €	50,00 €	BP
Scie à ruban	1	en l'état	150,00 €	200,00 €	BP
Renault Twingo EG BA-862-GZ	1	en l'état	350,00 €	450,00 €	BP
Renault Kangoo fourgon EG BA-922-CL	1	en l'état	350,00 €	650,00 €	BP
Table technique réglable de vitrier, plateau Inclinable : long. 3310 x larg. 2100 x haut. 900	1	en l'état	20,00 €	30,00 €	BP
Poste à souder Safac 200 : long. 450 x larg. 400 x haut. 750	1	en l'état	50,00 €	80,00 €	BP
Poste à souder SARAZIN : long. 650 x larg. 500 x haut. 620	1	en l'état	50,00 €	80,00 €	BP

Délibération n° DEL-2018-465 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-466

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Saint-Serge/Ney/Chalouère - ZAC Saint-Serge 2000 - ALTER Cités - Bilan de clôture de la concession - Avenant n°12 pour quitus des comptes et missions confiées - Approbation

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Par délibération du 25 février 1991, le Conseil municipal a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Saint-Serge 2000. Cette ZAC a été concédée à ALTER Cités.

Cette opération est aujourd'hui achevée. Les programmes de construction et des équipements publics ont été réalisés et les formalités de remise d'ouvrages à la collectivité ont été effectuées.

En application de la convention publique d'aménagement relative au règlement final des opérations, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier de clôture de l'opération, dont il est présenté ci-dessous le décompte général définitif :

En dépenses, le montant total s'élève à 21 031 556,53 € HT, dont les principaux postes s'établissent comme suit :

Acquisitions et frais annexes	6 675 006,01 €
Etudes	375 437,73 €
Travaux	7 051 450,51 €
Honoraires	613 827,34 €
Rémunération de la société	1 236 759,20 €
Frais divers	238 482,13 €
Frais financiers	1 506 497,57 €
Construction d'ouvrage	3 334 096,04 €

En recettes, le montant total s'élève également à 21 031 556,53 € HT, composé des principaux postes suivants :

Cessions de terrains	14 423 688,31 €
Subventions	948 910,96 €
Produits divers	191 917,73 €
Ventes d'ouvrage	2 070 523,10 €
Produits financiers	48 281,49 €
Participation d'équilibre Ville d'Angers	1 498 781,88 €
Autres participations	1 849 453,06 €

Un bilan financier de clôture a été visé par ALTER Cités et son Commissaire aux Comptes. Une attestation de ce Commissaire aux Comptes relative à la concordance du bilan de clôture avec la comptabilité d'Alter Cités a été transmise à la Ville d'Angers.

L'avenant n°12 vise à clôturer la convention publique d'aménagement de la ZAC Saint-Serge 2000 et donner quitus des comptes et des missions de l'aménageur selon les dispositions légales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 novembre 2018

DELIBERE

Approuve le bilan financier de clôture de la ZAC Saint-Serge 2000, arrêté au 30 mai 2018, valant quitus des comptes de l'opération.

Approuve l'avenant n°12 à la convention publique d'aménagement de la ZAC Saint-Serge 2000 avec la Société ALTER Cités, portant clôture de cette convention, quitus des comptes de l'opération et des missions de l'aménageur.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cet avenant.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Roch BRANCOUR : Deux délibérations qui concernent la ZAC Saint-Serge 2000. La première qui propose d'approuver un avenant qui donne quitus des comptes et des missions confiées, avec un montant total des dépenses qui s'élève à 21 031 000 euros, et des recettes en cohérence avec, notamment, une participation d'équilibre de la Ville d'Angers de 1 498 780 euros. Il vous est proposé d'approuver cet avenant donnant quitus des comptes.



Délibération n° DEL-2018-467

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Saint-Serge/Ney/Chalouère - ZAC Saint-Serge 2000 - Suppression de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Par délibération du 25 février 1991, le Conseil municipal a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Saint-Serge 2000. Cette ZAC a été concédée à ALTER Cités.

Cette opération est aujourd'hui achevée. Les programmes de construction et des équipements publics ont été réalisés et les formalités de remise d'ouvrages à la collectivité ont été effectuées.

Par délibération de ce jour, le Conseil municipal a approuvé le bilan de clôture de la concession ALTER Cités et l'avenant n°12 pour quitus des comptes et des missions confiées.

ALTER Cités a transmis à la Ville d'Angers un rapport de présentation exposant l'historique de la ZAC, le rappel du programme réalisé et les motifs de sa suppression.

Cette ZAC a été inscrite dans un site délimité :

- A l'ouest par le Quai Félix Faure,
- A l'est par la Rue de Rennes,
- Au sud par le Boulevard Ayrault,
- Au nord par l'Avenue de la Constitution.

Cette opération couvrait un périmètre de 11 ha avec pour ambition de requalifier une ancienne friche industrielle et de réaliser un nouveau quartier à vocation de centre d'affaires et d'équipements universitaires.

Les objectifs de la ZAC, déclinés dans le programme, étaient les suivants :

- 82 500 m² de bureaux et d'activités (dont 17 000 m² pour la CNP), et éventuellement une centaine de logements,
- Un équipement de loisirs urbains avec complexe hôtelier, restaurants et services d'accompagnements pour 12 500 m²,
- Des espaces publics d'agrément (parc urbain, mail planté), et de desserte (voie reliant cette opération à la voie sur berge,
- Des espaces de stationnement de 2 000 places dont 850 sous dalles.

Soit au total 95 000 m² de SHON hors parkings.

Sont notamment réalisés à l'achèvement de la ZAC :

- 71 500 m² de bureaux (CNP, Université, Afone, Harmonie,...),
- 676 logements (résidences étudiantes, équipement para-hôtelier,...),
- Un multiplexe Gaumont de 16 salles,

- La place François Mitterrand, esplanade minérale avec la fontaine « Rose des Sables » et 2 parkings de 290 places au total,
- L'allée François Mitterrand, espace piétons traversé par le tramway, de 40 mètres de large et 210 mètres de long,
- Un parc urbain, sur dalle, de 12 000 m²,
- Des zones de stationnement, publics ou privés, sous dalle ou en aériens, pour un total de 1 900 places environ.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 311-12 et R 311-5,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 novembre 2018

Considérant le rapport de présentation relatif à la suppression de la ZAC Saint-Serge 2000,

DELIBERE

Approuve la suppression de la ZAC Saint-Serge 2000.

Institue la Taxe d'Aménagement sur le secteur correspondant au périmètre de la ZAC supprimée.

Déclare que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information édictées par l'article R 311-5 du Code de l'Urbanisme, à savoir :

- Affichage pendant un mois en mairie,
- Mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département,
- Publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Roch BRANCOUR Dans la délibération suivante, de supprimer la Zone d'Aménagement Concerté puisque l'ensemble des opérations qui étaient prévues dans le cadre de cette ZAC ont été réalisées. Cette délibération présente l'intérêt, de montrer ce qu'étaient les objectifs de la programmation de la ZAC avant sa mise en œuvre et après sa mise en œuvre. Ça montre combien les projets urbains peuvent évoluer dans la durée.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des remarques sur cette délibération numéro 44 et sur la délibération numéro 45 ? Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-466 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-467 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-468

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Saint-Serge/Ney/Chalouère - Cour du Rocher - Déclassement d'un espace vert

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

La parcelle de terrain cadastrée section BM n°332 (1 217 m²), en nature de voirie et d'espaces verts, affectée à l'usage du public, a été sollicitée aux fins de rendre une situation foncière plus cohérente avec Angers Loire Habitat. En effet, cet espace vert bordant sa résidence y est rattaché matériellement. Cette future cession s'inscrit dans un échange global avec des portions de la voie « Cour du Rocher » encore propriété d'Angers Loire Habitat et destinées à intégrer la propriété de la Ville.

La surface concernée représente 56 m² et ne représente aucun intérêt pour la Ville. Elle a été désaffectée matériellement ; il convient donc de la déclasser du domaine public municipal avant cession à Angers Loire Habitat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 novembre 2018

DELIBERE

Constate la désaffectation de la parcelle BM n°332p, pour une surface de 56 m², située « Cour du Rocher » à Angers, selon le périmètre ci-annexé, en vue de sa cession à Angers Loire Habitat.

Approuve son déclassement du domaine public municipal.





Délibération n° DEL-2018-469

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Saint-Serge/Ney/Chalouère - Cour du Rocher/Rue du Fort de Vaux - Echange de parcelles avec Angers Loire Habitat

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

La Ville d'Angers et Angers Loire Habitat ont pour projet de procéder à un échange de parcelles, Cour du Rocher / Rue du Fort de Vaux à Angers, en vue d'une régularisation foncière.

L'emprise appartenant à la Ville d'Angers, désormais désaffectée et déclassée de son domaine public, constitue un espace vert et est issue de la parcelle suivante :

SECTION CADASTRALE	NUMERO DE PARCELLE	ADRESSE	SURFACE EN M ²
BM	332p	Cour du Rocher	56

Les parcelles appartenant à Angers Loire Habitat constituent des emprises de voirie qui ont vocation, après régularisation, à intégrer le domaine public de la Ville d'Angers :

SECTION CADASTRALE	NUMERO DE PARCELLE	ADRESSE	SURFACE EN M ²
BM	581p	Rue du Fort de Vaux	4
BM	327p	Cour du Rocher	176
BM	326	Cour du Rocher	
BM	325p	Cour du Rocher	
BM	324p	Cour du Rocher	
BM	323p	Cour du Rocher	
BM	580p	Cour du Rocher	47
BM	581p	Rue du Fort de Vaux	432
TOTAL			659

L'échange aura lieu sans soulte et Angers Loire Habitat prendra en charge pour moitié les frais d'acte notarié.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts,

Considérant l'avis conforme du Service Local du Domaine du 24 septembre 2018,
Considérant la délibération du Conseil municipal de ce jour, prononçant le déclassement de la parcelle cadastrée section BM numéro 332 en partie,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 novembre 2018

DELIBERE

Approuve l'échange entre la Ville d'Angers et Angers Loire Habitat des parcelles désignées ci-dessus, sans soulte, avec une prise en charge pour moitié des frais d'acte par Angers Loire Habitat.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces nécessaires à la conclusion de cet échange.

Considère que cet échange bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts exonérant les communes et leurs établissements publics de toute perception au profit du Trésor Public.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Roch BRANCOUR : Deux délibérations qui permettent, dans un même mouvement, de déclasser un espace vert pour pouvoir le céder à Angers Loire Habitat (ALH) qui l'entretiendra, et, en contrepartie, récupérer des parcelles qui sont en nature de voirie pour les réintégrer dans le domaine public.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Souhaitez-vous qu'on vote de manière séparée ? Je fais un vote conjoint des délibérations et je constate qu'il n'y a ni opposition ni abstention.

Délibération n° DEL-2018-468 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-469 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-470

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Justices - Boulevard de la Marianne / Rue du Bourg la Croix - Cession de trois parcelles

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

La SCI JUMURS agrandit le Super U des Justices en créant une boulangerie sur son domaine privé. En vue de réaliser des travaux d'édification d'une clôture liés à ce projet d'agrandissement, la SCI JUMURS a sollicité la Ville d'Angers pour acquérir les parcelles suivantes non bâties, nouvellement numérotées après division cadastrale :

SECTION CADASTRALE	NUMERO DE PARCELLE	ADRESSE	SURFACE EN M²
CO	623	Rue du Bourg la Croix	66
CO	625	Rue du Bourg la Croix	19
CO	627	Bd de la Marianne	21
TOTAL			106

Les emprises concernées sont désormais désaffectées et déclassées de son domaine public routier.

La cession a été consentie sous la condition particulière suivante, à savoir l'autorisation pour la SCI JUMURS de débiter la réalisation des travaux d'édification d'une clôture sur lesdites parcelles, une fois la délibération du Conseil municipal devenue exécutoire.

Un accord est intervenu pour une cession des parcelles au prix de 4 240 € (quatre mille deux cent quarante euros). Tous les frais, droits et émoluments de l'acte authentique ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence seront supportés par la SCI JUMURS.

Les autres modalités sont définies dans la promesse unilatérale d'acquisition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis du Service Local du Domaine du 23 août 2018,

Considérant la délibération du Conseil municipal du 29 octobre 2018, approuvant le déclassement des parcelles ci-dessus désignées,

Considérant la promesse unilatérale d'acquisition signée par Monsieur Philippe GERMOND, gérant de la SCI JUMURS, du 7 novembre 2018,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 novembre 2018

DELIBERE

Approuve la vente au profit de la SCI JUMURS des parcelles désignées ci-dessus, au prix de 4 240 € et selon les modalités inscrites dans la promesse unilatérale d'acquisition.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette cession.

Impute la recette au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Roch BRANCOUR : Il est proposé, dans cette délibération, de céder à la SCI JUMURS, qui exploite le Super U du quartier des Justices, trois parcelles pour une surface totale de 106 mètres carrés à un montant de 4 240 euros. Ce sont des parcelles qui sont en nature de parkings et qui permettront de régulariser une situation de fait.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-470 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-471

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Justices - Rue Eugène Delacroix - Cession d'une parcelle non bâtie

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

La Société Immobilière Podeliha a procédé aux travaux de réhabilitation-restructuration de l'ensemble immobilier du Pin, rue Eugène Delacroix à Angers. Le projet prévoyait notamment la réfection des espaces extérieurs et parkings. A ce titre, la parcelle cadastrée section CR n° 246 non bâtie, d'une superficie de 406 m², et appartenant à la Ville d'Angers, a été intégrée à l'aménagement général du secteur.

Cette parcelle étant déclassée du domaine public de la Ville d'Angers, il convient donc de la céder au profit d'Immobilière Podeliha.

La cession est consentie sous les conditions particulières suivantes :

- La constitution, à titre gratuit, d'une servitude de passage aux 4 câbles électriques présents sur la parcelle à céder permettant la mise sous tension des éclairages du Boulevard d'Estiennes d'Orves, et l'accès à l'armoire électrique située sur la parcelle CR n° 110, propriété d'Immobilière Podeliha,
- La constitution, à titre gratuit, d'une servitude de passage au réseau d'eaux pluviales (réseau de diamètre 600 et de 2 branchements d'avaloir).

A charge d'Immobilière Podeliha de constituer une servitude de passage au profit des propriétaires de la parcelle cadastrée CR n° 241 qui grèvera la parcelle cadastrée CR n°246.

Cette cession s'effectuera moyennant le prix de 1 € au vu de l'intérêt général lié à la résidentialisation de cet espace et du coût d'aménagement du site, prise en charge par Immobilière Podeliha.

Tous les frais, droits et émoluments de l'acte authentique ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence seront supportés par Immobilière Podeliha.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis conforme du Service Local du Domaine du 12 octobre 2018,

Considérant la délibération du 27 octobre 2014 approuvant le déclassement de la parcelle cadastrée section CR n°246,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 novembre 2018

DELIBERE

Approuve la vente de la parcelle cadastrée section CR n° 246, situé rue Eugène Delacroix à Angers, au profit d'Immobilière Podeliha, au prix de 1 €,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette cession,

Impute la recette au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Roch BRANCOUR : Cession d'une parcelle non bâtie à l'Immobilière Podeliha, c'est une parcelle qui sert au stationnement des véhicules de la résidence, rue Eugène Delacroix, dans le quartier des Justices.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-471 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-472

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement

Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions

Rapporteur : Richard YVON

EXPOSE

Compte tenu de la volonté de la Ville d'Angers de s'inscrire et de mettre en œuvre les objectifs fixés par le volet Habitat du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), par délibération du 25 juin 2018, le Conseil municipal a décidé, au titre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat Social (FIHS), de maintenir son effort en faveur de l'accession aidée à la propriété des ménages en renouvelant l'aide municipale aux particuliers, en complémentarité des aides d'Angers Loire Métropole pour le Prêt à Taux Zéro.

L'attribution de cette subvention est conditionnée par la transmission par le ou les « primo-accédants » demandeurs, d'un dossier instruit par l'Accueil Logement d'Angers Loire Métropole, bureau unique d'instruction des demandes d'aides à l'accession sociale à la propriété.

A l'issue de cette instruction technique, en fonction des caractéristiques de l'opération, de la situation du ménage au regard des critères définis, une proposition de subvention est présentée.

Compte tenu du contexte de renouvellement du quartier ANRU dit des Capucins, la Ville d'Angers souhaite déroger exceptionnellement, au seuil minimum de 100 m² concernant la surface des parcelles au regard de l'intérêt que présentent ces opérations pour la recomposition urbaine et sociale du nouveau quartier drainé par le tramway.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 novembre 2018

DELIBERE

Attribue, comme mentionné dans le tableau ci-dessous, une subvention versée en une seule fois pour financer le ou les projets d'accession neuve :

Nom des bénéficiaires	Adresse du bien subventionné	montant de la subvention
Madame GADBOIS Camille	Angers, Programme Séquence, rue René Oger-rue Jean Bourré, lot n°A203 (collectif, neuf)	2 000 €
Madame TIBAUT Océane Monsieur LEDUC Steven	Angers, 23 rue Henri Enguehard, lot n°53 (collectif, ancien H.L.M)	1 500 €
Monsieur TOMBINI Vito	Angers, Programme « Patio Tereo », 167 avenue des Hauts de Saint Aubin, lot n°57 (collectif, neuf)	2 000 €

Monsieur BIGOT Alexandre	Angers, 32 rue du Haut Chêne, lot n°6 (collectif, ancien H.L.M)	1 000 €
Madame LE LONG Guillemette	ANGERS, 29bis rue Louis Gain, lot n°17 (collectif, ancien H.L.M)	1 000 €
Monsieur MENARD Bastien	ANGERS, 14 Boulevard Estienne d'Orves, lot n°234 (collectif, ancien H.L.M)	1 000 €
Monsieur GODARD Christian	ANGERS, My Street, rue de la Charnasserie, lot n° A203 (collectif, neuf)	2 000 €
TOTAL		10 500€

La présente délibération porte sur 7 dossiers, soit un montant de 10 500 €.

A ce jour, en tenant compte des projets accompagnés figurant dans la présente décision, pour l'année 2018 sur Angers, le nombre de ménages bénéficiaires de cette aide à l'accession sociale à la propriété est de 39 pour un montant total de 73 000 €.

Demande à la Communauté urbaine de l'accompagner dans cette démarche dérogatoire et exceptionnelle de financement pour les projets concernés.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2018 et suivants.



Richard YVON : Nous poursuivons notre politique d'aide à l'accession de l'habitat social avec une nouvelle série de couples angevins, à hauteur de 7 dossiers, ce qui monte, pour cette année, notre aide à 73 000 euros, et, pour ces 7 dossiers, on vous demande de leur apporter une aide de 10 500 euros.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-472 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-473

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Relations publiques - Protocole

Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation - Réseau CANOPE de Maine-et-Loire -Projet " Traces de soldats à Monplaisir " - Attribution de subventions

Rapporteur :Karine ENGEL

EXPOSE

La Ville d'Angers soutient les actions des associations d'Anciens Combattants particulièrement présentes lors des cérémonies patriotiques.

Dans ce cadre et afin d'honorer le devoir de mémoire, l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation participe régulièrement aux commémorations patriotiques se déroulant à Angers.

La Ville d'Angers a été sollicitée par l'association pour soutenir l'organisation de ces différentes manifestations. Aussi, il est proposé l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation.

Dans le cadre du centenaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale, le réseau CANOPE de Maine-et-Loire a mis en place le projet de « Traces de soldats » qui propose à des classes de travailler en interdisciplinarité.

A Angers, 2 classes de l'école Voltaire dans le quartier de Monplaisir ont travaillé sur l'ensemble des soldats morts pour la France, nés à Angers et ont eu 18 ans durant l'une des 4 années de guerre. Ce travail de datasprint avec les élèves et leurs professeurs était original et innovant. Il a été restitué lors de la Commémoration du 11 novembre, année du centenaire.

Aussi, il est proposé l'attribution d'une subvention de 475 € pour soutenir ce projet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 novembre 2018

DELIBERE

Attribue une subvention de 2 000 € à l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation.

Attribue une subvention de 475 € au réseau CANOPE de Maine-et-Loire.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Karine ENGEL : Dans cette délibération, vous avez deux propositions qui vous sont faites : la première, soutenir financièrement l'association qui s'appelle l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (AFMD) pour 2 000 euros. Vous connaissez sûrement les deux porteurs, les deux présidents de cette association, qui sont donc Hélène CABRILLAC et Roger POITEVIN, qui déploient plus que de l'énergie pour porter à votre intérêt la question de la déportation et de la mémoire. Beaucoup d'actions ont été menées par cette association, des interventions dans les lycées, dans les collèges, des éditions de livres, des portages vraiment d'organisation de cérémonies patriotiques en tout lieu, en tout temps. Ils ont aujourd'hui 77 ans et je peux vous assurer qu'ils donneraient vraiment envie à beaucoup d'entre nous par l'énergie qu'ils déploient dans leur persévérance à porter les projets. Donc c'est avec beaucoup d'attention que je suis également leurs sollicitations, et il vous est proposé de les soutenir financièrement, au-delà évidemment du soutien moral, pour un projet de 2 000 euros.

Et dans la même délibération, autre sujet mais tout aussi important puisque commémorer, c'est bien, mais transmettre, a priori, c'est tout ce que nous souhaitons. Par l'association CANOPE nous avons, dans le cadre d'un projet qui s'appelle « Traces de soldats » dont vous avez peut-être entendu parler, proposé à des classes de travailler dans l'interdisciplinarité, et avec, justement, deux classes de l'école Voltaire dont on a beaucoup parlé ce soir, de retracer le profil de ce qu'était le soldat de la Première Guerre mondiale, le soldat type, alors avec une recherche Internet intéressante, dans les bases de données, avec les Archives départementales. Et le profil type du soldat de 1914 mobilisé a été exposé dans le salon d'honneur le 11 novembre dernier. Pour ceux qui y étaient, eh bien vous avez eu la chance de voir ce portrait type, âge, prénom, profil, famille et cetera. Ce panneau a été exposé dans l'école Voltaire. Vous pouvez encore aller le voir. Et, à la demande de chacun et chacune, je pourrais évidemment vous en montrer également un exemplaire qui est au bureau. Projet important pour une hauteur de 475 euros.

Monsieur le Maire : Madame ENGEL, je ne peux évidemment pas laisser passer cette occasion, pour le premier Conseil municipal qui fait suite à ce centenaire du 11 novembre, de vous dire ici publiquement à quel point l'organisation du Relais Angevin pour la mémoire a profondément marqué à la fois les populations et les jeunes qui se sont succédé pendant les 360 kilomètres qui séparent la flamme du soldat inconnu de la place Leclerc.

Et je voudrais, mes chers collègues, vous dire qu'on aura l'occasion de remercier ces jeunes relayeurs le mois prochain, en prenant un moment auprès d'eux, et que la secrétaire d'État chargée des Anciens Combattants nous a fait savoir qu'elle viendrait à Angers en décembre pour ce temps de reconnaissance, de manière à marquer le caractère exceptionnel de cette initiative par rapport à tout ce qui a pu être fait dans le cadre du centenaire. Et ce sera évidemment une belle occasion de clôturer cette page de l'année 2018 autour de Geneviève DARRIEUSSECQ en faisant en sorte, précisément, de mettre à l'honneur ceux qui nous ont rendus si fiers et qui ont permis de bien souligner à quel point cette question de la transmission était au cœur de notre ambition en matière de politique mémorielle.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais porter à votre connaissance. Je vais vous proposer qu'on puisse voter cette délibération et ces deux subventions pour les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation et pour le Réseau CANOPE, 2 000 et 475 euros. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-473 : le Conseil Adopte à l'unanimité

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

*Date de transmission au
contrôle de légalité*

POLITIQUE, EDUCATIVE, ENFANCE
FAMILLE, FORMATION

DM-2018-418	Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre des Fonds Locaux d'Accompagnement Accessibilité Petite Enfance (FLAAPE).	25 octobre 2018
-------------	---	-----------------

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE

DM-2018-390	Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) - Convention à titre gratuit avec l'association Clavecin en France pour le dépôt d'un clavicorde.	11 octobre 2018
DM-2018-391	Musées d'Angers - Vente d'ouvrages et de produits à compter de septembre 2018.	11 octobre 2018
DM-2018-407	Bibliothèque municipale - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de tout autre financeur.	15 octobre 2018
DM-2018-408	Salle Claude Chabrol - Saison 2018/2019 - Contrat de mise à disposition à titre payant avec AMJA Production (480 €).	15 octobre 2018
DM-2018-409	Abbatiale du Ronceray – Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle d'exposition avec l'association Art Project Partner.	15 octobre 2018
DM-2018-410	Bibliothèque municipale - Résidence d'écriture - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de tout autre financeur.	16 octobre 2018
DM-2018-417	Parcours Education artistique et culturelle - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).	24 octobre 2018
DM-2018-419	Musées d'Angers - Vente d'ouvrages et de produits à compter d'octobre 2018.	29 octobre 2018
DM-2018-420	Musées d'Angers - Acquisition et restauration d'œuvres - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Région (DRAC).	29 octobre 2018

DM-2018-421	Grand Théâtre d'Angers - Saison 2018-2019 - Convention de partenariat avec la librairie au Repaire des héros.	29 octobre 2018
DM-2018-422	Musées d'Angers - Contrats de mise à disposition à titre gratuit de l'auditorium avec l'Ecole Supérieure d'Arts et de Design Tours Angers Le Mans. Contrats de mise à disposition à titre payant avec l'association QualiREL Santé (600€).	29 octobre 2018
DM-2018-423	Salle Claude Chabrol - Saison 2018/2019 - Contrat de mise à disposition à titre payant avec Pulsing Music (480 €).	06 novembre 2018
DM-2018-425	Théâtre Chanzy - Saison 2018/2019 - Contrats de mise à disposition à titre payant avec la Chorale Locustelle (885 €), la Ligue Nationale contre le Cancer (555 €), la compagnie Sophie (885 €), l'association Dansarté (885 €) et la société Les Jardins du Rire (1 525 €). Le montant global s'élève à 4 735 €.	06 novembre 2018
DM-2018-426	Musées d'Angers - Contrat de mise à disposition à titre payant de la Galerie David d'Angers avec l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture Université d'Angers (700 €).	06 novembre 2018

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

DM-2018-393	Convention de mise à disposition à titre gratuit avec l'association Angers Sports Lac de Maine Handball de la salle Jean Lehay.	11 octobre 2018
DM-2018-394	Convention de mise à disposition à titre gratuit avec le Cercle Jeanne d'Arc-La Madeleine de locaux situés 121 rue de la Madeleine.	12 octobre 2018

SANTE PUBLIQUE

DM-2018-406	Convention de partenariat avec l'EPCC Le Quai-CDN pour la mise à disposition de personnel dans le cadre de l'évènement « Octobre Rose ».	12 octobre 2018
-------------	--	-----------------

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - BATIMENTS

DM-2018-395	Avenant à la convention d'occupation précaire d'un appartement situé 326 rue Saint-Léonard avec Madame Ilde AGRESTA Ambassadrice de Pise pour une durée d'un an.	12 octobre 2018
DM-2018-396	Convention de mise à disposition avec l'Association des Parents Indépendants de l'Ecole Laïque (APIEL) du Groupe Scolaire de l'Isoret, de locaux situés 28 square de l'Isoret, pour une durée de 3 ans.	12 octobre 2018
DM-2018-397	Convention de mise à disposition avec l'association Les Queniaux d'Anjou de la salle Graffiti située 49 rue de la Morellerie pour une durée d'un an.	12 octobre 2018

DM-2018-398	Convention d'occupation précaire avec l'association Les Bouchons de l'Espoir d'un garage situé 27 bis rue des Banchais pour une durée de 3 ans.	12 octobre 2018
DM-2018-399	Convention de mise à disposition avec l'association Avenirs d'Enfants de la salle de la Morellerie située 49 rue de la Morellerie pour une durée d'un an.	12 octobre 2018
DM-2018-400	Convention de mise à disposition avec l'Association de Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adolescent, à l'Adulte de Maine-et-Loire (ASEA 49) de la salle Graffiti située 49 rue de la Morellerie pour une durée d'un an.	12 octobre 2018
DM-2018-401	Convention de mise à disposition avec le Club Entretien Physique pour Adultes d'Angers (EPA) de la salle Graffiti située 49 rue de la Morellerie pour une durée d'un an.	12 octobre 2018
DM-2018-402	Convention de mise à disposition avec l'association des Habitants du Quartier Saint-Serge "Le Quart'Ney" de la salle Desjardins située 25 rue Villebois Mareuil pour une durée de 10 mois.	12 octobre 2018
DM-2018-403	Convention de mise à disposition avec l'association Djigui Espoir Enfance de locaux situés 37 route de Bouchemaine pour une durée de 3 ans.	12 octobre 2018
DM-2018-404	Convention de mise à disposition avec l'Orchestre National des Pays-de-la-Loire (ONPL) pour des locaux situés 26 avenue Montaigne pour une durée de 3 ans.	12 octobre 2018
DM-2018-405	Convention de mise à disposition avec l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire (APEC) de locaux situés 26 avenue Montaigne pour une durée de 3 ans.	12 octobre 2018
DM-2018-411	Convention de mise à disposition avec l'association Secours Catholique Caritas France de la Maison de l'Etang située 33 avenue Notre-Dame-du-Lac pour une durée de 3 ans.	18 octobre 2018
DM-2018-412	Convention de mise à disposition avec la Chorale A Cœur Joie Vent d'Ouest de la salle Paul Bert située 2 rue Edgar Quinet pour une durée de 9 mois.	18 octobre 2018
DM-2018-413	Convention de mise à disposition avec l'association Sympathique Société Ludique (SSL) de la salle de la Morellerie située 49 rue de la Morellerie pour une durée d'un an.	18 octobre 2018
DM-2018-414	Convention de mise à disposition avec l'association Compagnie la Parenthèse de locaux 7 place de la République pour une durée de 3 ans.	18 octobre 2018
DM-2018-415	Convention d'occupation précaire avec Monsieur François-Xavier ROLAND GOSSELIN. d'un logement situé 15 rue des Cordeliers pour une durée de 3 mois.	18 octobre 2018
DM-2018-416	Convention de mise à disposition avec la Commune d'Avrillé de locaux situés 5 rue Lebas pour une durée de 3 ans.	18 octobre 2018

DM-2018-424

Convention d'occupation précaire avec l'association ASPTT
Angers d'un garage situé 27 bis rue des Banchais pour une
durée d'un an.

06 novembre 2018

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DM-2018-392

Conventions de prêt de matériel pour deux expositions dans
les locaux de la Maison de l'Environnement avec le Centre
d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
Agriculture Durable 49 (CIVAM AD 49).

11 octobre 2018



Liste des MAPA attribués du 7 septembre au 11 octobre 2018

N° de marché / AC	Type Marché F-S-T-PI	Objet du marché	Libellé des lots ou lot unique	Entreprise attributaire	Code postal	Ville	Montant en € HT
18 103 01	F	Installation d'une patinoire éphémère en glace avec structures d'accueil et d'exposition	Lot unique	UCPA Association sport loisirs	56100	LORIENT	81 459,05
18 101 01	F	Fourniture de bordures et caniveaux en béton	Lot unique	1.LNTP 2. BETON LIBAUD	49124 85400	SAINT BARTHELEMY LUCON	Maxi : 220 999,00
18 102 01	F	Fourniture de peintures, produits et petits outillages associés	Lot unique	COULEURS DE TOLLENS	92583	CLICHY	208 000 € toutes périodes confondues
18 104 01	PI	Missions de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau siège social de la régie de quartiers d'Angers	Lot unique	GPT - PIECES MONTÉES - ARCHITOUR - TECHNIQUES ET CHANTIERS - RABIER FLUIDES CONCEPT - EVEN STRUCTURES - OUEST ACOUSTIQUE	72100	LE MANS	104 495,00
18 106 01	T	Installation d'un élévateur PMR Chapelle des Ursules	Lot unique	HANDINORME	59910	BONDUES	17 367,00
18 107 01	F	Installation et location d'un bâtiment modulaire pour le relogement provisoire des bureaux de la Régie de quartier d'Angers	Lot unique	PETIT LOCATION	49170	SAINT LEGER DES BOIS	Maxi : 200 000,00
18 109 01	PI	MOE pour le réaménagement du parvis haut de l'hôtel de ville d'Angers et des façades de la salle du conseil	Lot unique	STUDIO D'ARCHITECTURE B. HUET	49100	ANGERS	179 385,13
18 110 01	S	Réépreuve des bouteilles d'extinction automatiques FM 200 de l'hôtel Chevreuil	Lot unique	VINCI FACILITIES	49303	CHOLET	19 800,00
18 111 01	PI	Aménagement des espaces techniques de la Régie de Quartier d'Angers : vestiaires, salle convivialité/embauche - ateliers	Mission de contrôle technique	BUREAU VERITAS	49070	BEAUCOUZE	3 850,00
18 112 01	PI	Mission de coordination SPS pour la restructuration et l'extension des locaux de Resto Troc à Angers	Lot unique	QUALICONSULT SECURITE	49066	ANGERS	2 060,00
18 113 01	PI	Mission de contrôle technique pour la restructuration et l'extension des locaux de Resto Troc à Angers	Lot unique	SOCOTEC	49002	ANGERS	5 420,00
18 114 01	PI	Diagnostic technique et fonctionnel de la cuisine de l'hôtel Tessier de la Motte	Lot unique	AD HOC INGENERGIE	37500	CHINON	9 790,00

Sur 12 attributaires : 5 sur le territoire d'Angers Loire Métropole, 2 sur le Département, 1 en Pays de la Loire, 4 en France



Monsieur le Maire : Si vous n'avez pas de questions sur les décisions liées au MAPA ou sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je déclare la séance levée et je vous donne rendez-vous le 17 décembre pour le dernier Conseil municipal de l'année.

Liste des décisions : *Le Conseil municipal prend acte.*

Liste des MAPAS : *Le Conseil municipal prend acte.*



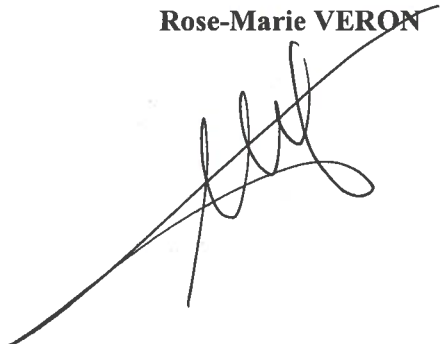
La séance est levée à 21 heures 20



Le secrétaire de séance

Le Maire

Rose-Marie VERON



Christophe BECHU

